

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg le 27 novembre 2014

GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013



Contact : Pascal MULLER (03 88 60 84 24) / p.muller@grands-moulins-de-strasbourg.fr

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IEANA – 75116 PARIS
CODE ISIN : FR0000064180

SOMMAIRE

<u>Page 3</u>	Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité de la rédaction du rapport financier annuel
<u>Page 4</u>	Avis de réunion de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2014
<u>Page 6</u>	Rapport de gestion du Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 28</u>	Tableau des résultats des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG au cours des cinq derniers exercices
<u>Page 29</u>	Liste des administrateurs et directeurs généraux avec indication des fonctions exercées au sein d'autres sociétés
<u>Page 30</u>	Délégations et pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration
<u>Page 31</u>	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 34</u>	Rapport du Président à l'Assemblée Générale du 18 décembre 2014
<u>Page 42</u>	Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2013 des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 46</u>	Comptes sociaux 2013 des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 90</u>	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2013 du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 94</u>	Comptes consolidés 2013 du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 27 novembre 2014

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA REDACTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(En application des articles 222-3 et 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

❖ Responsable du Rapport Financier Annuel

Bertrand LEARY
Président Directeur Général
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

❖ Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, après en avoir pris connaissance à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportant pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand LEARY
Président Directeur Général
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.



CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de 3 000 000 €.
Siège social : 61, avenue d'Iéna 75116 PARIS.
552 095 598 R.C.S. PARIS.

AVIS DE REUNION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE qui se tiendra au siège social 61, avenue d'Iéna à 75116 PARIS

le Jeudi 18 décembre à 11 heures

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport complémentaire concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions gratuites,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Questions diverses.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital social dont la souscription serait réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise établi en application de l'article L.3332-1 du Code du travail ;

Le texte des projets de résolutions qui seront présentés à ladite assemblée par le Conseil d'Administration est le suivant :

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration, du Président et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2013, approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration, les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils viennent de lui être présentés et détaillés.
Elle approuve notamment les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, dont le montant hors I.S. pour l'exercice en cause s'est élevé à 29 954 €

DEUXIEME RESOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38, L.225-22-1 et L.225-42-1 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et, en tant que de besoin, les opérations y relatées.

TROISIEME RESOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice et le report à nouveau de l'exercice précédent comme suit :

Résultat de l'exercice	813 633,40 €
Report à nouveau	- 25 738 131,75 €
TOTAL À AFFECTER	- 24 924 498,35 €
En totalité au compte « report à nouveau »	- 24 924 498,35 €

Le revenu global par action afférent à chacun des trois derniers exercices était le suivant :

AU TITRE DES EXERCICES	DIVIDENDE NET €	TAUX DE REFACTION
2010	1,90	40 %

2011	0	-
2012	0	-

QUATRIEME RESOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice 2013 tels qu'ils viennent de lui être présentés et détaillés.

CINQUIEME RESOLUTION — L'assemblée générale fixe, à compter de ce jour, les jetons de présence alloués au Conseil d'administration au montant total de 20 000 €.

SIXIEME RESOLUTION — L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour en faire, partout où besoin sera, tous dépôts, déclarations, insertions et publications.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION — L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce et dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 du Code du travail,

Délègue au Conseil d'Administration, au regard de l'ensemble des autorisations et décisions d'augmentations de capital données au terme de la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société dans les proportions et aux époques qu'il déterminera mais dans la limite de 10 % du montant de l'augmentation maximale de capital social de la société de 2 000 000 d'euros décidée par le Conseil d'Administration et se rapportant aux résolutions ci-avant, au bénéfice des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise qui devra intervenir dans un délai maximum d'un an, par l'émission d'actions de la société réservées aux salariés et anciens salariés adhérents audit plan d'épargne d'entreprise.

Décide que le Conseil d'Administration fixera le prix de souscription conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du Code du travail.

Décide que la présente autorisation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, aux titres de capital à émettre dans le cadre de la présente résolution.

La libération des souscriptions pourra être opérée en espèces ou par compensation de créances, dans les délais qui seront déterminés par le Conseil d'Administration dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Donne au Conseil d'Administration, dans les limites et les conditions précisées ci-dessus, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations, notamment à l'effet d'établir, le cas échéant, tout document qui se révélerait nécessaire dans les délais requis, de fixer les dates et modalités de ladite émission, le cas échéant, la date de jouissance des titres éventuellement rétroactive, de déterminer le mode de libération des actions, de recueillir les souscriptions et les versements y afférents, de constater la ou les augmentations réalisées en application de la présente délégation, de procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une façon plus générale, de fixer les conditions, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission des actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation de ces émissions.

La présente délégation est valable pour une durée de douze mois à compter de la présente assemblée générale.

DEUXIEME RESOLUTION — L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour en faire, partout où besoin sera, tous dépôts, déclarations, insertions et publications.

Pour pouvoir assister à cette assemblée ou s'y faire représenter :

— **les titulaires d'actions nominatives** doivent être inscrits en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré » au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 15 décembre 2014 à zéro heure ;

— **les propriétaires d'actions au porteur** devront dans le même délai, avoir leurs titres inscrits dans les comptes tenus par un intermédiaire habilité et pouvoir en justifier par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires nominatifs recevront avec leur convocation les documents nécessaires au vote par correspondance.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter auprès de la société un formulaire à cet effet, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception qui devra parvenir à la société six jours au moins avant la date de l'assemblée. Le formulaire de vote devra être renvoyé de telle façon que la Société puisse le recevoir 3 jours avant la date de réunion. L'actionnaire qui vote par correspondance n'a plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'assemblée.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions aux ordres du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de Commerce doivent, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être envoyées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq jours avant la tenue de l'assemblée, soit au plus tard le 23 novembre 2014.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour ci-dessus indiqué.

Le Conseil d'Administration.

1405073

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, votre Conseil d'Administration vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013, vous présenter les comptes consolidés du groupe et vous informer des principales perspectives d'avenir.

Nous vous précisons que les comptes de notre société soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Ces documents ont été établis et sont présentés dans le respect du principe de prudence. Un rappel des comptes de 2012 est fourni à titre comparatif.

I. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (GMS) AU COURS DE L'EXERCICE - PRESENTATION DES COMPTES.

Sur l'année **2013**, les produits de GMS, holding du groupe, sont constitués :

- de redevances au titre de la location gérance de divers fonds de commerce ;
- de prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte de ses filiales ;
- de redevances de licences de marque et de savoir-faire ;
- de redevances de location de droits de mouture ;
- de produits de participations.

Le chiffre d'affaires réalisé par GMS en 2013 atteint 9 018K€ contre 10 642 K€ en 2012 soit une variation de - 15,26 %.

Il se décompose de la manière suivante :

- Location gérance :	1 635 K€
- Location droits de mouture :	36 K€
- Assistance groupe :	7 346 K€

La société refacture à ses filiales, sans marge, les dépenses payées pour leur compte pour un montant de 2 557K€.

Le résultat net de la holding ressort à 19 744 K€ après 797 K€ de dotations aux amortissements. Le résultat net et les dotations aux amortissements au cours de l'exercice 2012 ressortaient respectivement à - 816 K€ et 843 K€. Le résultat d'exploitation est - 3 619 K€. Le résultat financier est en hausse et s'établit à 2 019 K€ en 2013 contre - 1 769 K€ en 2012. Ce résultat intègre les effets de la distribution de dividendes de la société GMS Alimentaire à GMS pour un montant de 11 000 K€.

Le résultat exceptionnel représente 21 048 K€. Ce résultat s'explique par la reprise, d'un montant de 18 930 K€, de la provision pour sanction en matière de concurrence suite à la décision rendue par la Cour d'Appel le 20 novembre 2014. Celle-ci a fortement réduit la sanction décidée en première instance par l'Autorité de la concurrence pour une entente présumée. Cf. à ce sujet le point 3.1.

Le montant des capitaux propres, avant distribution, représente 41 986 K€ et les capitaux permanents (capitaux propres + emprunts à long terme) 75 501 K€.

Données boursières

Le nombre d'actions échangées sur le marché au cours de l'exercice 2013 est de 36.

Cours des actions	2013	2012	2010	2009	2008
Plus haut	1 775,00 €	1 380,00 €	1 775,00 €	1 424,00 €	700,01 €
Plus bas	600,00 €	946,00 €	1 205,00 €	600,00 €	297,09 €
Clôture au 31 décembre	950,00 €	1 300,00 €	1 380,98 €	1 200,00 €	604,00 €

Les investissements

Les investissements corporels de l'exercice 2013, hors avances et acomptes transférés en immobilisations, se montent à 441 869 € et se répartissent comme suit :

Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Matériel de transport	Autres immo. corporelles	Avances & acomptes	Total
-	4 168 €	291 632 €	-	25 611 €	120 458 €	441 869 €

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société réalise des travaux de recherche, développement et de contrôle qualité pour l'ensemble des filiales du groupe opérant dans le secteur de la meunerie. Les dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2013 sont comptabilisées en charges et ne sont pas éligibles au crédit impôt recherche.

Aucun crédit d'impôt recherche n'a été enregistré au titre de 2013.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de l'entreprise

	2013	2012	Ecart	Variation
	K€	K€	K€	En %
Marge commerciale	0	0		
Production de l'exercice	9 018	10 642	(1 624)	(15,26) %
Valeur ajoutée	1 352	3 173	(1 821)	(57,39) %
% V.A. / C.A.	14,99 %	29,82 %		
Excédent brut d'exploitation	(4 326)	(1 949)	(2 377)	(121,96) %
% E.B.E. / C.A.	(47,97) %	(18,31) %		
Capacité d'autofinancement	11 546	2 102	9 444	449,28 %
Endettement long et moyen terme	33 515	8 707	24 808	284,92 %
Dettes LMT / Capitaux propres	78,82%	39,12%		

II. AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice s'établit à 19 743 633,40 €

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en totalité en report à nouveau.

Compte tenu d'un report à nouveau débiteur de -25 738 131,75 €, le Report à Nouveau ressort à -5 994 498,35 €.

Le revenu global par action au titre des trois derniers exercices était le suivant :

<u>Au titre des exercices</u>	<u>Dividende net</u> €	<u>Taux de réfaction</u>	<u>Rendement global</u> €
2010	1,90	40%	1,90
2011	0	40%	0
2012	0	40%	0

III. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.

3.1. Evolution du dossier de la condamnation par l'Autorité de la Concurrence

3.1.1. Exposé de la décision

En date du 15 février 2010, l'Autorité de la Concurrence a notifié des griefs à votre société, estimant qu'elle avait pris part à des pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la vente de farine en sachets.

Votre société a fermement contesté l'ensemble des griefs, tant dans ses mémoires en réponse aux services d'instruction que lors de l'audience des 10 et 11 octobre 2011 devant le collège de l'Autorité. Cette position était confortée par les observations présentées par le Commissaire du Gouvernement aux différentes étapes de la procédure et par l'unanimité des contestations élevées par les meuniers français mis en cause.

L'Autorité de la Concurrence n'a pas fait droit aux contestations soulevées et, par une décision du 13 mars 2012, a lourdement condamné le secteur de la meunerie. Votre société s'est ainsi vue infliger une sanction d'un montant de 28.820 K€ aux motifs :

- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à limiter les importations de farine en sachets de l'Allemagne vers la France ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue à la grande et moyenne distribution en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue aux enseignes du hard discount en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit.

La décision étant exécutoire par provision, un avis de mise en recouvrement ayant été émis par l'Administration le 15 juillet 2012, des discussions avaient été engagées avec la Direction Régionale des Finances Publiques et avaient permis d'obtenir un étalement du recouvrement de la sanction jusqu'à la décision de la Cour d'Appel qui devant intervenir fin octobre 2014, a finalement été reportée au 20 novembre 2014.

L'administration et l'entreprise ont convenu qu'en complément d'une somme de 300 000 € déjà versée courant 2012, celle-ci s'engageait à verser 1.500.000 € avant le 15 août 2013. Elle a également effectué au bénéfice de la DRFiP un règlement de 100 000 € par mois à compter d'août 2013 jusqu'à la décision de la cour d'appel.

À titre de garantie, le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture détenus par la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et valorisés à 10.343.391 € a été accordé à l'administration le 2 avril 2013. Par ailleurs l'inscription d'une hypothèque judiciaire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à PARIS 16^{ème} a été organisée.

La société, estimant la condamnation injustifiée, a interjeté appel de la décision de l'Autorité par une déclaration déposée le 16 avril 2012 auprès du greffe de la Cour d'Appel de Paris. L'affaire a été plaidé en appel les 2 et 3 avril 2014. Au cours des plaidoiries, les avocats des meuniers ont à nouveau fait valoir les nombreuses contestations, autant factuelles que juridiques, élevées à l'encontre de la condamnation prononcée. Ils ont également longuement insisté sur le caractère excessif des amendes infligées, dans un secteur déjà fragilisé.

L'arrêt de la Cour a été rendu le 20 novembre 2014.

Sur les griefs n° 2 et 3 relatifs à FRANCE FARINE et BACH MUHLE, la Cour a intégralement fait droit aux arguments des meuniers et a ainsi jugé que ces deux sociétés ne constituaient pas des ententes illicites. Il en découle pour GRANDS MOULINS DE STRASBOURG l'annulation de l'amende de 18 930 000 € afférente à ces griefs.

Toutefois, la Cour a confirmé la décision de l'Autorité sur le grief n° 1, relatif au cartel franco-allemand et les condamnations prononcées à ce titre contre les meuniers français et allemand sont maintenues. Pour GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, il s'agit d'une amende de 9 890 000 €.

Un pourvoi en cassation de l'Autorité ne peut être exclu. Pour sa part, GRANDS MOULINS DE STRASBOURG examine également avec ses conseils l'opportunité d'un pourvoi concernant la condamnation sur le grief n° 1.

3.1.2. Traitement comptable

Votre société rappelle qu'elle avait procédé à la constatation d'une provision afin de satisfaire à ses obligations comptables.

La décision de la Cour d'Appel de PARIS du 20 novembre 2014 étant susceptible de recours, une sortie de ressources demeure incertaine tant dans son montant que dans son échéance. Votre société maintient par conséquent dans ses comptes une provision à hauteur de la fraction d'amende confirmée en appel, soit 9,89M€.

Parallèlement, les sommes versées suite aux accords passés avec l'Administration en vertu du caractère non suspensif de l'Appel, et limitées au 31 décembre 2013 à un montant de 2,1 M€, ont été inscrites dans un compte à l'actif du bilan de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG. A la date de la décision de la Cour, ces sommes représentaient un total de 3,1 M€.

Le solde de ce compte viendra s'imputer sur le solde définitif de l'amende.

3.1.3. Conséquences en termes de continuité d'exploitation

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Suite à sa condamnation en première instance par l'Autorité de la Concurrence en mars 2012 pour un montant de 28,82 M€, la société GMS s'était assurée de la volonté de l'Administration d'organiser un apurement de l'amende en conformité avec les capacités du groupe.

Compte tenu de la décision de la Cour d'Appel intervenue le 20 novembre 2014 et des sommes déjà versées, il reste à ce jour une somme de 6,79 M€ à verser. Le groupe souhaite privilégier la solution d'un plan d'apurement sur une longue durée mais dispose d'actifs non stratégiques dont la vente pourraient lui permettre de couvrir

cette dette. Une réunion de négociation avec la DRFIP a déjà été fixée afin de définir les modalités de recouvrement.

Indépendamment du règlement de la somme évoquée ci-dessus, le reprofilage du pool bancaire, ainsi que la reprise d'une activité soutenue sur 2014 associée à la mise en place du contrat d'affacturage permettent au groupe GMS de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement, les prévisionnels établis validant des niveaux de trésorerie satisfaisant.

3.2 Enquête de l'Autorité de la Concurrence sur le marché de la boulangerie artisanale

Au cours de l'exercice 2012, le groupe GMS, par l'intermédiaire des sociétés GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et ESTAGER, a eu à répondre à différentes demandes d'informations émanant de l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de l'enquête ouverte en 2008 concernant le secteur de la boulangerie artisanale.

Le 22 février 2013 les Rapporteurs auprès de l'Autorité de la Concurrence notifiaient des griefs à l'ensemble des meuniers concernés par l'enquête parmi lesquels le groupe des Grands Moulins de Strasbourg.

Les sociétés meunières concernées par la notification ont rejeté l'intégralité des griefs exposés, tant dans leurs réponses à la notification de griefs qu'au stade de la réponse au rapport de l'Autorité.

Dans ses observations, le Commissaire du Gouvernement conteste l'appréciation de l'Autorité sur plusieurs points. En premier lieu, il estime qu'il n'est pas établi que la société ESTAGER aurait participé à l'entente alléguée. En second lieu, la durée de l'entente alléguée ne serait au plus que 6 mois. Enfin, l'appréciation du dommage à l'économie est également fortement contestée.

S'agissant d'une procédure toujours en phase d'instruction, aucune sanction n'a été proposée ou prononcée à ce stade. L'audience devant le Collège de l'Autorité est fixée au 3 décembre 2014.

3.3. Recouvrement des créances export

Les sociétés GMS MEUNERIE et TOULOUSAIN DES FARINES ont entamé des procédures de recouvrement de leurs encours sur les sociétés liées à Monsieur Imad BAKRI en Belgique, au Liban et en Angola.

Par jugement du Tribunal de Commerce de NARBONNE du 29 juillet 2014 et devenu définitif, TOULOUSAIN DES FARINES a ainsi obtenu la condamnation de METRO TRADING COMPANY au règlement sans délai de la totalité de sa dette de 2.227.392,46 \$. Cette décision a permis la conversion et l'exécution des saisies conservatoires effectuées en 2013 sur les titres LA FINANCIERE DE MEUNERIE et SOFRACAL détenus par METRO TRADING COMPANY. Une demande de cantonnement des saisies a été formée par METRO TRADING COMPANY et rejetée par le Juge de l'Exécution de PARIS le 1er octobre 2014. METRO TRADING COMPANY a interjeté appel de ce rejet dans le cadre d'une procédure à jour fixe qui sera plaidée le 12 février 2015.

Les procédures menées au Liban et en Angola ont permis la saisie à titre conservatoire de biens immobiliers, dont la valeur devrait permettre le recouvrement de la plus grande partie des créances impayées à ce jour. Les actions se poursuivent en vue de l'exécution de ces saisies.

La société SOFRACAL, société-mère de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, a accordé aux filiales du groupe GMS concernées par ces retards une garantie portant sur le recouvrement de ses créances. Sont concernées les sociétés GMS MEUNERIE, TOULOUSAIN DES FARINES et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE.

La garantie a été partiellement activée au 31 décembre 2012 pour la société GMS MEUNERIE par la cession de créances à SOFRACAL représentant un montant de 22 M€ ; celles-ci étant compensées avec la créance détenue par la société SOFRACAL sur le groupe et inscrite dans les comptes de la holding GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Le montant des créances non compensées au 31 décembre 2012 et toujours ouvertes au 31 décembre 2013 (soit 31,3 M€) sera couvert par les apports complémentaires en compte-courants mais également par le produit de la vente des titres GMS détenus par la société SOFRACAL dans le cadre des protocoles ADVENS et G6M. Cf. à ce sujet le point 2.3.1. de l'annexe des comptes consolidés relatif à la conclusion des protocoles de cession auprès des groupes ADVENS et G6M ainsi que sur l'évolution actuelle du litige pendant devant le tribunal de Commerce de Paris, étant précisé que si ni ADVENS, ni G6M ne venait à lever leurs options, mandat serait donné à une banque d'affaires pour trouver un acquéreur pour les titres GMS conformément aux protocoles.

3.4 Financement du groupe

3.4.1 Mise en place de lignes moyen-termes

La société a engagé en 2012 une renégociation de son financement avec l'ensemble des partenaires bancaires intervenant dans le groupe qui a débouché en octobre 2013 sur le reprofilage de son endettement ; le financement court-terme du groupe étant transformé en 2 prêts moyen-terme :

Au niveau de GMS pour un montant de 33,7 M€ remboursable sur 5 ans sur la base d'une première échéance de 4,5 M€, suivi de 60 mensualités de 300 K€ et d'une mensualité in fine de 11,2 M€.

En contrepartie de la mise en place de ce moyen-terme, les garanties suivantes ont été accordées :

- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société GMS Alimentaire ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.

Au niveau de SMDP pour un montant de 2,45 M€ remboursable sur 5 ans comprenant une franchise d'un an puis sur la base de 45 mensualités de 54 K€.

En contrepartie de la mise en place de ce prêt, le nantissement des titres détenus par la société SMDP dans la société LES MOULINS PYRENEENS a été donné en garantie.

3.4.2 Mise en place de contrats d'affacturage

Parallèlement, des contrats d'affacturage sont entrés en application dès février 2013 pour certaines filiales et portent sur les sociétés suivantes : GMS MEUNERIE, Moulins DELIGNE, Moulins Réunis de la Sarthe, Minoterie ESTAGER, GMS Alimentaire et RHEINTAL MUHLEN GmbH.

Le montant du financement qui découle de la mise en place de cet affacturage représente un montant d'environ 21 M€. Pour l'ensemble des structures françaises, il s'agit d'un affacturage avec subrogation, toutefois les sociétés sont mandatées en vue du recouvrement et de l'encaissement des créances. La filiale RHEINTAL MUHLEN dispose d'un contrat d'affacturage déconsolidant, le risque relatif au recouvrement des créances cédées étant transféré au factor. L'annexe aux comptes consolidés évoque l'impact de ce mécanisme en termes de présentation.

3.4.3 Clause de covenants

Des emprunts représentant un montant de 1 302 583 € sont concernés par des covenants. Par convention la société s'est engagée à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres. A la date du 31 décembre 2013 les ratios d'endettements sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par le groupe GMS. À ce jour aucune des banques concernées à savoir « la Palatine », « le Crédit Agricole », « la Société Générale » et « le Crédit Lyonnais » n'a demandé l'application des clauses de covenant entraînant déchéance du terme.

3.4.4 Apports en compte-courant

Enfin, les apports en compte-courant réalisés par la société SOFRACAL du 1er janvier au 31 décembre 2013 représentent un montant total de 9 M€.

3.5 Evolution de la valorisation des contingents

La création des contingents et droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines à destination du marché français est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2013, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 4.454.013 quintaux, soit une quantité identique à celle détenue à fin 2012.

Rappel du traitement retenu jusqu'en 2009

La mise en oeuvre de la norme IAS 38, permet la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il est établi qu'il existe un marché actif. Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que déterminées par la norme 38.8 sont les suivantes :

- l'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;
- la possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- un accès à l'information sur les prix des transactions.

L'analyse menée par le groupe du marché des droits de mouture l'a conduit à considérer qu'un tel marché actif a existé jusqu'au 30 juin 2009.

Cette position était confortée par le fait :

- que le groupe disposait de valeurs de marchés transmises par l'ANMF, corroborées par des informations transmises par d'autres opérateurs auxquels s'adressait le groupe tels que des courtiers,
- que l'ensemble des meuniers ont accès à un marché leur permettant d'écouler ou d'acquérir facilement des droits de mouture.

Analyse du marché au 30 juin 2009 et conséquences en termes de valorisation des droits de mouture

Depuis le 30 juin 2009, et jusqu'au 31 décembre 2012, l'impossibilité de se référer à une valeur de marché pertinente, se matérialisant par la persistance des écarts de prix entre les valeurs fournies par l'ANMF (environ 7€) et les valeurs obtenues des courtiers ou constatées à l'occasion d'opérations réalisées par des moulins du groupe, a amené le groupe à considérer que le marché n'était plus actif au sens de la norme IAS 38.

En conséquence, et conformément aux prescriptions du paragraphe 82 de la norme IAS 38, la juste valeur ne pouvant plus être déterminée par référence à un marché actif, la valeur comptable des droits de mouture avait été maintenue à son montant évalué à la date de la dernière réévaluation faite par référence à un marché actif, c'est-à-dire sur une base de 5 €/quintal. Par ailleurs, les éventuelles acquisitions de droits de mouture réalisées par les sociétés du groupe depuis le 1^{er} janvier 2010 ont été valorisées à leur prix d'acquisition. Au 30 juin 2013, la valeur moyenne dans les comptes consolidés qui en découle s'élève à 4,49 €/quintal.

Depuis le 1^{er} janvier 2013

Depuis le 1er janvier 2013, la norme IFRS 13 définit dans son annexe A le marché actif comme étant un « marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif et le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix ». Cette définition n'entraîne pas d'évolution majeure par rapport à celle posée par IAS 38.

Toutefois, le groupe dispose depuis 2013 d'états statistiques établis par l'organisme FRANCEAGRIMER recensant les prix pratiqués par les acteurs du secteur meunier en la matière ainsi que les volumes échangés. Les tendances qui découlent de ces états concordent avec celles reçues par ailleurs de la part de courtiers et avec lesquels travaille habituellement le groupe. Le groupe a, à la lumière de ces éléments nouveaux, étudié la question du respect des critères posés par IAS 38.8 (rappelés par IFRS 13 Annexe A) sur la réalité d'un marché actif et a réétudié dans le cadre du présent arrêté sa position relative au traitement de ces actifs incorporels. Le groupe estime disposer par l'intermédiaire de l'organisme FRANCEAGRIMER d'une information homogène d'une année sur l'autre et traduisant la réalité des opérations traitées sur le marché des droits de mouture et lui permettant de procéder à nouveau à la revalorisation des droits de mouture figurant à l'actif de son bilan.

Des tests de validité seront réalisés par rapprochement des valeurs fournies avec celles issues des opérations des sociétés du groupe sur leurs propres droits de mouture, ainsi qu'avec celles fournies par les courtiers.

Le groupe validera également la pertinence du caractère actif du marché des droits de mouture par analyse des quantités de droits de mouture échangées sur ce marché.

Revalorisation des droits de mouture au 31 décembre 2013

Le groupe a procédé au 31 décembre 2013 à la revalorisation des droits de mouture sur la base de la valeur moyenne pondérée des opérations de 2013.

La valeur moyenne pondérée des droits de mouture fournie courant 2014 par FRANCEAGRIMER au titre des transactions 2013 s'élève à 5,18 €/T quintal. L'impact de la revalorisation effectuée au 31 décembre 2013 représente 1.812K€ et a été constatée intégralement dans les capitaux propres (Part groupe et intérêts minoritaires).

Revalorisation des droits de mouture à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2014

Le groupe procédera désormais à ses réévaluations en date du 30 juin (et non plus au 31 décembre) sur la base de la mise à disposition des valeurs moyennes pondérées établies par FRANCEAGRIMER pour l'année civile précédente.

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS		31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Valeur des droits de mouture dans les comptes sociaux		10 658	10 658
Impact des % d'intérêts sur sociétés intégrées proportionnellement		(1 793)	(1 793)
Valeur des droits de mouture dans les comptes sociaux après application des % d'intérêts	(A)	8 865	8 865
Impact des affectations d'écarts	(B)	2 351	2 351
Impact des réévaluations aux valeurs du marché	(C)	9 768	7 956
Valeur des droits de mouture dans les comptes consolidés IFRS	(A + B + C)	20 985	19 172

3.6 Vérification de comptabilité GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Début 2013, la société a fait l'objet d'une vérification sur pièces de la TVA déductible relative à l'année 2011. Cette vérification s'est conclue par l'absence de proposition de redressement.

Un contrôle fiscal s'est tenu fin juin 2013 portant sur la TVA, l'impôt sur les sociétés de la société GMS pour les années 2010 et 2011. Celui-ci s'est conclu par l'établissement d'une proposition de rectification émise le 10 juillet 2013. La société a transmis ses réponses à l'Administration qui maintient une partie de ces propositions de rectifications.

La société a accepté une partie des propositions de rectifications représentant un montant total de 291 K€. Elle continue toutefois de contester certaines rectifications proposées par l'Administration et a engagé une procédure de conciliation avec celle-ci. La société a néanmoins comptabilisé une provision correspondant au risque maximal relatif à ce contrôle, estimé par la société et son conseil.

3.7 Cession du moulin LÖFFEL MUHLEN

La société a cédé sa participation de 51 % dans la société Löffel Muhlen conformément à l'acte de cession de parts constaté devant notaire en date du 20 juin 2013. Le prix de cession fixé était de 1 €.

Les opérations entre le 1er janvier 2013 et la date de cession n'ont pas été intégrées dans les comptes annuels, le groupe ne disposant pas d'informations suffisantes. Sur la base du dernier reporting transmis par la société au 31 mai 2013 (non audité), les principaux agrégats étaient les suivants :

- CA 3 973 k€
- Résultat d'exploitation - 104 K€
- Résultat net - 248 K€

L'impact de ces éléments sur les comptes annuels est jugé non significatif et en tout état de cause, ceux-ci n'auraient aucun effet sur le résultat net consolidé dans la mesure où la perte constatée viendrait augmenter le résultat de cession.

Parallèlement à cette cession, la société LOEFFEL MUHLEN a cédé à la société RHEINTAL MUHLEN les titres qu'elle détenait dans la société REISS MÜHLE pour une valeur de 1,5 M€, son fonds de commerce pour 500 K€ HT et un terrain pour 150 K€. Le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG par le biais de sa holding, s'est engagé à reprendre l'endettement souscrit par la société LÖFFEL MÜHLEN auprès de la SOCIETE GENERALE et représentant une valeur de 875 K€.

3.8 Acquisition de deux boulangeries

Le groupe a acquis fin 2012 par l'intermédiaire de sa filiale LA TOULOUSAIN DES FARINES deux boulangeries situées à NARBONNE, les sociétés BOULANGERIE DU MOULIN et MOULIN DE LA COTE DES ROSES.

Les comptes de ces sociétés ont été intégrés dans les comptes retraités 2012.

3.9 Cession du dépôt sis aux PENNES MIRABEAU

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a cédé le 28 juin 2013 un entrepôt que celle-ci détenait depuis juillet 2012, et situé aux Pennes Mirabeau (13). Cette cession a été conclue pour une valeur de 2,4 M€. La plus-value afférente représente 1,5 M€.

3.10 Recouvrement de l'amende infligée par l'Autorité de la Concurrence

Il est rappelé que dans le cadre de la condamnation par l'Autorité de la Concurrence sur la question d'une entente présumée sur le marché de la farine en sachet, la société a engagé des négociations avec l'Administration

afin de ne procéder qu'au règlement partiel de la somme mise en recouvrement. Celles-ci ont abouti au courant du mois de juillet 2013.

L'administration et l'entreprise ont convenu qu'en complément d'une somme de 300 000 € déjà versée courant 2012, celle-ci s'engageait à verser 1.500.000 € avant le 15 août 2013. Elle doit également effectuer au bénéfice de la DRFiP un règlement de 100 000 € par mois à compter d'août 2013 jusqu'à la décision de la cour d'appel.

Au 30 octobre 2014, le montant total des sommes versées par la société représente un montant de 3,1 M€.

A titre de garantie, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a accordé à l'Administration :

- le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10.343.391 € en date du 2 avril 2013
- l'inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16ème pour un montant de 20.000.000 €.

La Cour d'Appel de PARIS a rendu sa décision le 20 novembre 2014. Il en ressort pour GMS le maintien d'une condamnation à hauteur de 9,89 M€. Les négociations qui avaient été menées sur le recouvrement de la sanction provisoire de 29 M€ vont se poursuivre au regard de la décision de la Cour d'Appel. Un pourvoi en cassation reste envisageable.

Pour mémoire, au 20 novembre 2014, le montant total des sommes versées au titre de l'exécution provisoire de la sanction représente un montant de 3,1 M€.

3.11 TOULOUSAINES DES FARINES – Anomalies comptables relevées

Les opérations d'arrêté comptable de la filiale TOULOUSAINES DES FARINES ont fait apparaître d'importantes anomalies comptables. La correction de ces anomalies entraîne la constatation dans les comptes 2013 de charges pour un montant total s'élevant à 7.843 K€.

Celles-ci trouvent leurs origines dans les comptes antérieurs au 31 décembre 2013. Les travaux d'analyse menés sont remontés jusqu'en 2002-03 et ont permis d'estimer à 4.341 K€ le montant des anomalies relatives à la période antérieure à l'intégration de la société dans le groupe GMS. Dans le cadre d'un protocole daté du 30 octobre 2014, le groupe ARTERRIS a accepté de prendre à sa charge la part relevant plus directement de sa responsabilité, soit 4,3 M€.

Cet engagement prendra la forme d'un abandon de compte-courant dont bénéficiera la filiale TOULOUSAINES DES FARINES dans ses comptes 2014.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE - PERSPECTIVES D'AVENIR

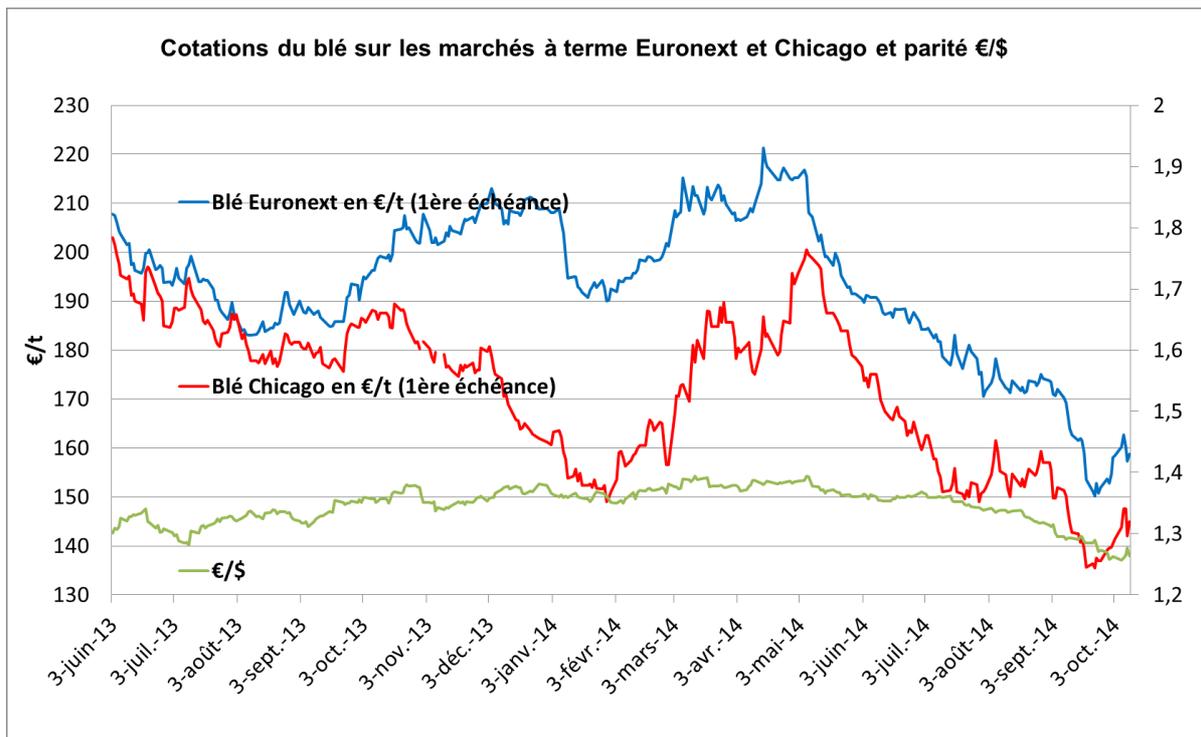
4.1. Evolution de l'activité

La direction commerciale export du groupe a engagé dès la fin 2012 la recherche de nouveaux débouchés qui se sont traduites dès 2013 par l'obtention de nouveaux marchés, principalement localisés en Angola, ce pays restant le premier pays d'importation de farine en Afrique. Le groupe bénéficie depuis le début de l'année 2014 d'une progression sensible sur ces marchés qui ont tendance à se stabiliser.

Les perspectives sont également favorables sur les marchés de la farine à destination des industries utilisatrices et des farines en sachets compte tenu notamment de la belle progression de la marque GRUAU D'OR.

4.2. Evolution des cours des blés

La rentabilité des filiales meunières du groupe reste très dépendante des niveaux des cours de blés et de leur évolution. Le groupe s'approvisionne auprès de coopératives françaises et allemandes sur la base de cours des blés qui dépendent en grande partie des cours pratiqués en Amérique du Nord. Les bonnes perspectives de récolte sur la campagne 2013/14 ont entraîné un repli des cours pratiqués sur les marchés à terme à Chicago.



Source : ANMF - Circulaire économique n° 6189 du 14 octobre 2014.

Compte tenu des éléments disponibles pour la campagne 2014-15, les facteurs haussiers et baissiers sont les suivants :

Eléments haussiers	Eléments baissiers
<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'offre mondiale de blés de qualité - Dynamisme de la demande mondiale - Craintes de reprise du conflit entre la Russie et l'Ukraine - Risques climatiques sur les blés de printemps aux Etats-Unis - Baisse de la parité euro/dollar - Risques climatiques sur les maïs 	<ul style="list-style-type: none"> - Productions de blé et de maïs 2014 supérieures aux attentes dans les principaux pays exportateurs de l'hémisphère nord - Bilans céréaliers mondiaux 2014/15 lourds - Abondance de céréales fourragères - Arrivée des récoltes de maïs et besoin de dégagement des capacités de stockage - Forte concurrence à l'export de la part de l'Ukraine poussée par ses besoins de trésorerie - Baisse des exportations françaises de blé meunier

Source : ANMF - Circulaire économique n° 6189 du 14 octobre 2014.

Selon l'Association Nationale de la Meunerie Française :

« Alors que l'abondance de céréales fourragères tant au niveau mondial, européen que français, pèse sur les cours des blés fourragers, les prix des blés meuniers sur le marché physique se maintiennent à un niveau relativement élevé ».

On rappellera toutefois, que les cours actuels des blés sont sans commune mesure avec leur niveau de 2012 ; année durant laquelle le cours Euronext avait atteint un plus haut à 280 €/T.

4.3. Investissements

Les investissements envisagés au niveau de votre groupe en 2014 concernent essentiellement l'outil de production mais sont relativement limités.

Les principaux concernent le site de Strasbourg pour lequel 356 K€ sont prévus et 250 K€ déjà réalisés à fin juin 2014.

V. INFORMATIONS JURIDIQUES ET DIVERS

5.1. Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 29 954 € (article 39.4. du C.G.I.) correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

5.2. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices est joint au présent rapport en application de l'article R.225-102 du code de commerce.

5.3. Mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Vous trouverez annexée au présent rapport de gestion, la liste des administrateurs et directeurs généraux au 31 décembre 2013 avec indication des mandats exercés au sein d'autres sociétés.

Nous vous informons de l'absence d'engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci. Nous précisons également la rémunération brute annuelle de l'année 2013 des administrateurs et mandataires sociaux, savoir :

Madame Anne FRECH, Administrateur et Directrice commerciale marché artisanal : 99 231,98 €

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à terme à l'issue de la présente assemblée.

Les rémunérations perçues au niveau de la société SOFRACAL par les mandataires sociaux du groupe GMS représentent un montant total de 524,7 K€.

Les mandats des Commissaires aux Comptes arriveront à échéance avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

5.4. Jetons de présence

Nous vous rappelons que le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration est de € 20 000 au titre de l'exercice 2013.

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence à € 20 000 à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2014.

5.5. Prises de participation dans d'autres sociétés - cessions de participation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, votre société n'a procédé à aucune prise de participation ou cession de participation.

5.6. Information sur la détention du capital et modifications intervenues au cours de l'exercice

Dans le cadre des dispositions légales relatives à l'information des actionnaires et du public sur l'actionnariat des Sociétés faisant publiquement appel à l'épargne, nous vous indiquons ci-après, la composition du capital de votre société au 31 décembre 2013.

La société SOFRACAL détient 42 846 actions soit 51,08% du capital plus 4 355 actions en usufruit soit 5,19% du capital au 31 décembre 2013.

Les MOULINS SOUFFLET détiennent 25 773 actions, soit 30,73% du capital, à fin décembre 2013.

Par ailleurs, il n'existe pas à la connaissance de votre Conseil d'Administration, d'autre actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant actuellement une participation égale ou supérieure à 5 % dans le capital de votre société.

Il n'existe pas d'actions à droits de vote multiple, aussi chaque actionnaire dispose de droits de vote correspondant à sa participation.

5.7. Mention de l'état de la participation des salariés au dernier jour de l'exercice et la portion du capital que représentent les actions détenues par le personnel

A notre connaissance, le personnel ne détient pas d'actions du capital de votre société.

5.8. Augmentation de capital réservée aux salariés

Il est rappelé que l'Assemblée Générale a été amenée à se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés de la société le 27 octobre 2011 et que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital. En conséquence, pour satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du code du travail est soumis à l'Assemblée.

5.9. Rémunérations H.T. versées aux commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe pour l'exercice 2013

NOM	REMUNERATION H.T. K€
GRANT THORNTON	205
INSTITUT EUROPEEN D'AUDIT ET DE CONSEILS	95
DIDIER MATZINGER	97
CABINET LOURDEAU	25
SOFICO	8
EIDEL & PARTNER	39
AGRO REVISION	9
KPMG	16
LARRIBE - VALVO	12
MAZARS	23
TOTAL	529

5.10. Conventions réglementées :

a) Conventions conclues antérieurement à l'exercice 2013 et dont l'effet s'est poursuivi.

Le Conseil d'Administration rappelle que les conventions suivantes, autorisées au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2013 :

- conventions d'intégration fiscale avec les sociétés GMS MEUNERIE, GMS ALIMENTAIRE, GMS NEGOCE ALIMENTAIRE, GRANDS MOULINS AUBRY et EUREXPAN ;
- convention de prestation de services avec la société SOFRACAL ;
- convention de licence de marque et de savoir faire avec GMS ALIMENTAIRE ;
- convention de location-gérance avec GMS ALIMENTAIRE
- protocole de mise en œuvre de garantie accordé par la société SOFRACAL.

b) Conventions conclues durant l'exercice.

La convention suivante a été conclue au cours de l'exercice :

- modification des conditions de la location-gérance de fonds commerce consentie à la société GMS MEUNERIE.

Les conventions suivantes ont été conclues au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 :

- convention d'assistance groupe avec la société ESTAGER ;
- modification des conditions de la location-gérance de fonds commerce consentie à la société GMS MEUNERIE ;
- convention d'assistance entre GMS et certaine de ses filiales ;

5.11. Délais de règlement des fournisseurs :

Conformément aux articles L 441-6-1 et D. 441-4 du code de Commerce, nous vous informons que concernant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2013 se décompose, par date d'échéance, comme suit :

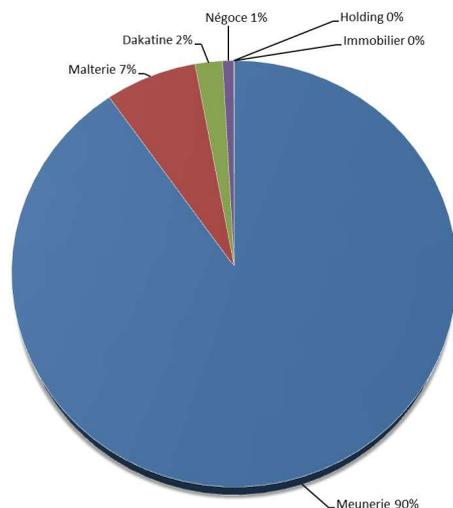
	échus	1 à 30 jours	30 à 60 jours	+ 60 jours	Non applicable	Total
Fournisseurs Entretien	25 645 €	25 775 €	73 266 €	15 783 €	0 €	140 468 €
Fournisseurs Frais Généraux	1 447 515 €	484 596 €	60 901 €	5 694 €	0 €	1 998 706 €
Factures non parvenues	0 €	0 €	0 €	0 €	350 855 €	350 855 €
Total	1 473 160 €	510 370 €	134 167 €	21 477 €	350 855 €	2 490 028 €
<i>Rappel 2012</i>	<i>656 137 €</i>	<i>771 944 €</i>	<i>207 243 €</i>	<i>160 000 €</i>		1 795 323 €
Fournisseurs d'immobilisations						0 €
<i>Rappel 2012</i>						0 €

VI. ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES

Le chiffre d'affaires consolidé 2013 s'est élevé à 274 M€ et se répartit de la façon suivante entre les différentes activités :

CA par activité (en K€) :	
Meunerie	247 327
Malterie	18 790
Pâte d'arachide	5 658
Négoce	2 282
Holding	46
Immobilier	33
TOTAL	274 154

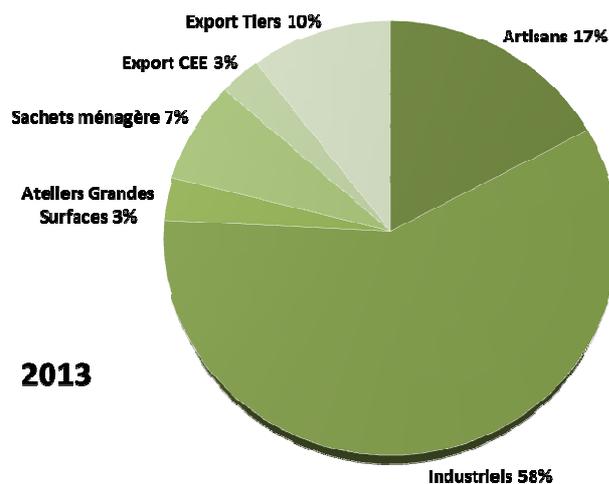
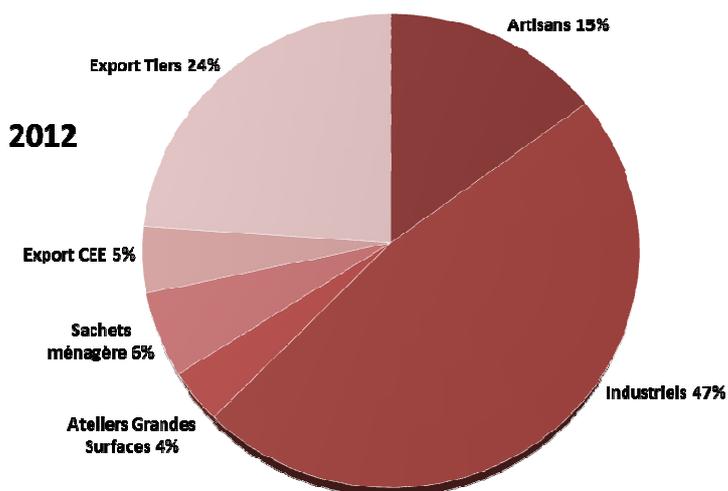
Part de chaque activité dans le CA consolidé :



a) Secteur de la meunerie.

Avec près de 600.000 T de farines livrées en 2013, le niveau d'activité du groupe reste comparable à celui de 2012. On relève toutefois que la baisse d'activité à l'export entamée fin 2012 et qui a fortement perturbé la rentabilité du groupe début 2013 a été pour partie compensée par une progression des volumes réalisés sur le marché des industries utilisatrices.

La répartition de la clientèle évolue de la façon suivante entre 2012 et 2013 :



S.A.S. GMS MEUNERIE sur 2013 a réalisé un chiffre d'affaires de 119 160 K€ et a dégagé un résultat d'exploitation de (6 387) K€ à comparer à (4 688) K€ pour l'exercice antérieur. Le résultat net ressort à (7 005) K€ contre (3 169) K€. Il n'y a pas eu de provision pour hausse des prix sur 2013, de même qu'en 2012. Ce moulin déjà

fortement touché par la chute de son activité export en début d'année a également subi un fait de grève en Mai 2013.

S.A.S. GRANDS MOULINS AUBRY a enregistré un chiffre d'affaires de 6 098 K€ en 2013 contre 6 889 K€ en 2012, soit une baisse de 11 %. Le résultat de l'exercice régresse avec 79 K€ en 2013 pour 88 K€ en 2012.

RHEINTAL MUHLEN GmbH affiche en 2013 un chiffre d'affaires de 34 277 K€, en hausse par rapport à celui de 2012 qui était de 30 486 K€. Le résultat pour 2013 est en forte hausse puisqu'il s'établit à 212 K€ contre (1 664) K€ en 2012. Le résultat 2012 comprenait une provision exceptionnelle de 727 K€ afférente à une sanction prononcée par le Bundeskartellamt en Allemagne. La sanction finale ayant été comptabilisée (pour le même montant), la provision comptabilisée en 2012 a fait l'objet d'une reprise.

b) Secteur de la malterie.

SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. établit ses comptes annuels le 30 juin. Sur son exercice 2012/2013 son chiffre d'affaires a progressé de 13,18 % pour atteindre 36 263 K€ contre 32 041 K€ sur 2011/2012. La société affiche un résultat positif de 2 345 K€ contre 1 421 K€ pour l'exercice précédent soit une augmentation de 65 %.

c) Secteur de la pâte d'arachide.

E.U.R.L. GMS ALIMENTAIRE réalise un chiffre d'affaire de 5 658 K€ en baisse de 10,94 % sur celui de 2012 qui était de 6 353 K€. Le résultat pour l'exercice 2013 est en baisse pour atteindre 504 K€ contre 818 K€ pour l'exercice précédent.

d) Secteur du négoce.

S.A.R.L. GMS NEGOCE ALIMENTAIRE a connu en 2013 une baisse de son chiffre d'affaires de 46,60 %. Il s'est établi à 1 595 K€ en 2013 contre 2 987 K€ à l'exercice précédent. Le résultat 2013 ressort à (1 539) K€ contre 57 K€ pour l'exercice précédent du fait de la comptabilisation d'une provision pour dépréciation d'une créance pour un montant de (1 460 K€)

e) Autres.

GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A. est une société détenue à 90 % par RHEINTAL MÜHLEN GmbH et à 10 % par GMS. Celle-ci possède l'ensemble des actifs immobiliers et mobiliers utilisés par RHEINTAL MÜHLEN GmbH. Le résultat de cette société passe de 14 K€ en 2012 à 99 K€ en 2013.

S.M.D.P. (SOCIETE MOULIN DELIGNE PARTICIPATIONS) détenue par GRANDS MOULINS DE STRASBOURG à hauteur de 67.04 % a poursuivi son activité de holding des titres des sociétés SCI AVENIR, LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE, MOULIN DELIGNE, FESENMEYER BÄCKERMÜHLEN GmbH & Co. KG, LES MOULINS PYRENEENS, MOULINS BROCHET, SCI LA FORGE, MINOTERIE BELLES OUVRIERES et MINOTERIE ESTAGER.

Elle n'a pas de salarié et affiche un résultat de (4 162) K€ en 2013, conséquence notamment d'une provision pour dépréciation des titres LMP d'un montant de 3 913 K€ en lien avec les anomalies comptables relevées dans les comptes de TOULOUSAINES DES FARINES, filiale de la société LMP.

EUREXPAN enregistre un chiffre d'affaires de 1 228 K€ en 2013 en forte baisse par rapport à 2012 où il était de 2 704 K€. Le résultat est de (9) K€ sur 2013 contre 30 K€ sur 2012.

VII. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

La société GMS est une société de participations et ne présente ainsi pas de risque potentiel en terme environnemental et social.

Toutefois, ses filiales françaises opérant dans le domaine de la meunerie sont, de par leur activité, soumises à autorisation d'exploitation délivrée par arrêté préfectoral. Elles sont ainsi tenues de respecter un ensemble de règles et normes en terme :

- **environnemental** : pollution de l'air, traitement des déchets, niveau de nuisance sonore, pollution des eaux.

D'une manière générale, les filiales de votre société concernées sont strictement en règle sur ces différents points.

De par sa nature, l'impact de l'activité des sociétés du groupe en matière de pollution de l'air ou des eaux est minime.

En matière de traitement des déchets, le groupe s'est assuré l'assistance d'intervenants reconnus du secteur. Enfin, sur les sites plus particulièrement concernés par cette question car proches d'habitations, les investissements adéquats ont été réalisés afin de respecter les normes applicables en matière de respect des niveaux de nuisance sonore.

- **de sécurité touchant aux personnes** :

- normes et procédures à respecter pour l'utilisation d'appareils électriques, à pression et de levage ;
- normes en termes d'empoussièrement et de limitation de propagation d'exploitation ;
- respect de la "loi machine".

Par ailleurs, le CHSCT est informé de tout accident qui pourrait advenir (ou de toute situation susceptible d'en entraîner) et se prononce sur toutes mesures destinées à limiter, voire éliminer un risque en matière de sécurité des personnes.

La politique de prévention du groupe a fait que tous les contrôles des DRIRE ont toujours donné lieu à quitus.

L'évolution des effectifs de la société est quasi-stable comme il ressort de l'analyse du tableau suivant :

<u>Exercices</u>	<u>Employés</u>	<u>Cadres et Agent de maîtrise</u>	<u>Total</u>
2012	40	29	69
2013	47	28	75

L'évolution des rémunérations brutes annuelles moyennes au sein de la société est décrite au tableau suivant :

<u>Exercices</u>	<u>Employés</u>	<u>Cadres-Dirigeants VRP</u>	<u>Moyenne</u>
2012	29 870 €	54 403 €	40 181 €
2013	28 999 €	56 573 €	40 593 €

Le temps de travail des salariés est régi par un accord collectif de réduction du temps de travail établi en 2000. Les œuvres sociales sont gérées par un comité d'entreprise qui a bénéficié en 2013 d'une contribution à ses œuvres d'un montant de 113 107 € et d'une subvention de fonctionnement de 6 814 €.

La société n'a pas recours à la sous-traitance pour la réalisation des prestations qu'elle assure pour le compte de ses filiales.

VIII. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, cotée et inscrite sur l'Eurolist C entre dans le champ d'application des normes IFRS avec effet au 1^{er} janvier 2005.

8.1. Périmètre de consolidation.

Les évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice se caractérisent par :

Déconsolidation - Consolidation

○ DECONSOLIDATION DES SOCIETES LOEFFEL MÜHLEN ET LOEFFEL LOGISTIK

En date du 20 juin 2013, le groupe GMS a conclu avec Monsieur LOEFFEL la sortie du sous-pôle LOEFFEL, composé des sociétés LOEFFEL MÜHLEN et LOEFFEL LOGISTIK.

Parallèlement la société LOEFFEL MÜHLEN a cédé à la société RHEINTAL MÜHLEN les titres de la société REISS, intégralement détenus par LOEFFEL MÜHLEN (cf. ci-après), ainsi qu'un terrain et une partie de sa clientèle.

○ RACHAT DE LA SOCIETE REISS MÜHLEN

Dans le cadre de la négociation de sortie du pôle LÖFFEL du groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, les titres de la société REISS MÜHLEN ont été rachetés par la société RHEINTAL MÜHLE.

Les titres ont été valorisés dans le cadre des négociations avec la société LÖFFEL MÜHLEN à 1,5 M€. Cette valeur est inférieure à la valeur estimée des titres à la date d'acquisition sur la base d'une méthode établie sur la rentabilité future de la structure, soit 2,37 M€.

L'écart avec la valeur de marché des titres est constitué par le montant de l'endettement que le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a repris dans ses comptes, soit 875 K€. Ce montant constitue un complément de prix à l'acquisition de la société REISS MÜHLEN qui, conformément à IFRS 3, a été imputé sur les capitaux propres – part du groupe.

○ MODIFICATION DES MODALITES DE CONSOLIDATION DU PÔLE BROCHET

Afin d'intégrer la forte probabilité de l'exercice de son option par M. BROCHET à la date d'établissement des comptes et la réalisation de l'opération de rachat des 65 % restant, le groupe GMS a intégré dans ses comptes l'impact de cette opération, conformément à la norme IFRS 32.23.

Dans la mesure où l'incertitude relative à l'exercice de leurs options par chacun des signataires du protocole ne faisait pas obstacle à l'enregistrement des effets de l'opération dès sa signature, il a été décidé de procéder au traitement de cette opération dans le cadre d'une correction d'erreur et d'en présenter les effets par l'intermédiaire de comptes 2012 retraités.

Variation du pourcentage d'intérêt

On ne relève pas sur l'exercice 2013 de variation dans les prises de participation existantes au sein du groupe au 31 décembre 2012.

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Contrôle	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,00%	100,00%	100,00%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,85%	100,00%	98,85%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,00%	100,00%	70,00%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,00%	100,00%	100,00%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,08%	100,00%	95,08%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,00%	100,00%	100,00%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	99,99%	100,00%	99,99%	IG
RHEINTAL MÜHLE GmbH	Stutensee (Allemagne)	HRB 109357	100,00%	100,00%	100,00%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)	HRB 109357	100,00%	100,00%	100,00%	IG
REISS-MÜHLE GmbH	Lörrach (Allemagne)	HRB 705166	100,00%	100,00%	100,00%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,00%	100,00%	100,00%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,00%	50,00%	50,00%	IP
BACH MUHLE	Thann (68)	947 150 207	25,00%	25,00%	25,00%	ME
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,33%	33,33%	33,33%	IP
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,04%	100,00%	67,04%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,04%	100,00%	100,00%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,04%	100,00%	100,00%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,52%	50,00%	50,00%	ME
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,04%	100,00%	100,00%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,52%	50,00%	50,00%	ME
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,63%	100,00%	80,00%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,04%	100,00%	100,00%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	67,04%	100,00%	100,00%	IG
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	67,04%	100,00%	100,00%	IG
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	419 412 705	67,04%	100,00%	100,00%	IG
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	67,04%	100,00%	100,00%	IG
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,04%	100,00%	100,00%	IG
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	33,52%	33,520%	50,00%	IP
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,51%	33,514%	99,98%	IP
BOULANGERIE DU MOULIN	Narbonne (11)	384 110 870	33,51%	33,514%	100,00%	IP
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	Narbonne (11)	477 831 416	33,51%	33,514%	100,00%	IP
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,09%	26,085%	77,82%	IP
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	14,77%	14,765%	56,60%	IP

(*) I.G. : Intégration globale - I.P. : Intégration proportionnelle - M.E. : Mise en équivalence

8.2. Sociétés non comprises dans le périmètre

La participation dans la **Société BOULANGERIE NEUHAUSER** est passée sous le seuil de 20 % des droits de vote en 1990 ; elle n'est donc pas retenue dans le périmètre de consolidation, mais la participation qui subsiste est estimée dans les comptes consolidés à sa juste valeur. Celle-ci a fait l'objet d'une revalorisation au 31 décembre 2012 pour un montant de 5.966 K€ compte tenu de la réalisation d'une opération d'augmentation de capital au cours du premier semestre 2012. Cette revalorisation a été actualisée au 31 décembre 2013 pour un montant de (486 K€).

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation en 2013 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé :

- **S.A. SOFRACAL** ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN. Cette société est également exclue du périmètre du groupe en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80 % par d'autres sociétés.
- **SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD** ayant son siège social 1 Place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50 % par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

8.3. Activité consolidée

Les comptes consolidés 2012 ont fait l'objet d'un retraitement afin d'intégrer les corrections relatives aux filiales TOULOUSAIN DES FARINES, Moulins BROCHET et à deux boulangeries. Cf. à ce sujet les points 3.24 à 3.26 de l'annexe des comptes consolidés.

L'activité principale du groupe est réalisée dans le domaine de la meunerie et représente près de 90 % du chiffre d'affaires consolidé.

Chiffre d'affaires du groupe par secteur d'activité	2013	2012 retraité
HOLDING	46 K€	205 K€
MEUNERIE	247 327 K€	268 707 K€
MALTERIE	18 790 K€	15 608 K€
DAKATINE	5 658K€	6 353 K€
NEGOCE	2 282	4 788 K€
Sous total C.A. consolidé	274 103 K€	295 654 K€
IMMOBILIER	33 K€	97 K€
TOTAL	274 136 K€	295 751 K€

Le résultat consolidé au 31 décembre 2013 s'établit à 13 282 K€, contre un résultat de (8 024) K€ au 31 décembre 2012.

De nouveaux contacts et partenariats à l'export ont été trouvés, qui ont permis la reprise d'une partie des volumes perdus lors de la rupture des relations commerciales avec Monsieur Imad Bakri tout en sécurisant les transactions et en diversifiant les risques clients et pays.

L'activité du groupe en boulangerie artisanale sur le marché intérieur reste relativement stable en volume et ce, malgré un contexte économique très difficile. Grâce à la hausse tarifaire liée à l'évolution du cours des blés de fin 2012, le chiffre d'affaires enregistre encore une légère progression (+1.96%).

On relève par ailleurs une nette progression sur le marché des industries utilisatrices.

Le secteur de la farine en sachets progresse sur 2013, le groupe travaillant à compenser la sortie de FRANCE FARINE par le développement de sa marque propre GRUAU D'OR au niveau national.

Enfin, l'activité à destination des clients industriels est également stable.

Hormis la meunerie, le groupe est opérationnel à travers ses filiales dans les domaines d'activité suivants :

1. le négoce de produits alimentaires secs sur des marchés à l'exportation et à destination de grossistes en France,
2. la production de malt,
3. la fabrication et la commercialisation de pâte d'arachide.

8.4. Activité du groupe en matière de recherche et développement

Les travaux du groupe en termes de recherche et développement sont conduits par la société Holding. Le groupe réalise ainsi des travaux de recherche, développement et de contrôle qualité pour l'ensemble des filiales du groupe opérant dans le secteur de la meunerie. Les dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2013 n'ouvrent pas droit au crédit impôt recherche.

8.5. Impôts différés

L'exercice 2013 intègre l'activation sous forme d'impôts différés d'une partie des déficits fiscaux. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2013 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,333 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 Euros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2013 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

8.6. Informations sur les risques

- Risque de liquidité :

Sanction de l'Autorité de la concurrence : cf à ce sujet le point 3.1

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants. Certaines d'entre elles ne sont pas respectées mais n'ont pas été activées par les établissements concernés (cf à ce sujet le point 3.4.3).

Evolution des blés : les évolutions rapides (tant à la hausse qu'à la baisse) des cours des blés impactent sensiblement la rentabilité des moulins du groupe. Toutefois, l'impact en termes de BFR reste limité compte tenu d'une compensation de la hausse des stocks avec celle des encours fournisseurs.

- Risque de change :

Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US mais cela constitue des cas très limités. D'une manière générale, les contrats conclus sur les marchés export le sont en euro.

Sur les opérations réalisées en dollars, la politique du groupe consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- **Risque de taux** : Le groupe procédait jusqu'en 2013 de manière assez limitée à des couvertures de taux en mettant en place des outils de type SWAP, SWAP annulable ou par la mise en place de tunnel. Actuellement aucun de ces outils n'est utilisé.

- **Risque juridique** : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

- Risque lié à l'évolution des cours des matières premières :

Dans l'hypothèse où des couvertures de cours de matières premières étaient rendues nécessaires par les durées des contrats signés avec ses clients ou du fait de demandes spécifiques de clients en la matière, le groupe a la possibilité de souscrire des outils OTC directement auprès d'un établissement bancaire. Il s'est également assuré l'obtention d'outils de couvertures par l'intermédiaire des coopératives auprès desquelles il s'approvisionne.



Au terme du présent rapport, nous donnons la parole aux Commissaires aux comptes pour la lecture de leurs rapports, puis nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous ont été soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(Décret N° 67-236 du 23 mars 1967)

Etat exprimé en euros		31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Nombre d'actions ordinaires	83 867	83 867	83 867	83 867	83 867
	Nombre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	11 983 610	10 475 962	11 017 389	10 642 497	9 018 136
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	3 056 779	4 279 152	3 578 286	1 571 338	14 662 040
	Impôts sur les bénéfices	93 089	(364 506)	(803 892)	(541 657)	(285 039)
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	1 607 911	3 939 421	(24 923 262)	(816 464)	19 743 633
	Résultat distribué	318 695	159 347			
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	35	55	52	25	178
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	19	47	(297)	(10)	235
	Dividende attribué (1)	4	2			
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	62	70	82	69	75
	Montant de la masse salariale	2 397 494	2 752 112	3 018 784	3 009 780	3 461 409
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 330 238	1 435 924	1 449 636	1 507 324	1 610 693

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

Liste des Administrateurs et Directeurs Généraux au 31 décembre 2013 avec indication des fonctions qu'ils exercent au sein d'autres sociétés

Monsieur Bruno FRANZ Administrateur 17 rue des Charpentiers 67000 STRASBOURG	-	-
Monsieur Geoffrey ROSS Administrateur 6 Place St-Germain-des-Prés 75006 PARIS	-	-
Monsieur Jean-Paul KLING Directeur Général Délégué 284 Route de la Wantzenau 67000 STRASBOURG	Prés. Adm. Adm Repr. Repr. Repr. Gérant Prés. Csl Surv. Directoire Prés.	GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S. - Toul MINOTERIE MERCIER-CAPLA S.A.S. - Saverdun ESTAGER S.A. - Egletons perm. des GMS au C.A. de la SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE - S.A -Strasbourg perm. des GMS au C.A. de l'A.N.M.F. Paris perm. des GMS auprès de la S.I.M.F. Paris RHEINTAL MUHLEN GmbH / Stutensee - Allemagne GMS MEUNERIE S.A.S - Strasbourg LES MOULINS PYRENEENS – Castelnaudary SOFRACAL S.A. - Paris MOULINS REUNIS DE LA SARTHE - Champagné
Monsieur Bertrand LEARY P.D.G. 3 rue de Belloy 75116 PARIS	PDG Csl Surv. Adm Repr. Gérant	SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. – Strasbourg SOFRACAL S.A. - Paris BRIALYS S.A. - BREAL SOUS VITRE perm. des GMS au CA. de BANETTE S.A.S - Briare LA FINANCIERE DE MEUNERIE - Paris
Monsieur Christian SABBAGH Administrateur 8 boulevard J.S. Bach 67000 STRASBOURG	Prés. Adm. Directoire Prés. Adm. Adm. Gérant Gérant Adm. Adm. Csl Surv	MOULIN DELIGNE S.A.S. - Chambly SOCIETE DES MALTERIE D'ALSACE S.A. - Strasbourg SOFRACAL S.A. - Paris S.M.D. Participations S.A.S. – Chambly MINOTERIE MERCIER CAPLA S.A.S - Saverdun RHEINTAL MUHLEN GmbH/ Stutensee - Allemagne GMS NEGOCE ALIMENTAIRE SARL - Strasbourg GMS ALIMENTAIRE EURL – Strasbourg MINOTERIE MERCIER-CAPLA S.A.S. - Saverdun MOULINS BROCHET – Martigné Ferchaud LES MOULINS PYRENEENS – Castelnaudary
Monsieur Robert BIEGEL Administrateur 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG	Csl Surv. Csl Surv.	perm. d'EUREXPAN - SOFRACAL S.A. - Strasbourg LES MOULINS PYRENEENS - Castelnaudary
Monsieur Patrick TEPLANSKY Administrateur 1 rue Mouzin 78230 Le Pecq	PDG	Société Française d'Expansion Economique Européenne « EUREXPAN » S.A. Paris
Madame Anne FRECH Administrateur 5 rue de l'Ecole 67117 QUATZENHEIM	PDG. Directoire Prés. Adm.	ESTAGER S.A. - Egletons LES MOULINS PYRENEENS – Castelnaudary MINOTERIE MERCIER-CAPLA S.A.S. - Saverdun MOULINS BROCHET – Martigné Ferchaud

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

**Délégations et pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale
au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013**

NEANT

Rapport des Commissaires aux Comptes

Etabli en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Grands Moulins de Strasbourg

Grands Moulins de Strasbourg

Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
61, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris Ile-de-France
5, Place du Corbeau
67000 STRASBOURG

Institut Européen d'Audit et de Conseils (IEAC)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de
Colmar
1c, Rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHEIM

Rapport des commissaires aux comptes,

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur
le rapport du président du Conseil d'administration de la société Grands
Moulins de Strasbourg

Société Grands Moulins de Strasbourg
Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Grands Moulins de Strasbourg et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1 Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

2 Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 27 novembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International

Institut Européen d'Audit
et de Conseils

Jean-Jacques Pichon
Associé

Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

RAPPORT DU PRÉSIDENT A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 DECEMBRE 2014



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré
Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS
R.C.S. PARIS B 552 095 598
N° SIRET : 552 095 598 00017

RAPPORT DU PRESIDENT

**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 DECEMBRE 2014
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013**

Mesdames,
Messieurs,

En application de l'article L 225-37 du Code du commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport à l'assemblée générale, joint au rapport du Conseil d'administration :

- A. des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**
- B. des procédures de contrôle interne mises en place par la société**
- C. des modalités de détermination de la rémunération des dirigeants et des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général**
- D. des modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale**
- E. des évènements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.**

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-3 du code monétaire et financier, le présent rapport doit être rendu public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le groupe ne dispose pas encore d'un code de gouvernance propre, l'adoption du Code de gouvernement d'entreprise Middenext impliquant une nécessaire transposition, adaptée à la taille du groupe ainsi qu'à l'évolution prochaine de l'actionnariat de GMS (cf. à ce sujet l'annexe aux comptes consolidés) qui impliquera nécessairement d'importants changements en termes de gouvernance.

A. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONVOICATIONS ET MODALITES DE TENUE DES REUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président.

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société ou dans les locaux de la société à STRASBOURG.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

A ce jour, le Conseil d'administration ne dispose pas encore d'un règlement.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Le Président du Conseil assure la préparation et l'organisation de ses travaux. Il lui incombe de renseigner tout administrateur.

A toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de :

- M. Bertrand LEARY
- Mme Anne FRECH
- M. Geoffrey ROSS
- M. Bruno FRANTZ
- M. Patrick TEPLANSKY
- M. Christian SABBAGH
- M. Jean-Paul KLING
- M. Robert BIEGEL

A ce jour, le Conseil d'Administration ne comprend qu'une seule administratrice. Sa nomination courant 2013 traduit la volonté du Conseil de favoriser la présence des femmes en son sein, afin de se conformer aux dispositions de la loi Copé-Zimmerman du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'administration.

Il est rappelé que Messieurs ROSS, FRANTZ et TEPLANSKY n'occupent pas de fonctions au sein du groupe GMS.

LIMITATION DES POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous indiquons que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Bertrand LEARY, votre Président.

ORDRE DU JOUR DES REUNIONS TENUES DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 août 2013, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

- 21 octobre 2013 : Restructuration du financement du groupe par l'autorisation de la mise en place d'un crédit syndiqué de 31,7 M€ se substituant aux lignes court-terme (se référer aux annexes des comptes sociaux et consolidés pour plus d'information à ce sujet);
- 18 novembre 2013 – Autorisation pour la conclusion d'un engagement de caution au profit du CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES ;
- 15 janvier 2014 – Autorisation pour la conclusion d'une convention d'assistance groupe avec la société ESTAGER et modification des conditions de la location-gérance de fonds commerce consentie à la société GMS MEUNERIE (sortie de la base de calcul des redevances les fournitures de farines en sachets confiés à des sous-traitants à compter de janvier 2014) ;
- 28 juillet 2014 – Autorisation pour la conclusion d'une nouvelle convention d'assistance entre GMS et certaine de ses filiales ;
- 31 octobre 2014 – Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Les procédures de contrôle interne en place au sein du groupe sont essentiellement basées sur le COSO 1. Une évolution vers COSO 2 est envisagée, intégrant de manière plus prégnante la notion du risque dans la gestion des stratégies du groupe et de ses procédures.

B.1. Objectifs de la société en matière de contrôle interne.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

B.1.1. de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux et par la loi et règlements applicables.

B.1.2. de veiller à la qualité et à la sécurité des produits.

B.1.3. de vérifier que les informations comptables financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Ainsi l'un des objectifs du système de contrôle interne sera de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraude en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue d'élimination de tous risques latents.

Dans le cadre de l'application de l'article L. 823-19 du Code de commerce, la Société est tenue de mettre en place un Comité d'audit ayant pour objet d'apporter son appui technique et critique aux dirigeants dans le suivi de la politique comptable et financière de l'entreprise. La mise en place de ce comité a, jusqu'à présent, été repoussée en raison de l'évolution prochaine de l'actionnariat du groupe (cf. à ce sujet l'annexe aux comptes consolidés) qui sera nécessairement accompagnée de la mise en place de nouvelles règles de gouvernance.

LE CONTROLE ET LA TRANSPARENCE DE SES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

Les procédures de contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION PARTICIPANT AU DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de Contrôle interne des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG intègre la mise en place depuis 2012 d'un Comité de Pilotage Groupe. Celui-ci est constitué de membres de l'équipe de management présents dans des fonctions de direction commerciales, techniques, sociales et financières.

A la date de l'Assemblée Générale, le Comité de Pilotage Groupe est composé de :

- Mme Anne FRECH
- M. Jean-Paul KLING
- M. Christian SABBAGH
- M. Robert BIEGEL
- M Pascal TARTEIX
- M Stéphane ORDENER

Ce Comité se réunit chaque semaine pour aborder les questions stratégiques du groupe ou évoquer les activités de ses filiales du groupe.

Une fois par an, le Comité apprécie les performances des différents sites, identifie les axes de progression et détermine les objectifs à fixer pour chacun d'entre eux.

B.2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en œuvre

L'activité de votre société repose sur :

- une activité de holding active assurant des prestations de services de direction générale, administrative, juridique, financière et technique auprès de ses filiales.
- une activité d'investissements industriels dans le cadre de contrats de location-gérance avec certaines de nos filiales.

Ainsi le contrôle interne des GMS veille également à la bonne réalisation de certaines opérations au sein de ses filiales opérationnelles.

CENTRALISATION DE LA COMPTABILITE DES SOCIETES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Le service Finance situé sur le site strasbourgeois du groupe établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et réalise l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés.

Jusqu'en 2013, seules les sociétés situés dans le sous-pôle LMP, détenu conjointement avec le groupe ARTERRIS, et la société ESTAGER, nouvellement acquise, établissaient seules leurs comptes annuels ou par l'intermédiaire d'un expert-comptable. Depuis 2014, les travaux d'arrêtés comptables de ces structures sont également centralisés au niveau du siège à l'exception de la société TOULOUSAINNE DES FARINES dont les travaux d'arrêtés semestriels et annuels sont menés provisoirement par un cabinet d'expertise-comptable.

S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères, la Direction Financière a instauré une procédure normée de transfert des comptes sous un format propre au groupe.

CONTROLE ET ENRICHISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE PAR LE CONTROLE DE GESTION

Les situations mensuelles des filiales, base du contrôle budgétaire, sont établies par le Superviseur Comptable en collaboration avec le responsable du Contrôleur de Gestion France. Celui-ci valide notamment l'analyse de l'activité, les niveaux de rendement observés sur les moulins et rend compte de ses conclusions à l'issue d'investigations menées sur des points d'analyse particuliers.

Il participe ainsi à fiabiliser l'information comptable mensuelle et à appréhender la pertinence des budgets.

Depuis 2014, la réalisation des situations mensuelles des filiales du sous-pôle LMP sont dorénavant réalisées au siège strasbourgeois du groupe.

REMONTEE D'INFORMATIONS DES FILIALES

Depuis 2012, les filiales meunières du groupe doivent remonter auprès du service Finance un ensemble d'indicateurs destinés à alimenter le Comité de Pilotage sur une série d'indicateurs sur des thèmes donnés :

- statistiques commerciales générales ;
- suivi des activités par commerciaux ;
- statistiques Ressources Humaines ;
- statistiques techniques ;
- ratios financiers.

Ces informations sont considérées par les membres du Comité du Pilotage Groupe comme étant représentatives de l'activité et de la performance de chaque moulin. Leur recensement doit permettre de faciliter la comparaison des performances et d'identifier les axes d'amélioration susceptibles de représenter des objectifs pour les responsables de sites.

CONTROLE DE L'ACTIVITE JURIDIQUE DU GROUPE

Le groupe GMS s'est attaché les services d'un certain nombre de conseils juridiques externes afin de fiabiliser son activité.

En particulier dans le domaine fiscal, où le groupe bénéficie de l'assistance du groupe CMS Lefebvre. Une revue fiscale de l'ensemble des filiales est ainsi réalisée une fois par an afin d'appréhender la bonne application des règles fiscales au sein du groupe et d'optimiser fiscalement son organisation.

CONTROLE DE LA GESTION DES OPERATIONS

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte 3 volets :

- le processus d'élaboration du budget annuel ;
- les situations mensuelles ;
- les arrêtés semestriels.

Les procédures concernent l'ensemble des filiales meunières du groupe.

Le processus d'élaboration du budget annuel :

Chaque année, le service Finance élabore en collaboration avec les différents responsables de site le budget annuel qui sera présenté au Comité de Pilotage Groupe.

Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels et d'orienter leurs travaux afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

Le reporting mensuel :

Le Superviseur comptable est chargé d'établir conjointement avec le Contrôleur de gestion France les situations mensuelles des principales filiales meunières du groupe.

Un rapprochement avec le budget est alors réalisé automatiquement afin d'appréhender la performance de la filiale au regard des hypothèses de départ. Les écarts significatifs sont à cette occasion investigués par le Contrôle de Gestion.

Présenté au Comité de Pilotage Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

Les arrêtés semestriels :

Des arrêtés comptables semestriels sont réalisés pour l'ensemble des filiales du groupe pour les besoins de la consolidation du groupe. Ceux-ci concernent l'ensemble des filiales du groupe, quelles que soient leurs activités et leur importance relative.

Elles sont l'occasion pour la Direction de contrôler et d'analyser les performances de filiales moins significatives du groupe.

AUTRES REGLES ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE AU NIVEAU DE GMS :

- Application du principe de la séparation des tâches. Ce principe est dorénavant appliqué aux filiales du pôle LES MOULINS PYRENENS.
- Mise en place hormis pour le Président, de double signatures pour l'établissement des règlements.
- Mise en place de logiciels de gestion des immobilisations, de comptabilité, de gestion du personnel et de gestion commerciale totalement interfacés.
- Procédure de rapprochement bancaire systématique.

- Elaboration de budgets annuels et d'états de suivi mensuel des réalisations présentés au Conseil d'Administration.
- Veille juridique et fiscale réalisé par le service juridique interne et par l'intermédiaire de contrats permanents d'assistance auprès de cabinets de conseil, afin de s'assurer de la pertinence et de la conformité au regard des réglementations applicables, du fonctionnement de la société et des décisions prises.
- Mise en place de systèmes de sauvegarde et de protection des données et réseaux informatiques.

EVOLUTION AU REGARD DU DOSSIER « TOULOUSAIN DES FARINES » :

Les éléments ayant impacté les comptes de la société TOULOUSAIN DES FARINES, filiale détenue à 50 % avec le groupe coopératif ARTERRIS, décrits dans le rapport financier 2013 du groupe, a incité les 2 groupes actionnaires à renforcer leur suivi des filiales communes qui bénéficiaient jusqu'à présent d'une plus grande autonomie que les autres structures détenues par le groupe GMS.

Cet objectif se traduit par la reprise en main d'un certain nombre de diligences réalisées jusqu'à présent directement par les filiales et qui est décrite dans le présent rapport.

Il est précisé que les procédures de contrôle organisées par le service d'audit interne du groupe ARTERRIS, particulièrement présent sur ce dossier, ont participé significativement à son identification et à sa clarification.

PRINCIPALES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE AU NIVEAU DES FILIALES :

Contrôle des risques liés à l'exploitation :

- Gestion des stocks informatisés pour la plupart des filiales
- Inventaire physique régulier
- Contrôle des risques industriels (incendie, explosion...) et couverture desdits risques par le biais de contrats ad hoc.
- Contrôle des risques sanitaires par des analyses effectuées sous le contrôle des services qualité de la holding.
- Contrôle des risques de non-conformité par les services qualité dépendant de la holding.
- Politique de certification qualité impliquant des audits réguliers de la production et des méthodes de traçabilité.

Contrôle des risques liés à la production d'informations

- Application du principe de la séparation des tâches.
- Mise en place hormis pour le Président, de double signatures pour l'établissement des règlements
- Mise en place de logiciels de gestion des immobilisations, de comptabilité, de gestion du personnel et de gestion commerciale totalement interfacés.
- Procédure de rapprochement bancaire systématique
- Elaboration de budgets annuels et d'états de suivi mensuel des réalisations présentés aux organes de direction.
- Surveillance juridique et fiscale, par l'intermédiaire du service juridique de la holding et de contrats permanents d'assistance auprès de cabinets de conseil, afin de s'assurer de la pertinence et de la conformité, eu égard à la réglementation, du fonctionnement de la société et des décisions prises.
- Mise en place de systèmes de sauvegarde et de protection des données et réseaux informatiques.

B.2. Procédure de gestion des risques mises en place par la société

Les procédures de gestion des risques mises en place par la société sont décrites dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

C. REMUNERATION DES DIRIGEANTS - LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

La rémunération des dirigeants sociaux et les avantages dont ils bénéficient sont fixés conformément aux statuts, étant précisé qu'à ce jour aucun dirigeant, hormis Madame FRECH, n'est rémunéré directement par la société GMS ou ses filiales mais par la société holding SOFRACAL.

Par ailleurs, aucun administrateur ne bénéficie d'avantages spécifiques au titre d'indemnités de fin de carrière, de primes ou d'engagements de retraites

S'agissant des jetons de présence, ils sont répartis de manière égalitaire par le Conseil d'administration entre tous les administrateurs.

Il n'existe pas, hormis la double signature, de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

D. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générale sont fixées par les articles 14 et 29 à 41 des statuts.

E. EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, relatives aux évènements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ont été données dans le rapport de gestion.

Le Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux Comptes

Sur les comptes annuels

Grands Moulins de Strasbourg

Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
61, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris Ile-de-France
5, Place du Corbeau
67000 STRASBOURG

Institut Européen d'Audit et de

Conseils (IEAC)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de
Colmar
1c, rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHEIM

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société Grands Moulins de Strasbourg
Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1.6 de l'annexe, la société a octroyé, au cours de l'exercice 2013, des avances en compte courant à sa filiale GMS Négoce Alimentaire pour un montant de 2,95 M€. Le paragraphe 3.1.4 de l'annexe indique la provision pour dépréciation des titres de participation comptabilisée au titre de l'exercice 2013. Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier, si une dépréciation de ce compte courant est nécessaire et pour quel montant sur la base des informations fournies par la société sur les conditions de garantie d'une créance commerciale échue au sein de cette filiale pour un montant net de 1,5 M€.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le paragraphe 2.1 de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité de l'exploitation ;
- Les incertitudes concernant la date de levée d'une condition suspensive relative à l'exécution de la garantie SOFRACAL (1.9 et 1.10) et les suites de l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché de la boulangerie artisanale (1.7).

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre s'établit à 32,4 M€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les méthodes décrites dans la note 3.1.4 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des

sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L.125-102 du code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 27 novembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International

Institut Européen d'Audit
et de Conseils

Jean-Jacques Pichon
Associé

Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013



Bilan actif

	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	986 810	911 850	74 960	98 177
Fonds commercial (1)	2 311 075		2 311 075	2 311 075
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	569 141	33 953	535 187	569 586
Constructions	9 996 163	9 180 392	815 771	966 310
Installations techniques, mat. et outillage indus.	13 484 541	10 945 806	2 538 735	2 812 261
Autres immobilisations corporelles	1 649 759	1 579 493	70 267	98 835
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	120 458		120 458	6 210
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	47 589 318	15 146 048	32 443 271	45 626 151
Créances rattachées à des participations	16 126 131	37 395	16 088 736	34 350 214
Autres titres immobilisés	28 715		28 715	28 715
Prêts	906 838	12 799	894 039	
Autres immobilisations financières	164 137	56 283	107 855	104 255
ACTIF IMMOBILISE	93 933 086	37 904 018	56 029 068	86 971 788
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	10 469 888	101 811	10 368 077	3 355 052
Autres créances	37 955 116	1 384 336	36 570 780	8 726 794
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	14 150		14 150	14 150
Disponibilités	1 063 055		1 063 055	32 556
Charges constatées d'avance	87 249		87 249	169 513
ACTIF CIRCULANT	49 589 458	1 486 147	48 103 311	12 298 064
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	143 522 544	39 390 165	104 132 379	99 269 852
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			17 090 629	34 454 468
(3) dont créances à plus d'un an			15 471 558	

Bilan passif

	31/12/2013	31/12/2012
Capital social ou individuel	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5 951 262	5 951 262
Ecarts de réévaluation	1 034 898	1 034 898
RESERVES		
Réserve légale	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles	13 505 800	13 505 800
Réserves réglementées		
Autres réserves	24 154 200	24 154 200
Report à nouveau	(25 738 132)	(24 921 667)
Résultat de l'exercice	19 743 633	(816 464)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	34 103	51 298
CAPITAUX PROPRES	41 985 764	22 259 327
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	9 890 000	28 820 000
Provisions pour charges	350 509	
PROVISIONS RISQUES, CHARGES	10 240 509	28 820 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	34 238 186	36 381 730
Emprunts et dettes financières divers	13 559 001	8 391 142
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 342	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 490 029	1 795 323
Dettes fiscales et sociales	1 322 891	1 349 368
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	282 658	272 962
Produits constatés d'avance		
DETTES	51 906 105	48 190 526
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	104 132 379	99 269 852
Résultat de l'exercice exprimé en euros et centièmes	19 743 633,4	(816 464,28)
(1) Dont dettes à moins d'un an	22 701 609	41 787 761
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	722 249	27 675 031

Compte de résultat

			31/12/2013	31/12/2012
	France	Exportation	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)				
Production vendue (Services et Travaux)	9 018 136		9 018 136	10 642 497
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	9 018 136		9 018 136	10 642 497
Productions stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8 262	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 559 618	4 002 322
Autres produits			332 705	407 546
PRODUITS D'EXPLOITATION			11 918 721	15 052 366
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements				2 124
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			7 666 390	7 467 123
Impôts, taxes et versements assimilés			613 476	605 211
Salaires et traitements			3 461 409	3 009 780
Charges sociales du personnel			1 610 693	1 507 324
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations			796 621	842 979
- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux provisions :				
- sur immobilisations				
- sur actif circulant			1 349 926	
- pour risques et charges				
Autres charges			38 830	1 265 204
CHARGES D'EXPLOITATION			15 537 345	14 699 746
RESULTAT D'EXPLOITATION			(3 618 624)	352 620

Compte de résultat

	31/12/2013	31/12/2012
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3 618 624)	352 620
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	9 851	1 379
De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 766 545 14 399 100 886 279 642 398	2 510 098 3 356 124 999 203 372 1 092
PRODUITS FINANCIERS	15 161 870	2 842 917
Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	11 681 907 1 460 533 28	2 995 160 1 615 881 1 086
CHARGES FINANCIERES	13 142 467	4 612 127
RESULTAT FINANCIER	2 019 402	(1 769 210)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 589 370)	(1 415 211)
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		563 1 094 251 26 713
PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 434 825	1 121 527
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux provisions	23 089 1 013 262 350 509	45 1 064 391
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 386 861	1 064 436
RESULTAT EXCEPTIONNEL	21 047 965	57 090
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	(285 039)	(541 657)
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	49 525 267 29 781 634	19 018 189 19 834 653
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 743 633	(816 464)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférents à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées	19 534 54 604 13 193 511 725 121	21 322 10 115 1 009 188 654 508

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS – Exercice 2013

SOMMAIRE :

1. Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs

- 1.1. Information générales concernant les structures
- 1.2. Information concernant les effectifs
- 1.3. Information concernant l'activité de l'exercice
- 1.4. Évolution de la structure financière
- 1.5. Données boursières
- 1.6. Condamnation de la société par l'autorité de la concurrence
- 1.7. Risque lié à l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché des boulangers artisans
- 1.8. Développement de la gamme GRUAU D'OR
- 1.9. Évolutions au capital
- 1.10. Protocoles de mise en œuvre de garantie
- 1.11. Financement du Groupe
- 1.12. Vérification de comptabilité
- 1.13. Révision modalités de calcul de location-gérance
- 1.14. Distribution de dividendes GMS Alimentaire
- 1.15. Cession d'actifs immobiliers

2. Principes, règles et méthodes comptables

- 2.1. Modes et méthodes d'évaluation
- 2.2. Crédit Impôt Compétitivité Emploi

3. Notes sur le bilan

3.1. Bilan (État ACTIF)

- 3.1.1. Immobilisations incorporelles brutes
- 3.1.2. Immobilisations corporelles
- 3.1.3. Dépréciation des immobilisations corporelles
- 3.1.4. Immobilisations financières
- 3.1.5. Créances clients
- 3.1.6. Autres créances
- 3.1.7. Détail des produits à recevoir
- 3.1.8. Actif circulant - Divers
- 3.1.9. Charges constatées d'avance

3.2. Bilan (État PASSIF)

- 3.2.1. Capitaux propres
- 3.2.2. Provisions pour risques et charges
- 3.2.3. Dettes

3.3. Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

4. Notes sur le compte de résultat

- 4.1. Tableau des soldes intermédiaires de gestion et de détermination de la capacité d'autofinancement.
- 4.2. Chiffre d'affaires
- 4.3. Transferts de charges d'exploitation
- 4.4. Charges d'exploitation
- 4.5. Produits financiers
- 4.6. Charges financières
- 4.7. Produits exceptionnels
- 4.8. Charges exceptionnelles
- 4.9. Produits et charges imputables à un autre exercice
- 4.10. Impôts sur les bénéfices

5. Autres informations

5.1. Engagements

- 5.1.1. Engagements bancaires
- 5.1.2. Engagement en matière de retraite
- 5.1.3. Engagement donné – Droit individuel à la formation
- 5.1.4. Autres engagements
- 5.1.5. Crédit-bail
- 5.1.6. Location longue durée

5.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

5.3. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

5.4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

5.5. Inventaire des valeurs mobilières

5.6. Tableau de financement

5.7. Tableau des filiales et des participations

5.8. Société consolidante

5.9. Honoraires des commissaires aux comptes.

5.10. Transactions avec des sociétés liées

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS

1.1. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES STRUCTURES

La société LES GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est une société financière. Elle n'exerce plus d'activité de production, ni d'activité commerciale.

- L'activité Minoterie a été donnée en location gérance à la société GMS MEUNERIE créée en décembre 1999, avec effet au 1er juillet 2000.
- L'activité "Dakatine" a été donnée en location gérance à la société GMS ALIMENTAIRE avec effet au 1^{er} janvier 1999.
- L'activité "P.A. DIFFUSION" a été donnée en location gérance à la société GMS NEGOCE ALIMENTAIRE avec effet au 1^{er} janvier 1999.

1.2. INFORMATION CONCERNANT LES EFFECTIFS

Statut des salariés	Employés		Agents de maitrise		Cadres		Totaux	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
au 31 décembre	42	41	3	0	30	29	75	70

1.3. INFORMATION CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EXERCICE

Chiffre d'affaires (K€)	FRANCE		Exportation		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Activité						
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Services	9 018	10 642	-	-	9 018	10 642
TOTAL	9 018	10 642	-	-	9 018	10 642

Le chiffre d'affaires de la société est composé :

- de redevances au titre de la location gérance de divers fonds de commerce. Cf. à ce sujet le point 1.13.
- de prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte de ses filiales
- éventuellement d'opérations d'exportations de farine sur un marché spécifique. La fabrication liée à ces opérations étant alors confiée à nos filiales les sociétés GMS MEUNERIE et Toulousaine des Farines.

1.4. EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE

L'année 2013 se solde par un bénéfice comptable de € 19 743 633,-.

Les investissements corporels de l'exercice 2013, hors avances et acomptes virés en immobilisations se montent à € 441.869,- et se répartissent comme suit :

Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Matériel de transport	Autres immob.corpor.	Avance et acomptes	Total
€	€	€	€	€	€	€
-	4 168	291 632	-	25 611	120 458	441 869

1.5. DONNEES BOURSIERES

Il y a eu 36 actions d'échangées au cours de l'année 2013.

Cours des actions	2013 €	2012 €	2011 €	2010 €	2009 €
plus haut	1 775,00	1 380,00	1 775,00	1 424,00	700,01
plus bas	600,00	946,00	1 205,00	600,00	297,09
Clôture au 31 décembre	950,00	1 300,00	1 381,00	1 200,00	604,00

Pour plus de précision concernant l'évolution du cours de bourse, la société vous invite à consulter le site internet <http://www.euronext.com/index-2166-FR.html>.

Numéro de code de l'action : FR0000064180

1.6. CONDAMNATION DE LA SOCIETE PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

1.6.1. Rappel des faits

Il est rappelé que dans le cadre de la condamnation en mars 2012 à une amende de 28,82 M€ par l'Autorité de la Concurrence sur la question d'une entente sur le marché de la farine en sachets, la société avait engagé des négociations avec l'Administration afin de ne procéder qu'au règlement partiel de la somme mise en recouvrement. Celles-ci avaient abouti au courant du mois de juillet 2013 et l'ont amenée à ne verser qu'une partie de l'amende limitée à 2,1 M€ au 31 décembre 2013.

À titre de garantie, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG avait accordé à l'Administration :

- le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10.343.391 € en date du 2 avril 2013,
- l'inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16^{ème} pour un montant de 20.000.000 €.

La Cour d'Appel de PARIS a rendu sa décision le 20 novembre 2014. Il en ressort pour la société le maintien d'une condamnation à hauteur de 9,89 M€. Les négociations qui avaient été menées sur le recouvrement de la sanction provisoire de 29 M€ vont se poursuivre au regard de la décision de la Cour d'Appel. Un pourvoi en cassation reste envisageable.

Pour mémoire, au 20 novembre 2014, le montant total des sommes versées au titre de l'exécution provisoire de la sanction représente un montant de 3,1 M€.

1.6.2. Traitement comptable

La société avait constitué en 2011 une provision de 28,82 M€ en couverture de la sanction prononcée par l'Autorité de la concurrence. La Cour d'Appel n'ayant confirmé la sanction qu'à hauteur de 9,89 M€, la provision a été reprise à hauteur de 18,93 M€. S'agissant d'une décision susceptible d'un pourvoi en cassation, elle n'est pas encore définitive ; justifiant le maintien d'une provision.

Parallèlement, les sommes versées suite aux accords passés avec l'Administration en vertu du caractère non suspensif de l'Appel, et limitées à ce jour à un montant de 3 100 K€, ont été inscrites dans un compte à l'actif du bilan de la société. Ce compte intégrera toutes les sommes qui seront versées à l'Administration d'ici la décision ou l'absence d'un pourvoi en cassation.

Le solde de ce compte viendra s'imputer sur le solde définitif de l'amende.

1.7. RISQUE LIÉ À L'ENQUÊTE DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DES BOULANGERS ARTISANS

Au cours de l'exercice 2012, la société a eu à répondre à différentes demandes d'informations émanant de l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de l'enquête ouverte en 2008 concernant le secteur de la boulangerie artisanale.

Le 22 février 2013 les Rapporteurs auprès de l'Autorité de la Concurrence notifiaient des griefs à l'ensemble des meuniers concernés par l'enquête parmi lesquels le groupe des Grands Moulins de Strasbourg.

Les sociétés meunières concernées par la notification ont rejeté l'intégralité des griefs exposés, tant dans leurs réponses à la notification de griefs qu'au stade de la réponse au rapport de l'Autorité. Dans ses dernières observations, le Commissaire du gouvernement adopte une position nuancée, favorable aux meuniers.

S'agissant d'une procédure toujours en phase d'instruction, l'audience devant le collège se tenant le 3 décembre 2014, aucune sanction n'a été prononcée, ni même proposée, à ce stade.

1.8. DÉVELOPPEMENT DE LA GAMME GRUAU D'OR

Suite à la fin du contrat de commission conclu entre la société et la société France Farine, le groupe GMS a développé depuis le début de l'année 2012 sa marque régionale GRUAU D'OR et propose une gamme plus étendue et une distribution nationale. Ce développement a été bien accueilli par les distributeurs qui ont largement référencé la nouvelle gamme GRUAU D'OR. Les volumes de vente de farine de la gamme GRUAU D'OR représentent environ 304 tonnes par mois, en augmentation sur le deuxième semestre 2013 puisqu'elles atteignent une moyenne de 349 tonnes par mois.

1.9. ÉVOLUTIONS AU CAPITAL

- Rappel des évolutions observées sur 2012

Dans la mesure où les développements réalisés sur le marché angolais, à l'origine d'importantes créances impayées, l'ont été par l'intermédiaire de sociétés détenues directement ou indirectement par M Imad BAKRI, celui-ci disposant d'un droit de préemption sur les actions détenues par M LEARY lors de sa sortie du capital de SOFRACAL, M LEARY a estimé que M BAKRI n'était plus à même d'assurer la pérennité du groupe. M LEARY a ainsi dénoncé le droit accordé à M BAKRI dans le cadre du protocole conclu en 2007, afin de se rapprocher d'un autre groupe capable de représenter un soutien financier pérenne pour le groupe.

Le 12 décembre 2012, la société SOFRACAL cédait 4 193 actions de la société Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société ADVENS, opérateur agro-industriel international. Les actions cédées représentent 4,99 % du capital de la société Grands Moulins de Strasbourg.

Outre ce premier accord, M LEARY et le Groupe ADVENS ont également conclu un second protocole prévoyant, sous conditions suspensives :

- une promesse de vente par SOFRACAL à ADVENS et un éventuel consortium de coopératives en pourparlers, exerçable en septembre 2014, du solde de sa participation dans la société GMS ;
- une promesse d'achat consentie par ADVENS à SOFRACAL portant sur le solde de sa participation dans la société GMS, exerçable, selon le cas, entre juillet et août 2014 ou entre octobre et décembre 2014 ;
- la faculté pour Monsieur LEARY de confier un mandat de vente à une banque d'affaires de son choix en vue d'une vente conjointe des participations de SOFRACAL et ADVENS dans GMS, dans le cas où la promesse d'achat précitée ne pourrait être exercée.

L'entrée en vigueur de ce second protocole est subordonnée à la réalisation préalable de trois conditions suspensives, à savoir la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers de l'absence d'obligation de dépôt d'une offre publique immédiate sur les titres de GMS à raison de la seule signature desdits accords (et par conséquent tant que les promesses décrites ci-dessus ne seront pas exercées), la réalisation par ADVENS d'un audit du groupe GMS et la levée de toute restriction à la cessibilité des actions GMS détenues par SOFRACAL.

Le communiqué complet en date du 18 décembre 2012 relatif à « L'entrée du Groupe ADVENS dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG » est disponible sur le site internet du groupe.

- Évolution sur 2013 : Entrée au capital du groupe G6M

Dans le prolongement des accords conclus avec le groupe ADVENS, SOFRACAL a annoncé le 28 mai 2013 la signature d'un accord de cession immédiate et partielle de ses titres GMS à la société G6M.

La société G6M, qui regroupe un consortium de coopératives françaises opérant notamment dans le domaine des céréales, prend ainsi une participation d'environ 4,98 % au capital de GMS, pour un montant de 2,5M€. Initiée par SOFRACAL, cette opération a permis de mettre à la disposition de GMS 2,5 millions d'euros de trésorerie complémentaire par apport en compte courant d'associé.

Parallèlement à cet accord, Monsieur LEARY, qui contrôle indirectement SOFRACAL, et G6M ont conclu un protocole prévoyant, sous les mêmes conditions suspensives que celles affectant le protocole avec ADVENS :

- une promesse de vente par SOFRACAL à G6M, exerçable en octobre 2014, portant sur le solde de sa participation dans GMS, sous réserve du non exercice des promesses de vente et d'achat qui existeront entre SOFRACAL et le Groupe ADVENS à la suite des accords de décembre 2012 ; et
- la faculté pour Monsieur LEARY de confier un mandat de vente à une banque d'affaires de son choix en vue d'une vente conjointe des participations de SOFRACAL et de G6M dans GMS, dans le cas où la promesse de vente précitée ne serait pas exercée par G6M.

Ce protocole a pour but d'offrir une alternative supplémentaire à la transmission du groupe GMS, si ADVENS ne prend pas à terme le contrôle du groupe, en application de l'une ou l'autre des promesses au profit du groupe ADVENS.

Le communiqué complet en date du 28 mai 2013 relatif à L'entrée de la société G6M dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est disponible sur le site internet du groupe.

- Actualité 2014 : Prorogation des avenants conclus par Monsieur LEARY avec les groupes ADVENS et G6M

Par avenants conclus respectivement le 30 juin 2014 avec ADVENS et le 31 août 2014 avec G6M, il a été décidé de modifier la troisième condition suspensive. L'événement lié à cette condition est désormais limité au prononcé d'une décision du Tribunal de commerce de Paris déboutant la société METRO TRADING COMPANY et Monsieur Imad BAKRI au titre de leur contestation concernant les transferts d'actions GMS intervenu et à intervenir au profit d'ADVENS et de G6M. Par ailleurs, le terme des avenants aux protocoles a été fixé au 15 décembre 2014. Les avenants aux protocoles seraient reconduits tacitement, avec un terme prorogé en lien avec la réalisation de cette troisième condition suspensive en cas d'absence de décision du Tribunal de Commerce susvisée le 15 décembre 2014. La prorogation entraînera également, automatiquement, celle du terme pour la de réalisation de la seconde condition suspensive.

La société ADVENS a en outre donné acte de la levée de la première condition suspensive la concernant, relative à la réalisation d'un audit préalable.

La contestation de la société METRO TRADING COMPANY et de Monsieur Imad BAKRI a été plaidée devant le Tribunal de Commerce de Paris et le délibéré est fixé au 23 janvier 2015. La direction de la

société estime que les arguments présentés par M. LEARY, SOFRACAL, ADVENS et G6M dans ce litige sont solides. Cependant, il existe un aléa sur son issue, inhérent à toute action judiciaire.

Toutefois au vu des arguments développés par les parties à la procédure, il a été considéré que le risque de non recouvrement des créances reste couvert par la garantie SOFRACAL (cf. 1.10) et en conséquence qu'aucune provision pour dépréciation de ces créances n'est nécessaire au 31 décembre 2013.

1.10. PROTOCOLES DE MISE EN ŒUVRE DE GARANTIE

La société SOFRACAL a consenti une garantie pour l'ensemble des créances export détenues sur des sociétés avec lesquelles le groupe GMS a été mis en relation par l'intermédiaire direct ou indirect de M BAKRI, pour l'ensemble des sociétés du groupe concernées par ces encours.

La mise en place de cette garantie se justifiait par les actions entreprises par le groupe pour obtenir le paiement des créances réalisées par son entremise et restées impayées à ce jour.

L'encours correspondant représente actuellement pour le groupe un montant total de 53,4 M€ portant sur des encours détenus par les sociétés GMS MEUNERIE (38 M€ dont 22 M€ couvert par la mise en œuvre de la garantie au 31 décembre 2012), LA TOULOUSAINNE DES FARINES (14 M€) et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE (1,3 M€).

L'application du protocole signé entre la société GMS Meunerie et la société SOFRACAL s'était traduite au 31 décembre 2012 par la cession de créances identifiées pour un montant de 22 M€ à SOFRACAL. Pour l'acquisition de ces créances, la société SOFRACAL a, en application de l'article 1275 du Code civil, délégué à la société GMS Meunerie la créance qu'elle détenait sur la société GMS à hauteur de 22 M€.

Ainsi, la mise en œuvre partielle de cette garantie en 2012 s'était traduite pour le groupe par :

- La réduction du compte courant créditeur SOFRACAL d'un montant de 22 M€ ;
- La réduction des créances export figurant au bilan consolidé à due concurrence.

Le montant des créances non compensées au 31 décembre 2012 et toujours ouvertes au 31 décembre 2013 (soit 31,3 M€) sera couvert par les apports complémentaires en compte-courants mais également par le produit de la vente des titres GMS détenus par la société SOFRACAL dans le cadre des protocoles ADVENS et G6M. Cf. à ce sujet le point 1.9 relatif à la conclusion des protocoles de cession auprès des groupes ADVENS et G6M ainsi que sur l'évolution actuelle du litige pendant devant le tribunal de Commerce de Paris, étant précisé que si ni ADVENS, ni G6M ne venait à lever leurs options, mandat serait donné à une banque d'affaires pour trouver un acquéreur pour les titres GMS conformément aux protocoles.

1.11. FINANCEMENT DU GROUPE

a) Mise en place de lignes moyen-terme

La société a engagé en 2012 une renégociation de son financement avec l'ensemble des partenaires bancaires intervenant dans le groupe et qui a débouché en octobre 2013 sur le reprofilage de son endettement ; le financement court-terme du groupe étant transformé en un prêt moyen-terme pour un montant de 33,7 M€ remboursable sur 5 ans sur la base d'une première échéance de 4,5 M€, suivi de 60 mensualités de 300 K€ et d'une mensualité *in fine* de 11,2 M€.

En contrepartie de la mise en place de ce moyen-terme, les garanties suivantes ont été accordées :

- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société GMS Alimentaire ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.

b) Mise en place de contrats d'affacturage

Parallèlement, des contrats d'affacturage sont entrés en application dès février 2013 pour certaines filiales et portent sur les sociétés suivantes :

- GMS MEUNERIE
- Moulins DELIGNE
- Moulins Réunis de la Sarthe
- Minoterie ESTAGER
- GMS Alimentaire
- RHEINTAL MUHLEN GmbH

Le montant du financement qui découle de la mise en place de cet affacturage représente un montant d'environ 21 M€. Pour l'ensemble des structures françaises, il s'agit d'un affacturage avec subrogation, toutefois les sociétés sont mandatées en vue du recouvrement et de l'encaissement des créances. La filiale RHEINTAL MUHLEN dispose d'un contrat d'affacturage déconsolidant, le risque relatif au recouvrement des créances cédées étant transféré au factor.

c) Existence de clauses de covenants

Des emprunts pour un montant de 1 302 583 € sont concernés par des covenants. Par convention la société s'est engagée à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres.

A la date du 31 décembre 2013 les ratios d'endettements sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par la société.

À ce jour aucune des banques concernées à savoir « la Palatine », « le Crédit Agricole », « la Société Générale » et « le Crédit Lyonnais » n'a demandé l'application des clauses de covenant qui entraînerait déchéance du terme.

d) Apports en compte-courant

Les apports en compte-courant réalisés par la société SOFRACAL du 1er janvier au 31 décembre 2013 représentent un montant total de 9 M€.

1.12. VERIFICATION DE COMPTABILITE

Début 2013, la société a fait l'objet d'une vérification sur pièces de la TVA déductible relative à l'année 2011. Cette vérification s'est conclue par l'absence de proposition de redressement.

Un contrôle fiscal s'est tenu fin juin 2013, portant sur la TVA et l'impôt sur les sociétés de la société GMS pour les années 2010 et 2011. Celui-ci s'est formalisé par l'établissement d'une proposition de rectification émise le 10 juillet 2013. La société a transmis ses réponses à l'Administration qui maintient une partie de ces propositions de rectifications.

La société a accepté une partie des propositions de rectifications représentant un montant total de 291 K€. Elle continue toutefois de contester certaines rectifications proposées par l'Administration et a engagé une procédure de conciliation avec celle-ci. La société a néanmoins comptabilisé une provision correspondant au risque maximal relatif à ce contrôle, estimé par la société et son conseil.

1.13. REVISION DES MODALITES DE CALCUL DE LA LOCATION-GERANCE FACTUREE A GMS MEUNERIE

Dans son Conseil d'Administration du 19 mars 2013, la société a décidé de modifier le calcul de la location-gérance facturée à GMS Meunerie en passant le pourcentage de 2% à 1% du chiffre d'affaires H.T. hors produits de reventes.

1.14. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES GMS ALIMENTAIRE

La société a perçu, durant l'exercice 2013, 11 M€ de dividendes de sa filiale GMS Alimentaire.

1.15. CESSION D'ACTIFS IMMOBILIERS

La société a procédé à des cessions d'immeubles de placement, pour un montant de 3 448 K€. La plus-value dégagée par ces opérations est de 3 401 K€.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les états de synthèse de notre société ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable 1999 décrit dans le règlement 99.03 adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999 et homologué par l'arrêté interministériel du 22 juin 1999.

Suite à sa condamnation en première instance par l'Autorité de la Concurrence en mars 2012 pour un montant de 28,82 M€, la société GMS s'était assurée de la volonté de l'Administration d'organiser un apurement de l'amende en conformité avec les capacités du groupe.

Compte tenu de la décision de la Cour d'Appel intervenue le 20 novembre 2014 et des sommes déjà versées, il reste à ce jour une somme de 6,79 M€ à verser. La société souhaite privilégier la solution d'un plan d'apurement sur une longue durée mais dispose d'actifs non stratégiques dont la vente pourraient lui permettre de couvrir cette dette. Une réunion de négociation avec la DRFIP a déjà été fixée afin de définir les modalités de recouvrement. Au vu des accords trouvés suite de la condamnation de première instance, et sans préjuger de la position finale de l'Administration, la société estime pouvoir obtenir un plan d'étalement raisonnable. A minima, l'Administration devrait tenir compte des nécessaires délais de réalisation des actifs qu'elle a acceptés en garantie mais une incertitude persiste nécessairement quant au calendrier d'apurement en l'absence de tout accord formel.

Il est précisé que la décision de la Cour d'Appel reste toujours susceptible de faire l'objet d'un pourvoi en cassation (Cf.1.6).

Indépendamment du règlement de la somme évoquée ci-dessus, le reprofilage du pool bancaire (Cf. 1.11), ainsi que la reprise d'une activité soutenue sur 2014 associée à la mise en place du contrat d'affacturage permettent au groupe GMS de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement, les prévisionnels établis validant des niveaux de trésorerie satisfaisant.

Par ailleurs, la baisse de rentabilité observée par les filiales meunières au 30 juin 2013 s'expliquait par l'utilisation exclusive de blés de la récolte 2012/13 dont les prix, très élevés, n'avaient pu être intégralement répercutés à la clientèle des moulins. L'évolution favorable des cours des matières premières sur la récolte 2013/14, ainsi que la progression des volumes vendus à l'export permettent d'observer une amélioration sensible des rentabilités des structures meunières à compter du second semestre 2013, en particulier sur le quatrième trimestre.

Ces améliorations se sont confirmées sur 2014. L'évolution des cours des blés de la campagne 2014/15, impactée notamment par l'importance des quantités disponibles, accrédite l'idée d'un retour des marchés à des niveaux de prix plus raisonnables.

Il convient de noter par ailleurs que le groupe GMS avait été pénalisé au premier semestre par des faits de grève, ceux-ci faisant suite au Plan de Sauvegarde de l'Emploi engagé fin 2012 et à la nécessaire réorganisation du temps de travail qui en découlait.

Dans ce contexte, le principe de continuité de l'exploitation a été appliqué dans le cadre de l'établissement des comptes 2013.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf pour les biens ayant fait l'objet de la réévaluation légale 1976.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou au cours de la couverture à terme les concernant.

La différence résultant de l'actualisation des dettes, créances et disponibilités en devises est portée au compte de résultat en "charges ou produits nets de conversion des monnaies".

Intégration fiscale

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

a. Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

EUREXPAN S.A.

GMS ALIMENTAIRE E.U.R.L.

GMS NEGOCE ALIMENTAIRE S.A.R.L.

GMS MEUNERIE S.A.S.

GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S.

b. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.

Pour les sociétés GMS ALIMENTAIRE E.U.R.L., GMS NEGOCE ALIMENTAIRE S.A.R.L., GMS MEUNERIE S.A.S. et GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S.

Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et /ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Pour la société Eurexpan S.A.

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et /ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

À la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière

se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

2.2. CREDIT IMPÔT COMPETITIVITE EMPLOI

L'exercice clos le 31 décembre 2013 enregistre un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 60 769 € enregistré en diminution des charges sociales.

Son montant a été déterminé à la date d'arrêté des comptes sur la base des salaires versés à cette date et en prenant en compte la possibilité, pour certains salariés, de dépassement du plafond de 2,5 Smic à la date du 31 décembre 2013.

L'enregistrement du CICE d'un montant de 60 769 € a pour impact une diminution des charges sociales et une augmentation du résultat net de même montant.

Le CICE sera utilisé pour la reconstitution du fonds de roulement.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. BILAN (ETAT ACTIF)

3.1.1 Immobilisations incorporelles brutes

	Logiciels	Marques de fabrique	Fonds de commerce	TOTAUX
	€	€		€
Au 31.12.2012	950 075	24 387	2 311 075	3 285 537
Acquisitions 2013	12 348	-	-	12 348
Amortissements / dépréciation	-	-	-	-
Reprise sur amortissements	-	-	-	-
Sorties 2013	-	-	-	-
Valeur au 31.12.2013	962 423	24 387	2 311 075	3 297 885

Les logiciels utilisés par la Société sont enregistrés en "immobilisations incorporelles" au coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire sur une période 12 à 24 mois.

Fonds de commerce

Le fonds de commerce est constitué de :

- **droits de mouture**

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque.

La production de farines en France est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2013 les GRANDS MOULINS DE STRASBOURG disposent de 2.151.251 quintaux de droits de mouture inscrits pour un montant de € 2.095.593 à l'actif du bilan.

Au cours de l'exercice 2013, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG n'a acquis aucun quintal de droits de mouture.

La quantité de droits de mouture dont dispose les GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est cependant inférieure à la capacité de production de la Meunerie, car les écrasements réalisés et vendus à l'exportation ne sont pas concernés par les dispositions relatives aux droits de mouture.

- **Clientèle**

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a acquis en 2003, auprès de la famille NOEL, les titres de la société GRANDS MOULINS AUBRY, ainsi que le fonds de commerce pour un montant de € 215.482,-.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition, augmenté des frais accessoires et diminué des escomptes obtenus à l'exception des immobilisations acquises avant le 31.12.1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont enregistrées en convertissant les devises au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations font l'objet d'une analyse pour ventiler le coût d'acquisition en composants lorsque les informations pour procéder à cette ventilation sont disponibles et que l'importance des composants est significative.

Mouvements de terrains	
Au 31.12.2012, la valeur réévaluée des terrains était de	595 481 €
Acquisitions de 2013	- €
Sorties 2013	(26 340) €
Valeur brute au 31.12.2013	569 141 €
La valeur d'origine s'élève à € 202.976,-	
Mouvements des constructions	
Au 31.12.2012, la valeur réévaluée des constructions était de	10 514 576 €
Acquisitions de 2013	4 168 €
Sorties 2013	(522 582) €
Valeur brute au 31.12.2013	9 996 162 €
La valeur d'origine s'élève à € 6.900.765,-	
Mouvements des installations techniques, matériel et outillage industriels	
Au 31.12.2012, la valeur brute était de	13 192 909 €
Les acquisitions et virements de poste à poste de 2013 s'élèvent à	291 632 €
et les sorties 2013 à	- €
Valeur brute des installations techniques au 31.12.2013	13 484 541 €

Calcul de la valeur d'origine des terrains	
Solde au 31/12/2012	229 316 €
Acquisitions 2013	- €
Cessions 2013 (pour la valeur d'origine)	(26 340) €
Solde au 31/12/2013	202 976 €
Calcul de la valeur d'origine des constructions	
Solde au 31/12/2012	7 362 437 €
Acquisitions 2013	4 168 €
Cessions 2013 (pour la valeur d'origine)	(453 984) €
Solde au 31/12/2013	6 912 621 €

Mouvements des autres immobilisations corporelles et avances acomptes

	Matériel de transport	Matériel de bureau et informatique	Avances et acomptes	Totaux
	€	€	€	€
Au 31.12.2012	174 301	1 449 848	6 210	1 630 359
Acquisitions/Augm. 2013	-	25 611	120 458	146 069
Cessions, transferts et mises hors services 2013	-	-	(6 210)	(6 210)
Valeur brute des autres immobilisations corporelles au 31.12.2013	174 301	1 475 459	120 458	1 770 218

3.1.3. Dépréciation des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation enregistrés en charges d'exploitation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue par la société suivant le mode linéaire, selon le tableau ci-après, étant précisé que la société pratique l'amortissement dérogatoire pour la différence entre l'amortissement économique en linéaire et les amortissements en dégressif :

	Amortissements comptables économiquement justifiés
Immeubles d'habitation	2,00% L
Bâtiments industriels	5,00% L
Matériel et outillage	15,00% L
Matériel de transport	25,00% L
Matériel et mobilier	10,00% à 20,00% L
Matériel électronique	33,33% L
Standard téléphonique	33,33% L

Situation et mouvements des amortissements de l'exercice

Amortissements		au 31.12.2012	Augmentations 2013	Reprises sur sorties/cessions	au 31.12.2013
		€	€	€	€
Autres immobilisations incorporelles	I	876 286	35 565	-	911 851
Terrains		25 894	8 059	-	33 953
Constructions		9 548 267	133 427	501 303	9 180 391
Matériel - outillage industriel		10 380 648	565 158	-	10 945 806
Matériel de transport		162 703	8 758	-	171 461
Matériel et mobilier		1 362 610	45 654	232	1 408 032
	II	21 480 122	761 056	501 535	21 739 643
TOTAL GENERAL	I + II	22 356 408	796 621	501 535	22 651 494

3.1.4. Immobilisations financières

Participations (tableau des filiales et participations en annexe § 5.7)

Les titres de participation sont évalués conformément au plan comptable général et ont fait l'objet d'une réévaluation en 1978. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire est déterminée au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'utilité.

Pour les titres de participation, la valeur d'utilité est fondée sur la quote-part des capitaux propres et/ou sur la situation nette réévaluée de la filiale prenant en considération les plus-values latentes sur actifs identifiés et/ou sur la base d'une estimation des avantages économiques futurs attendus par la société.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Durant l'exercice 2013, certaines filiales ont subi d'importantes pertes. Il s'agit principalement de filiales meunières qui ont souffert d'une mauvaise conjoncture sur les marchés des blés. D'importantes baisses de marge ont eu pour effet de réduire fortement les rentabilités de ces structures et d'obérer ainsi fortement le niveau de leurs capitaux propres.

Toutefois, l'ensemble des filiales meunières, à l'exception de GMS Meunerie, disposent d'importantes plus-values latentes portant sur les droits de mouture et contingents qu'elles détiennent mais également sur les actifs meuniers qu'elles possèdent. Les valeurs de ces derniers ont fait d'objet d'estimations réalisées sur la base de valeur à neuf de moulins de capacités équivalentes pondérées par des coefficients de vétusté déterminés par un expert pour chaque moulin.

Par ailleurs, les perspectives commerciales pour les exercices 2014 et suivants sont satisfaisantes et l'évolution du marché des blés laisse présager un rétablissement de la rentabilité de ces structures.

Concernant la société GMS Meunerie, la situation nette de cette société s'élève à (6 855) K€ alors que l'intégralité des titres détenus par la société Grands Moulins de Strasbourg représentent 13,5 M€.

Les titres ont été dépréciés à hauteur de 13,5 M€ pour respecter la valeur d'inventaire.

Concernant la société GMS Négoce Alimentaire, la situation nette de cette société s'élève à (131) K€ alors que l'intégralité des titres détenus par la société Grands Moulins de Strasbourg représentent 1 008 K€.

Les titres ont été dépréciés à hauteur de 1 008 K€ pour respecter la valeur d'inventaire.

S.A.S. GMS MEUNERIE sur 2013 a réalisé un chiffre d'affaires de 119 160 K€ et a dégagé un résultat d'exploitation de (6 387) K€ à comparer à (4 688) K€ pour l'exercice antérieur. Le résultat net ressort à (7 005) K€ contre (3 169) K€. La marge brute est de 25,72% en 2013 contre 28,60% en 2012. Il n'y a pas eu de provision pour hausse des prix sur 2013.

S.A.S. GRANDS MOULINS AUBRY a enregistré un chiffre d'affaires de 6 098 K€ en 2013 contre 6 889 K€ en 2012, soit une baisse de 11%. La marge brute est de 22,57% en 2013 contre 18,50 % en 2012. Le résultat de l'exercice régresse avec 79 K€ en 2013 pour 88 K€ en 2012.

RHEINTAL MUHLEN GmbH affiche en 2013 un chiffre d'affaires de 34 277 K€ en augmentation de 12,43% par rapport à celui de 2012 qui était de 30 486 K€. Le résultat pour 2013 est en nette amélioration puisqu'il s'établit à 212 K€ contre (1664) K€ en 2012.

E.U.R.L. GMS ALIMENTAIRE réalise un chiffre d'affaire de 5 658 K€ en diminution de 10,9% sur celui de 2012 qui était de 6 353 K€. Le résultat pour l'exercice 2013 est en diminution pour atteindre 504 K€ contre 818 K€ pour l'exercice précédent.

S.A.R.L. GMS NEGOCE ALIMENTAIRE a connu en 2013 une forte diminution de son chiffre d'affaires de 46,6%. Il s'est établi à 1 595 K€ en 2013 contre 2 987 K€ à l'exercice précédent. Le résultat en 2013 ressort à (1539) K€ contre 57 K€ pour l'exercice précédent.

SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. établit ses comptes annuels le 30 juin. Sur son exercice 2012/2013 son chiffre d'affaires a augmenté de 13,2% pour atteindre 36 263 K€ contre 32 041 K€ sur 2011/2012. La société affiche un résultat positif de 2 345 K€ contre 1 421 K€ pour l'exercice précédent soit 65% d'augmentation.

GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A. est une société détenue à 90 % par RHEINTAL MÜHLEN GmbH et à 10 % par GMS. Celle-ci possède l'ensemble des actifs immobiliers et mobiliers utilisés par RHEINTAL MÜHLEN GmbH. Le résultat de cette société passe de 14 K€ en 2012 à 99 K€ en 2013.

S.M.D.P. (SOCIETE MOULIN DELIGNE PARTICIPATIONS) détenue par GRANDS MOULINS DE STRASBOURG à hauteur de 67,04 % a poursuivi son activité de holding. SMDP détient des titres des sociétés SCI AVENIR, LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE, MOULIN DELIGNE, FESENMEYER BÄCKERMÜHLEN GmbH & Co. KG, LES MOULINS PYRENEENS, MOULINS BROCHET, SCI LA FORGE, MINOTERIE BELLES OUVRIERES et MINOTERIE ESTAGER.

Elle n'a pas de salarié et affiche un résultat de (4 162) K€ en 2013.

EUREXPAN enregistre un chiffre d'affaires de 1 228 K€ en 2013 en diminution de 54,58% sur 2012 ou il était de 2 704 K€. Le résultat est de (9) K€ sur 2013 contre 30 K€ sur 2012.

S.C.I. PORT-DU-RHIN enregistre un résultat positif de 1 626 K€ en 2013 contre 45 K€ en 2012.

BACH MUHLE est en liquidation amiable.

Prises de participation en 2013

La société n'a réalisé aucune prise de participation durant l'exercice.

Cession de titres de participation en 2013

La société a cédé une action LES MOULINS PYRENEENS au profit de la SAS SMD PARTICIPATIONS.

Mouvements des titres de participations

Valeur brute réévaluée au 31.12.2012	49 090 292 €
AUGMENTATION DE CAPITAL	0 €
REDUCTION DE CAPITAL 2013	1 500 963 €
CESSIONS 2013	10 €
Valeur brute réévaluée au 31.12.2013	47 589 319 €
Provision pour dépréciation	15 146 048 €
Au Bon Pain de France	267 481 €
Farinvest	14 000 €
Stuttg.Backermuh.GMBH	175 000 €
Stuttg.Backermuh.Verwalt.	12 500 €
Fournil Vosgien Pierrel	9 147 €
Les Meules de Flandres	150 000 €
GMS Meunerie	13 510 005 €
GMS Négoce Alimentaire	1 007 915 €
Valeur nette au 31.12.2013	32 443 271 €

La participation dans la société AU BON PAIN DE FRANCE est dépréciée à hauteur de 100% car cette société fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire depuis juillet 2006.

La provision comptabilisée au titre de l'exercice 2013 correspond à la dépréciation à hauteur de 100% des titres de la société Les Meules de Flandres pour 150 K€ et de la société Fournil Vosgien Pierrel pour 9K€, titres dépréciés compte tenu de la situation nette comptable. Est également comptabilisé au 31 décembre 2013 une dépréciation à 100% des titres de la société GMS Meunerie pour 13,5 M€ et une dépréciation à 100% des titres de la société GMS Négoce Alimentaire pour 1 008 K€.

Les autres titres faisant l'objet d'une provision sont dépréciés à 100%.

Créances rattachées à des participations

GMS MEUNERIE S.A.S.	8 685 035 €
GBR RHEINTAL MUHLEN Gmbh u.GMS S.A.	
RHEINTAL MUHLEN GmbH	3 346 536 €
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE S.A.	3 390 021 €
STUTTGARTER BACKERMUHLEN Gmbh & Co KG	37 395 €
REISS MUHLEN GMBH	657 292 €
	16 116 279 €
	(Echéance à - d'un an)
La créance détenue par la société sur la société Stuttgarter Backermuhlen Gmbh & Co Kg est dépréciée à 100%.	

Autres titres immobilisés

Valeur brute au 31.12.2012	28 715 €
Acquisitions/cessions en 2013	- €
Valeur brute au 31.12.2013	28 715 €

Prêts

Cette rubrique comprend les prêts avec ou sans intérêts accordés à notre clientèle boulangère servant à financer des chambres à farines, de nouvelles installations, ou des agencements de magasins.

L'octroi de prêts est autorisé par l'article 12-1° de la loi bancaire prévoyant qu'une entreprise peut "dans l'exercice de son activité professionnelle consentir à ses contractants des crédits commerciaux dès lors que ces opérations, sans être affectées à la couverture d'une vente précise, constituent le complément indispensable d'un contrat commercial".

Figure également dans cette rubrique, un prêt octroyé en 2013 pour un montant de 1 042 K€ à la société **GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A.**, société détenue à 90 % par RHEINTAL MÜHLEN GmbH et à 10 % par GMS.

Mouvements des prêts

	€
Valeur au 31.12.2012	36 489
Nouveaux prêts 2013	1 042 000
Remboursements capital	(171 651)
Valeur au 31.12.2013	906 838
Echéance à + d'un an	721 492
Echéance à - d'un an	185 346
	906 838

Autres immobilisations financières

Le poste "**autres immobilisations financières**" comprend les dépôts et cautionnements versés par la société.

Valeur au 31.12.2012	162 899 €
• Augmentations en 2013	3 600 €
• Diminutions en 2013	2 362 €
Valeur au 31.12.2013	164 137 €
Dont échéance à moins d'un an.	57 197 €

Provisions pour dépréciation des prêts et autres immobilisations financières

Lorsque la valeur d'inventaire des prêts est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des prêts est déterminée en fonction de la situation financière du débiteur et des éventuels retards de paiements.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement déterminés par la société.

Provisions au 31.12.2012	95 133 €
Dotations	- €
Provisions utilisées	(23 690) €
Annulation de provisions	(2 362) €
Provisions au 31.12.2013	69 081 €

3.1.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des créances est déterminée en prenant en compte la situation financière du débiteur, les éventuels retards de paiement et les garanties obtenues.

Dépréciation des comptes clients

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses au 31.12.2012 étaient de	3 104 €
Nouvelles provisions pour créances douteuses constituées en 2013	100 978 €
Provisions utilisées	(2 270) €
Annulation de provisions	-
Total des provisions pour dépréciation des créances douteuses au 31.12.2013	101 812 €

3.1.6. Autres créances

Cette rubrique comprend les postes suivants :

	Exercice 2013	Exercice 2012
	€	€
Fournisseurs (avances sur commandes d'exploitation)	-	-
Personnel	53 989	48 684
Etat & Collectivités	2 860 830	776 544
Sociétés apparentées	34 685 695	7 731 612
Autres débiteurs	354 601	305 341
*)	37 955 116	8 862 182
*) dont part à + d'un an	11 122 253	-
*) dont part à - d'un an	26 832 863	8 862 182

Les créances sur sociétés apparentées se montent à **34 685 695 €**, selon détail ci-après :

GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	2 245 854
GMS MEUNERIE S.A.S.	5 801 589
MOULIN DELIGNE	3 249 361
S.M.D.P.	8 294 257
FARINVEST	135 388
MEULES DES FLANDRES	100 000
EUREXPAN – intégration fiscale	1 411
GMS ALIMENTAIRE - intégration fiscale	242 813
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE – intégration fiscale	-
GMS MEUNERIE – intégration fiscale	-
GRANDS MOULINS AUBRY – intégration fiscale	25 898
GMS MEUNERIE - Quote part reprofilage endettement du groupe	6 100 000
GMS ALIMENTAIRE - Quote part reprofilage endettement du groupe	200 000
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE - Quote part reprofilage endettement du groupe	700 000
GRANDS MOULINS AUBRY - Quote part reprofilage endettement du groupe	449 549
MOULIN DELIGNE - Quote part reprofilage endettement du groupe	2 490 000
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE - Quote part reprofilage endettement du groupe	1 099 574
RHEINTAL MÜHLEN - Quote part reprofilage endettement du groupe	3 250 000
REISS MÜHLEN - Quote part reprofilage endettement du groupe	300 000
TOTAL	34 685 695

La créance détenue sur la société FARINVEST est dépréciée à 100%.

La créance détenue sur la société GMS Meunerie est dépréciée à hauteur de 1 124 474 €.

La créance détenue sur la société GMS Négoce Alimentaire est dépréciée à hauteur de 124 474 €.

Le montant total des encours détenus sur les sociétés du groupe au titre du reprofilage de l'endettement du groupe représente 14,6 M€.

3.1.7. Détail des produits à recevoir

	Exercice 2013	Exercice 2012
	€	€
Clients factures à établir	190 500	37 811
Intérêts courus s/créances ratt.à des participations	-	-
Intérêts courus s/autres immob. financières	-	-
Intérêts courus s/comptes courants	-	-
Avoirs à recevoir	248 244	228 728
Assurances (sinistre)	-	-
Dégrèvement de taxe professionnelle	-	-
	438 744	266 539

3.1.8. Actif circulant – Divers

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût total d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Montant au 31.12.2012	14 150 €
Augmentations	- €
Diminutions	- €
Valeur au 31.12.2013	14 150 €

Disponibilités

Elles se décomposent en :

	Exercice 2013	Exercice 2012
	€	€
Banques	1 050 443	22 139
C.C.P.	6 220	8 293
Caisse	6 393	2 123
	1 063 055	32 556

3.1.9. Charges constatées d'avance

Elles représentent :

	Exercice 2013	Exercice 2012
	€	€
Fournitures non stockables	-	56 676
Services extérieurs	87 249	107 127
Charges financières	-	5 710
	87 249	169 513

3.2. BILAN (ETAT PASSIF)

3.2.1. Capitaux propres

Le capital social de € 3.000.000.- (entièrement libéré) est composé de 83.867 actions, soit une valeur nominale de 35,77 €.

N'enregistrent pas de variation en 2013, les postes suivants :

- ⇒ primes d'émission, de fusion, d'apport
- ⇒ écarts de réévaluation
- ⇒ réserve légale
- ⇒ autres réserves.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à € 41 985 764,- au 31 Décembre 2013 soit une augmentation de € 19 726 438,- découlant des divers mouvements suivants :	
Résultat de l'exercice 2013	19 743 633 €
Diminution du poste « Provisions réglementées »	(17 195) €
Distribution de dividende sur résultat 2011	- €
	19 726 438 €
Report à nouveau	
Report à nouveau au 31.12.2012	(24 921 667) €
Résultat 2012	(816 464) €
	(25 738 132) €
Suivant décisions de l'AGO :	
Utilisation pour le dividende au titre de 2012	- €
affectation au poste « autres réserves »	- €
Report à nouveau au 31.12.2013	(25 738 132) €
Proposition d'affectation du résultat :	
Bénéfice de l'exercice 2013	19 743 633 €
Pas de distribution de dividende au titre de 2013	- €
Affectation au poste « autres réserves »	- €
le report à nouveau ressortira à	(5 994 499) €
après approbation par l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice	

Provisions réglementées

Situations et mouvements	Fin 2012	Dotations 2013	Reprises 2013	Fin 2013	Effets des mvts sur le résultat
	A	B	C	D A+B-C	A-D
	€	€	€	€	€
Prov.spéciale de réévaluation	5 199	-	3 201	1 998	3 201
Amortissements dérogatoires	46 100	-	13 995	32 105	13 995
	51 298	-	17 196	34 102	17 196
Charge fiscale future (I.S. au taux de 33 1/3 %)				11 367 €	

Les mouvements des amortissements dérogatoires sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

3.2.2. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charge	Fin 2012	Dotations 2013	Diminutions		Montant fin 2013
			Provisions utilisées	Annulation de provisions	
	€	€	€	€	€
Provision pour amende (1)	28 820 000	-	-	18 930 000	9 890 000
Provision pour impôt (2)	-	350 509	-	-	350 509
	28 820 000	350 509	-	18 930 000	10 240 509

(1) Litige autorité de la concurrence *Cf. avancement en 1.6.*

(2) Conséquence du contrôle fiscal *Cf. 1.12.*

3.2.3. Dettes

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Montant au bilan	Montant à - d'un an	Montant à + d'un an et 5 ans au +	Montant à + de 5 ans
	€	€	€	€
Soldes créditeurs de banque	1 516	1 516	-	-
Ligne court terme	720 733	720 733	-	-
Emprunts à taux fixe	-	-	-	-
Dérivé de taux	-	-	-	-
Emprunts à taux variable (long terme) (y compris intérêts courus)	33 515 937	4 324 782	29 148 833	42 322
	34 238 186	5 047 031	29 148 833	42 322

Mouvements des emprunts

Les emprunts souscrits au cours de l'exercice s'élèvent à 31 740 000 €.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 6 649 866 €.

Garanties et autres engagements

Cf. note 5.1.1.

Emprunts et dettes financières diverses

	Montant au bilan	Montant à - d'un an	Montant à + d'un an et 5 ans au +	Montant à + de 5 ans
	€	€	€	€
EUREXPAN S.A.	470 874	470 874	-	-
GMS MEUNERIE	88 971	88 971	-	-
GMS ALIMENTAIRE	2 251 216	2 251 216	-	-
SOFRACAL	10 158 462	10 158 462	-	-
GRANDS MOULINS AUBRY	429 831	429 831	-	-
SCI IMMOBILIERE DU SUD	100 000	100 000	-	-
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	1 622	1 622	-	-
SCI PORT DU RHIN	58 023	58 023	-	-
	13 559 001	13 559 001	-	-

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (- d'un an)

	2013	2012
	€	€
Fournisseurs	2 490 029	1 795 323
Fournisseurs s/immobilisations	-	-

Dettes fiscales et sociales (- d'un an)

		2013	2012
Envers les organismes sociaux	1)	735 689 €	635 696 €
Envers le personnel	2)	518 641 €	582 271 €
Dettes fiscales	3)	68 561 €	131 401 €
		1 322 891 €	1 349 368 €

1) dont :

- cotisations URSSAF 187 801 € 133 045 €
- charges sociales s/congés payés 153 197 € 159 121 €

2) dont Congés Payés 312 648 € 324 737 €

3) dont Impôts sur les bénéfices 0 € 0 €

T.V.A. 52 914 € 121 883 €

Autres dettes (-d'un an)

Elles s'élèvent à 282 658 € au 31.12.2013 contre 272 962 € au 31.12.2012.

Détail des charges à payer

	2013	2012
Intérêts courus sur emprunts à court et moyen terme	25 079 €	61 330 €
Factures fournisseurs non parvenues	350 855 €	319 052 €
Congés payés	312 648 €	324 737 €
Charges sociales sur congés payés	153 197 €	159 121 €
Autres charges de personnel	150 899 €	229 177 €
Autres charges sociales	73 940 €	68 687 €
Contribution de solidarité	18 018 €	22 050 €
Taxe sur les salaires	8 507 €	- €
TVTS	7 149 €	9 518 €
Jetons de présence	20 000 €	56 007 €
Cautions bancaires à payer	21 882 €	- €
Avoirs à établir	240 776 €	213 753 €
	1 382 950 €	1 463 432 €

Détail des produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au titre de l'exercice 2013.

3.3. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
	K€	K€	K€
Capital souscrit non appelé	-	-	
Avances et acomptes s/immob.incorporelles	-	-	
Avances et acomptes s/immob.corporelles.	-	-	
Participations	36 585	11 004	
Créances rattachées aux participations	16 089	37	
Prêts	894	-	
Autres titres immobilisés	-	-	
Autres immobilisations financières	-	-	
Avances et acomptes versés s/commandes	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	10 081	6	
Autres créances	34 603	100	
Capital souscrit appelé, non versé	-	-	
Valeurs mobilières de placement	-	-	
Disponibilités	-	-	
Emprunts obligataires convertibles	-	-	
Autres emprunts obligataires	-	-	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières divers	13 459	100	
Avances et acomptes reçus s/commandes en cours	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	773	-	
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	-	-	
Autres dettes	241	-	
Produits de participation	12 655	1 407	
Autres produits financiers	538	-	
Charges financières	725	2	

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ET DE DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (en milliers d'€uros)

	2013	2012	Variations
	K€	K€	K€
Ventes de marchandises	-	-	-
Achats de marchandises + variation de stock	-	-	-
Marge commerciale (solde n°1)	-	-	-
Production vendues Biens	-	-	-
Production vendues Services	9 018	10 642	(1 624)
Production stockée	-	-	-
Production de l'exercice (solde n°2)	9 018	10 642	(1 624)
Achats matières premières et approvis.	1 906	2 159	(254)
Variations stock (M.P. et Approv.)	-	-	-
Autres charges externes	5 761	5 310	451
Consommations (solde n°3)	7 666	7 469	197
Valeur ajoutée produite (solde n°4)	1 352	3 173	(1 822)
Subventions d'exploitations	8	-	8
Impôts et taxes	(613)	(605)	(8)
Charges de personnel	(5 072)	(4 517)	(555)
Excédent brut d'exploitation (solde n°5)	(4 326)	(1 949)	(2 377)
Reprise sur amortis.et provis.et transferts de charges	2 560	4 002	(1 443)
Autres produits	333	408	(75)
Dotations aux amortissements et provisions	(2 147)	(843)	(1 304)
Autres charges	(39)	(1 265)	1 226
Résultat d'exploitation (solde n°6)	(3 619)	353	(3 971)
Bénéfice attribué et perte supportée	10	1	8
Produits financiers	15 162	2 843	12 319
Charges financières	(13 142)	(4 612)	(8 530)
Résultat courant (solde n°7)	(1 589)	(1 415)	(174)
Produits exceptionnels	22 435	1 122	21 313
Charges exceptionnelles	(1 387)	(1 064)	(322)
Résultat exceptionnel (solde n°8)	21 048	57	20 991
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	285	542	(257)
Bénéfice de l'exercice	19 744	(816)	20 560
Excédent brut d'exploitation (solde n°5)	(4 326)	(1 949)	(2 377)
Transferts de charges	2 557	3 120	(563)
Autres produits	333	408	(75)
Autres charges	(39)	(1 265)	1 226
Bénéfice attribué	10	1	8
Produits financiers	15 136	2 843	12 293
Charges financières	(1 461)	(1 617)	156
Produits exceptionnels	39	30	9
Charges exceptionnelles	(989)	(10)	(978)
Participations des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	285	542	(257)
Capacité d'autofinancement	11 546	2 102	9 444

4.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2013 est constitué de :

- redevances de location gérance de divers fonds de commerce
- prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte des filiales.

Les redevances de location gérance sont déterminées comme suit :

- Location gérance facturée à la SAS GMS MEUNERIE : 1% du chiffre d'affaires hors taxes, hors produits de reventes. Cf. 1.13. à ce sujet.
- Location gérance facturée à l'EURL GMS ALIMENTAIRE : 7.5% du chiffre d'affaires hors taxes.
- Location gérance facturée à la SARL GMS NEGOCE ALIMENTAIRE : montant forfaitaire de 25 K€.
- Location gérance facturée à la SAS GRANDS MOULINS AUBRY : montant forfaitaire de 75 K€.

4.3. TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

Les comptes transferts de charges d'exploitation enregistrent :

	€
• les refacturations aux filiales de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG des charges facturées à cette dernière et enregistrées par elle mais à supporter définitivement par les filiales pour un montant de	2 469 140
• les remboursements de formation professionnelle pour	20 986
• les remboursements d'assurances pour	-
• les participations des salariés aux frais de voitures pour	67 222
• les refacturations de charges locatives	-
• les refacturations à la société Européenne Food	-
Le total des comptes transferts de charges d'exploitation au 31.12.2013 est de	2 557 348

4.4. CHARGES D'EXPLOITATION

Les achats de marchandises et les variations de stocks correspondants sont nuls en 2013.

Les autres achats et charges externes sont de K€ 7.666,- contre K€ 7.467,- en 2012, soit une augmentation de 199 K€ qui provient des principaux postes suivants :

	2013	2012	ECARTS
	K€	K€	K€
Electricité	1 290	1 422	(132)
Gaz	455	554	(99)
Crédits baux	103	372	(269)
Loyers et charges	410	404	6
Entretien et réparations	320	362	(42)
Assurances	354	361	(7)
Etudes, recherches et analyses laboratoire	56	61	(5)
Personnel extérieur à l'entreprise	5	59	(54)
Personnel intérimaire	30	22	8
Commissions, courtages et honoraires	1 931	1 118	813
Rémunérations diverses extérieures	110	177	(67)
Dépenses marketing	49	74	(25)
Frais de déplacement et de réceptions	506	538	(32)
Frais postaux et télécommunications	149	177	(28)
Commissions bancaires	312	149	163
Cotisations professionnelles	15	18	(3)
Assistance administrative Sofracal	1 358	1 345	13
	7 454	7 213	241

La société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement éligibles au crédit d'impôt recherche

Les Impôts et taxes sont de K€ 613,- contre K€ 605,- en 2012, soit une augmentation de K€ 8,- qui provient des principaux postes suivants :

	2013	2012	ECARTS
	€	€	€
Taxes professionnelles et foncières	386	392	(6)
Taxes d'apprentissage et effort construction	32	27	5
Formation continue	97	82	15
Imposition forfaitaire annuelle	33	21	12
T.V.T.S.	26	38	(12)
Contribution sociale de solidarité	18	22	(4)
	592	582	11

La rémunération totale des cinq personnes les mieux rémunérées correspondant aux chiffres figurant sur la D.A.D.S.U. se monte à 675 223 €. Aucun administrateur et mandataire social n'y figure.

Des jetons de présence pour un montant de € 20.000.- sont alloués aux administrateurs.

4.5. PRODUITS FINANCIERS

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée des produits financiers :

	2013	2012	ECARTS
	€	€	€
Transferts de charges	253 590	203 372	50 218
Reprise s/provisions	26 052	-	26 052
Produits de participations (a)	14 062 813	2 510 098	11 552 715
Produits sur créances immobilisées	3 600	3 356	244
Autres intérêts et produits assimilés	815 417	124 999	690 418
Différences positives de change	398	1 092	(694)
Produits sur cessions immob. financières	-	-	-
	15 161 870	2 842 917	12 318 953

(a) en K€

• dont dividendes Société des Malteries d'Alsace	1 170	1 092
• dont dividendes Financière Neuhauser	237	237
• dont dividendes Boulangerie Neuhauser	-	87
• dont dividendes GMS Alimentaire	11 000	-

4.6. CHARGES FINANCIERES

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée des charges financières :

	2013	2012	ECARTS
	€	€	€
Transferts de produits	585 045	301 116	283 929
Intérêts comptes courants	8 337	10 565	(2 228)
Dotations aux provisions (a)	11 681 907	2 995 160	8 686 747
Différences négatives de change	28	1 086	(1 058)
Intérêts des emprunts et découverts	547 311	632 645	(85 334)
Intérêts dettes ratt.à des participations	133 254	356 972	(223 718)
Intérêts sur SWAP	186 586	314 583	(127 997)
Pertes sur MATIF			-
	13 142 468	4 612 127	8 530 341

(a) Porte, en 2013, sur la dépréciation des titres GMS Meunerie et GMS Néoce Alimentaire

Porte, en 2012, sur la dépréciation des titres GMS Meunerie

4.7. PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits sont les suivants :

		2013	2012
		€	€
Cession immob. corporelles	(a)	3 448 619	1 065 173
Cession immob. Financières		10	-
Rentrées s/créances amorties		-	563
Reprise provision pour risque	(b)	18 930 000	-
Reprises s/prov.amort.dérogatoires		13 995	23 512
Reprises s/prov. pour réévaluation		3 201	3 201
Reprise sur provisions sur titres		-	-
Autres produits exceptionnels		39 000	29 078
		22 434 825	1 121 527

(a) En 2012. Intègre 1 042 K€ de cession d'un matériel neuf à une filiale du groupe.

En 2013, porte sur la cession d'immeubles de placement Cf. 1.15.

(b) Cf. 1.6

4.8. CHARGES EXCEPTIONNELLES

Éléments qui composent cette rubrique :

		2013	2012
		€	€
Pénalités fiscales et sociales		1 208	45
Charges s/ créance irrécouvrable		21 882	-
Amortissements dérogatoires		-	-
Dotations aux provisions pour risques		350 509	-
Charges exceptionnelles diverses.		965 439	10 024
Valeur comptable nette cession immob.corporelles	(a)	47 813	1 054 368
Valeur comptable nette cession immob.financières		10	
		1 386 861	1 064 436

(a) En 2012. Intègre 1 042 K€ de matériel neuf cédé à une filiale du groupe.

4.9. PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES À UN AUTRE EXERCICE

	Charges	Produits
	€	€
Clients		
Fournisseurs	49 921	18 793
Organismes sociaux, État et autres collectivités	4 683	741
Salariés		
Filiales		
	54 604	19 534

4.10. IMPOTS SUR LES BENEFICES

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Courant	Exceptionnel	Total
	€	€	€
Résultats avant impôts a)	(1 589 371)	21 047 965	19 458 594
Réintégrations	11 985 290	1 294 813	13 280 103
Déductions	(11 920 231)	(19 874 304)	(31 794 535)
Résultat fiscal avant report déficitaire	(1 524 312)	2 468 474	944 162
Report déficitaire	0	0	0
Résultat fiscal imposable à :			
• Plus ou moins values à LT	0	0	0
• Déficit ne générant pas d'LS.	0	0	0
• 33 1/3 %	(1 524 312)	2 468 474	944 162
• 16,50%	0	0	0
Impôt sur les sociétés à			
• 33 1/3 %	(508 104)	822 825	314 721
• 16,50 %	0	0	0
• Crédit Impôts Compétitivité Emploi	(60 709)	0	(60 709)
• Crédit Apprentissage	(1 733)	0	(1 733)
Impôt suite intégration fiscale	(1 733)	(283 306)	(285 039)
Impôt dû (1) b)	(1 733)	(283 306)	(285 039)
Résultat net (a-b)	(1 587 638)	21 331 271	19 743 633

(1) DETAIL DE L'IMPOT DU :

■ Hors Intégration fiscale l'impôt sur les bénéfices de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG aurait été de :	252 279 €
■ Impact de l'intégration fiscale :	
• Déduction des intérêts de la sous capitalisation	- €
• Retraitement de la quote part des frais et charges sur dividendes Eurexpan	(494) €
• Retraitement de la quote part des frais et charges sur dividendes GMS Alimentaire	(183 333) €
• Déficit GMS Meunerie	(2 293 731) €
• Déficit GMS Négoce Alimentaire	(26 422) €
• Imputation du déficit antérieur du groupe	- €
• Contribution complémentaire de 3,3%	- €
• Ecart sur crédit impôt recherche 2010	- €
• Déficit global du groupe non activé	1 966 663 €

IMPÔT DÛ

(285 039) €

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. ENGAGEMENTS

5.1.1. Engagements bancaires

Effets portés en compte Valeur Echéance

- €

Autres engagements donnés aux banques

- cautions bancaires en faveur de banques pour des prêts octroyés à notre clientèle boulangère

- €

- cautions en couverture des emprunts de nos filiales par lesquelles la société

Grands Moulins de Strasbourg confirme qu'elle fera le nécessaire pour que ses filiales disposent d'une trésorerie suffisante pour lui permettre de remplir ses obligations envers les banques

10 418 946 €

• GMS MEUNERIE	1 296 073 €
• GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	- €
• GMS ALIMENTAIRE	- €
• MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	118 726 €
• MOULIN DELIGNE	606 707 €
• MERCIER CAPLA	442 660 €
• TOULOUSAIN DES FARINES	854 470 €
• LES MOULINS PYRENEENS	- €
• MINOTERIE ESTAGER	628 361 €
• LA FOURNEE DU BOULANGER SARL	293 111 €
• LE FOURNIL DE NICOLAS	155 980 €
• MOULIN BROCHET	147 858 €
• SMD PARTICIPATIONS	5 875 000 €

10 418 946 €

Garanties données

Nantissement de fonds de commerce en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 174 007 € au 31.12.2013.

Nantissement de matériels en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 30 427 € au 31.12.2013.

Garantie données à l'administration dans le cadre du recouvrement de l'amende de l'autorité de la concurrence Cf. 1.6.1 :

Nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10.343.391 €

Inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire au p sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16^{ème} pour un montant de 20.000.000 €.

Garantie données dans le cadre du reprofilage de l'endettement du groupe Cf. 1.11 :

- nantissement des titres détenus dans la société GMS Alimentaire ;
- nantissement des titres détenus dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
- nantissement des titres détenus dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
- nantissement des titres détenus dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.

Covenants

Des emprunts pour un montant de 1 302 583 € sont concernés par des covenants. Par convention la société s'est engagée à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres.

A la date du 31 décembre 2013 les ratios d'endettements sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par la société GMS.

À ce jour aucune des banques concernées à savoir « la Palatine », « le Crédit Agricole », « la Société Générale » et « le Crédit Lyonnais » n'a demandé l'application des clauses de covenant entraînant déchéance du terme.

Autres engagements bancaires

Les Grands Moulins de Strasbourg se sont engagés par clause pari passu à ne consentir aucune hypothèque, aucun nantissement, gage ou autre droit sur tout ou partie de leurs actifs sans faire bénéficier les banques prêteuses de la même sûreté au même rang.

Le solde des emprunts au 31.12.2013 concernés par cette clause pari passu se monte à 4 158 430 €.

5.1.2. Engagement en matière de retraite

Le montant total de € 603 998 correspond à une estimation des engagements d'indemnité de départ en retraite de la société vis à vis de l'ensemble de son personnel.

L'évaluation est basée sur la rémunération de chaque personne à la clôture de l'exercice en tenant compte de son âge, de son ancienneté actuelle et de ses droits à indemnités en fonction de la convention collective nationale de la meunerie.

Elle est corrigée de l'espérance d'atteindre l'âge de retraite dans l'entreprise par l'application de coefficients venant de tables statistiques.

La probabilité de sortie de l'entreprise du fait de démissions ou de licenciements n'a pas pu être prise en considération.

Méthode utilisée : PUC, Unité de Crédits Projetés

Hypothèses retenues :

Taux d'actualisation : 3,30%

Taux de progression des salaires : 1,50%

Age de départ en retraite :

- Cadres : 63 – 65 ans
- Non cadres : 60 – 62 ans.

Cet engagement n'a pas fait l'objet d'une provision. La société a procédé au versement d'une prime d'assurance à SOGECAP de 80 000 € en 2002 et 150 000 € en 2003.

La valeur du contrat d'assurance actualisé au 31.12.2013 est de 334 839 €.

La situation à fin décembre 2013 après déduction de cette valeur est donc de : 269 159 €.

5.1.3. Engagement donné : Droit individuel à la formation

L'employeur est soumis à l'obligation annuelle d'informer les salariés des heures acquises au titre du D.I.F. Le volume d'heures acquis et non utilisé au 31.12.2013 par l'ensemble du personnel en matière de Droit Individuel à la Formation s'élève à 6 877 heures.

5.1.4. Autres engagements

L'ensemble des sociétés du groupe GMS bénéficie de la garantie par la société mère SOFRACAL relative aux créances export évoqué au point 1.10.

Comme évoqué précédemment, cette garantie a été accordée au bénéfice des sociétés GMS Meunerie, La Toulousaine des Farines et GMS Négoce Alimentaire. La mise en œuvre de cette garantie sera réalisée par l'intermédiaire des comptes de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, bénéficiaire pour le compte de l'ensemble de ses filiales de la convention initiale de porte-fort octroyée par SOFRACAL.

La société a rédigé des lettres de soutien au profit de ses filiales GMS Meunerie, GMS Négoce Alimentaire, Moulin Deligne, Moulins Réunis de la Sarthe et La Toulousaine de Farine.

5.1.5. Crédit-bail au 31.12.2013

	Constructions	Installations matériels et outillages	Matériel de transport	TOTAL
	€	€	€	€
Valeurs d'origine	-	448 900	21 770	470 670
Amortissements				
- exercices antérieurs	-	127 933	4 460	132 393
- dotation de l'exercice	-	45 233	5 443	50 676
Total		173 166	9 903	183 069
Redevances payées				
- exercices antérieurs	-	284 292	10 180	294 472
- exercice	-	95 792	6 960	102 752
Total		380 084	17 140	397 224
Redevances restantes :				
- à 1 an au plus	-	69 869	6 994	76 863
- à + d'1 an et 5 ans au plus	-	29 007	583	29 590
- à + de 5 ans	-	-	-	-
Total	-	98 876	7 577	106 453
Valeur résiduelle				
- à 1 an au plus	-	22 069	-	22 069
- à + d'1 an et 5 ans au plus	-	-	218	218
- à + de 5 ans	-	-	-	-
Total	-	22 069	218	22 287
Montant pris en charge dans l'exercice	169 911	192 108	10 180	372 199

5.1.6. Location longue durée

Au 31.12.2013, les loyers restant sur les locations en cours se montent à :

• moins d'1 an	54 603 €
• de 1 à moins de 5ans	68 959 €
• 5 ans et plus	- €
TOTAL	123 562 €

5.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Origine	
Report à nouveau antérieur	(25 738 132) €
Résultat de l'exercice	19 743 633 €
	(5 994 499) €
Affectations	
Autres réserves	- €
Dividende	- €
Report à nouveau	(5 994 499) €
	(5 994 499) €

5.3 INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	Montants
Résultat de l'exercice	19 743 633 €
Impôts sur les bénéfices	(285 039) €
Résultat avant impôts	19 458 594 €
Variation de provisions réglementées :	
- provision pour hausse des prix	- €
- provision pour investissements	- €
- provision pour fluctuation des cours	- €
- provision spéciale de réévaluation	(3 201) €
- provision pour implantation des entreprises à l'étranger	- €
- amortissements dérogatoires	(13 995) €
Autres évaluations dérogatoires	- €
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	19 441 399 €

Ces évaluations fiscales dérogatoires diminuent le poste « provisions réglementées » de

17 195 €

5.4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS (impôt sur les bénéfices au taux de 33.33 %)

Nature des différences temporaires	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées	
- provision pour hausse des prix	- €
- provision pour investissements	- €
- provision pour fluctuation des cours	- €
- provision spéciale de réévaluation	1 998 €
- provision pour implantation des entreprises à l'étranger	- €
- amortissements dérogatoires	32 104 €
- amortissements réglementés	- €
- déficit de la filiale allemande	- €
TOTAL	34 103 €
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	11 368 €
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
- provision pour contribution sociale de solidarité à payer	16 182 €
- provision pour effort construction	18 018 €
- provision pour stabilisation des cours .	- €
Autres	
- écart de conversion passif	- €
TOTAL	34 200 €
ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	11 400 €
Déficits reportables	10 574 585 €
Moins-values à long terme	- €
Taux de l'impôt sur les bénéfices à appliquer sur les totaux :	
	33,33%

5.5. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31.12.2013

	Valeur d'inventaire brute
19.770 actions Sté Française d'Expansion Economique Européenne « EUREXPAN » S.A. - Paris	304 628 €
2.000 parts S.C.I. PORT-DU-RHIN - Strasbourg	30 475 €
309.478 actions Société des Malteries d'Alsace S.A. - Strasbourg	4 396 489 €
2.000 parts RHEINTAL MUHLEN GmbH - Allemagne	1 612 059 €
130.295 actions Boulangerie NEUHAUSER S.A. - Folschviller	1 633 897 €
315.670 actions NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - Folschviller	4 096 842 €
762 actions BANETTE S.A.S. – Briare	156 724 €
20.000 parts GMS ALIMENTAIRE, Strasbourg	304 898 €
27.550 parts GMS NEGOCE ALIMENTAIRE , Strasbourg	1 007 915 €
220.667 actions GMS MEUNERIE S.A.S.	13 510 005 €
10% du capital Gesellschaft Bürgerlichen Rechts RHEINTAL MUHLEN GmbH u. GMS S.A., Allemagne	268 886 €
23.995 actions GRANDS MOULINS AUBRY à Toul	1 524 490 €
781.475 actions SMD PARTICIPATION S.A.S. à Chambly	18 001 532 €
14,93% capit.soc. STUTTGARTER BACKERMUHLEN GmbH & Co Stuttgart	175 000 €
840 actions Au Bon Pain de France	267 481 €
1 000 parts S.C.I. IMMOBILIERE DU SUD	100 000 €
15 000 actions LES MEULES DES FLANDRES	150 000 €
Titres de participation et de placement dont la valeur d'inventaire est inférieure à €. 15.245.- par catégorie.	62 148 €
Total	47 603 468 €

5.6. TABLEAU DE FINANCEMENT

a) Origine des ressources et emplois (en K€)

Ressources durables et emplois fixes issus de la capacité d'autofinancement, des opérations d'investissements et de désinvestissements ainsi que des opérations de financement.

EMPLOIS	2013	2012
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	-	-
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		
immobilisations incorporelles	12	73
immobilisations corporelles	442	1 780
Immobilisations financières	4 900	21 710
charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
Réductions des capitaux propres (réductions de capital, retraits)		
Remboursement des dettes financières	6 931	18 954
Total des emplois	12 285	42 517
RESSOURCES	2 013	2 012
Capacité d'autofinancement de l'exercice	11 546	2 102
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	-	-
produits de cession des actifs	3 449	1 065
Cession ou réductions des immobilisations financières	23 791	13 961
Augmentation des capitaux propres		
augmentation de capital ou apports		
augmentation des autres capitaux propres		
Augmentation des dettes financières (b) (c)	31 740	4 933
Total des ressources	70 526	22 062
Variation du fonds de roulement net global		
Solde négatif (emplois nets)	58 241	(20 456)
Solde positif (ressources nettes)		

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) hors primes de remboursement des obligations

5. 6. TABLEAU DE FINANCEMENT (suite)

b) Variation du fonds de roulement

Variation du fonds de roulement global net	EXERCICE 2013			Ex. 2012
	besoin	dégagement	solde	solde
Variation « exploitation » :				
variation des actifs d'exploitation				
● stocks, en cours	-	-	-	
● avances et acomptes versés s/commandes d'exploitation.	-	-	-	
● créances clients et comptes rattachés	7 112	-	-	
● autres créances d'exploitation	29 093	-	-	
● charges constatés d'avance affectées à l'exploitation	-	82	-	
Variation des dettes d'exploitation				
● avances et acomptes reçus s/commandes en cours	13	-	-	
● dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	695	-	
● fournisseurs d'immobilisations	-	-	-	
● autres dettes et produits constatés d'avance affectés à l'exploitation	-	5 151	-	
TOTAUX	36 218	5 928		
A. VARIATION NETTE « EXPLOITATION » (a)			(30 290)	17 438
Variation "hors exploitation"				
● variation des autres débiteurs	-	-	-	
● variation des charges const.d'avance non affectées à l'exploitation	-	-	-	
● variation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	
● variation des autres créditeurs	-	-	-	
● variation des produits constatés d'avance non affectés à l'exploitation	-	-	-	
TOTAUX	-	-		
B . VARIATION NETTE « HORS EXPLOITATIONS » (a)				
TOTAL A + B : Besoin de l'exercice en fonds de roulement ou dégage- ment net de fonds de roulement dans l'exercice			-	-
Variation « trésorerie » (a)				
● variation des disponibilités	1 030	-	-	
● variation des concours bancaires et courants	26 920	-	-	
TOTAUX	27 951	-		
C. VARIATION NETTE « TRESORERIE » (a)			(27 951)	3 018
TOTAL A+B+C :				
Variation du fonds de roulement net global				
emploi net (chiffre positif)	-	-	(58 241)	20 456
ressource nette (chiffre négatif)	-	-		

(a) les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire.

5.7. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2013.

Sociétés	Capital	Capitaux propres (autres que capital) hors résultat de l'exercice	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus brute
I. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication				
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société) :				
Société Française d'Expansion Economique Européenne	305 000	808 200	98,85%	304 628
"EUREXPAN" S.A. - 61 Avenue d'Iéna - 75116 PARIS				
S.C.I. PORT DU RHIN - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	30 490	52 655	100,00%	30 475
GMS ALIMENTAIRE EURL - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	1 200 000	251 068	100,00%	304 898
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	1 159 000	249 339	95,08%	1 007 915
GMS MEUNERIE S.A.S. - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	3 310 005	(3 159 845)	100,00%	13 510 005
SMD PARTICIPATIONS - 400 Impasse du moulin - 60230 CHAMBLY	19 785 111	6 364 820	67,04%	18 001 532
GRANDS MOULINS AUBRY - 54203 TOUL	800 000	2 619 724	99,99%	1 524 490
RHEINTAL MUHLEN Gmbh - Rheinstrasse 4 D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL	1 636 200	(1 838 866)	100,00%	1 612 059
SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. - 7, Rue du Port du Rhin 67000 STRASBOURG	6 434 044	9 892 515	50,00%	4 396 489
SOCIETE CIVILE FARINVEST - 1, place Henry Lévy 67000 STRASBOURG	20 000	(337 595)	70,00%	14 000
Société Civile Immobilière du Sud - 1, place Henry Lévy 67000 STRASBOURG	200 000	(7 132)	50,00%	100 000
B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la Société) :				
AU BON PAIN DE FRANCE S.A. - 50, Rue de Garenne 57155 MARLY	57 800	373 485	33,22%	267 481
BACH MÜHLE S.A.S. - 15, Rue du Moulin - 68800 THANN	40 000	88 752	25,00%	6 339
BOULANGERIE NEUHAUSER S.A. - 18, Avenue Foch - 57730 FOLSCHWILLER	18 562 603	91 980 891	10,74%	1 633 897
NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - 18, Avenue Foch - 57730 FOLSCHWILLER	55 004 523	58 981 237	8,75%	4 096 842
Gesellschaft Bürgerlichen Rechts RHEINTAL MUHLEN Gmbh Und GMS S.A. Rheinstrasse 4 D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL	2 691 952	778 463	10,00%	268 886
LES MEULES DES FLANDRES - Rue du Moulin, 62490 VITRY EN ARTOIS	450 000	(475 442)	33,1/3%	150 000
II. Rens. globaux concernant les autres filiales et participations.				
A. Filiales non reprises au § I :				
a) filiales françaises (ensemble)				
b) filiales étrangères (ensemble)				
B. Participations non reprises au § I :				
a) dans les sociétés françaises (ensemble)				
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)				
X				167 553
X				191 830

Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consenties par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
304 628	1 410	-	1 228 337	(8 995)	29 655	
30 475	-	-	33 361	1 625 655	-	
304 898	442 813	-	5 657 937	504 377	11 000 000	
-	2 945 854	-	1 594 738	(1 539 254)	-	
-	20 586 324	1 296 073	119 160 415	(7 005 447)	-	
18 001 532	8 294 257	5 875 000	17 350	(4 162 400)	-	
1 524 490	475 447	-	6 097 982	78 611	-	
1 612 059	6 596 536	-	34 277 465	211 593	-	
4 396 489	-	-	36 263 104	2 345 260	1 169 826	Bilan au 30.06.2013.
-	135 388	-	-	(216)	-	Début d'exploitation: 14/12/2006
100 000	-	-	-	-	-	Pas d'exploitation en 2013.
-	-	-	2 708 111	48 933	-	Bilan 31/12/04.Liquid. judiciaire
6 339	-	-	5 846 360	(113 425)	-	Bilan 31/12/11. Liquid. amiable
1 633 897	-	-	465 242 144	(12 709 036)	-	
4 096 842	-	-	1 315 248	60 353	236 753	
268 886	-	-	518 130	98 514	-	
-	100 000	-	879 224	(99 873)	-	
158 406	-					
4 330	37 395					

5.8. SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société GMS font l'objet d'une consolidation par sa société-mère, la société SOFRACAL ; celle-ci détenant 56,38 % du capital des GMS.

5.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Conformément à l'art. R.123-198,9 du Code de commerce, l'information relative aux honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la société Grands Moulins de Strasbourg est mentionnée dans l'annexe des comptes consolidés établis par cette même société.

5.10. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

	Charges	Produits	Créances	Dettes
	K€	K€	K€	K€
Prestations de services	1 358			
Produits financiers				
Charges financières	91			
Dividendes				
Clients				
Fournisseurs				
Compte courant				10 258
Divers			18	
	1 449	0	18	10 258

Il s'agit des sociétés suivantes :

- SOFRACAL S.A.
- SCI IMMOBILIERE DU SUD

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés

Grands Moulins de Strasbourg

Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
61, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris Ile-de-France
5, Place du Corbeau
67000 STRASBOURG

Institut Européen d'Audit et de Conseils (IEAC)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de
Colmar
1c, Rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHEIM

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Société Grands Moulins de Strasbourg
Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans notre rapport du 31 juillet 2013 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, nous avons formulé une réserve sur l'impossibilité d'apprécier les garanties obtenues sur des créances export détenues par la société GMS Négoce alimentaire pour un montant de 3,5 millions d'euros et par conséquent si une dépréciation aurait été nécessaire et pour quel montant. Le paragraphe 3.11 de l'annexe indique que ces créances sont échues pour un montant de 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 et qu'elles ont été dépréciées à hauteur de 50% pour un montant de 1,46 millions d'euros. Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier, pour les mêmes raisons que celles indiquées dans notre rapport du 31 juillet 2013, si une dépréciation complémentaire est nécessaire et pour quel montant.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le paragraphe 3.1 de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité de l'exploitation ;
- Les incertitudes concernant la date de levée d'une condition suspensive relative à l'exécution de la garantie SOFRACAL (2.3.1 et 2.3.2) et les suites de l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché de la boulangerie artisanale (2.3.5).

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

- Les paragraphes 3.4 et 3.9 de l'annexe exposent les traitements comptables retenus par le groupe concernant les droits de mouture et les actifs financiers disponibles à la vente. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes utilisées et à vérifier leur correcte description dans l'annexe ainsi que leur traduction dans les comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 27 novembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International

Institut Européen d'Audit
et de Conseils

Jean-Jacques Pichon
Associé

Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DECEMBRE 2013

(Document présenté en milliers d'euros)



COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (ACTIF/PASSIF)

BILAN ACTIF	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	Réf. Note
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles (hors droits de mouture)	9 630	9 467	note n° 6.1
Immobilisations incorporelles (droits de mouture)	20 985	19 172	note n° 6.1
Immobilisations corporelles (hors crédit bail et locations financières)	31 430	35 508	note n° 6.2
Immobilisations corporelles (Crédit bail et locations financières)	3 264	5 838	note n° 6.2.1
Immeubles de placement	304	2 901	note n° 6.2
Participations comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	261	216	note n° 6.3
Autres actifs financiers	21 942	21 447	note n° 6.3
Impôts différés actif	1 303	1 523	note n° 6.5
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	89 118	96 072	
ACTIFS COURANTS			
Stocks	17 294	20 326	note n° 6.6
Clients	70 415	73 483	note n° 6.7
Autres débiteurs	10 033	8 457	note n° 6.8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 405	3 970	note n° 6.9
Actifs destinés à être cédés	0	0	
TOTAL ACTIFS COURANTS	108 147	106 236	
TOTAL DES ACTIFS	197 265	202 308	

BILAN PASSIF	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	Réf. Note
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	29 747	38 463	note n° 6.10
Résultat de l'exercice	13 487	(6 182)	note n° 6.10
Intérêts minoritaires	2 610	2 488	note n° 6.10
TOTAL CAPITAUX PROPRES	45 844	34 769	
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	40 154	16 344	note n° 6.11
Emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	1 087	2 262	note n° 6.11
Provision pour pension et avantages assimilés	1 740	1 906	note n° 6.12
Autres provisions	10 549	30 508	note n° 6.13
Impôts différés passif	2 648	5 452	note n° 6.14
Autres dettes	2 743	2 501	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	58 922	58 973	
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	30 482	37 499	
Part à court terme des emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	29 072	49 285	note n° 6.11
Part à court terme des emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	760	1 037	note n° 6.11
Passif d'impôt exigible	0	0	
Autres créditeurs	32 185	20 746	note n° 6.15
Autres provisions	0	0	
TOTAL PASSIFS COURANTS	92 499	108 567	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	197 265	202 308	

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (RESULTAT)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2013		31/12/2012 Retraité		Réf. Note
Chiffre d'affaires	274 136		295 751		Note n°8.2 & note n° 9.2
Autres produits de l'activité	0		0		
Total produits	274 136	100,00%	295 751	100,00%	
Achats consommés	(196 265)	-71,59%	(208 809)	-70,60%	
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(1 883)	-0,69%	(220)	-0,07%	
Charges du personnel	(21 769)	-7,94%	(23 556)	-7,96%	
Charges externes	(47 658)	-17,38%	(54 963)	-18,58%	
Impôts et taxes	(7 112)	-2,59%	(7 320)	-2,47%	
Dotations aux amortissements	(5 169)	-1,89%	(5 718)	-1,93%	Note n°6.17
Dotations aux provisions	(5 093)	-1,86%	(3 200)	-1,08%	Note n°6.17
Autres produits et charges d'exploitation	2 055	0,75%	4 378	1,48%	
Résultat opérationnel courant	(8 757)	-3,19%	(3 655)	-1,24%	
Autres charges opérationnelles	(2 844)	0,00%	(1 914)	0,00%	
Autres produits et charges opérationnels	25 815	9,42%	1 413	0,48%	
Résultat opérationnel	14 214	5,19%	(4 155)	-1,41%	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	482	0,18%	1 153	0,39%	Note n°6.19
Coût de l'endettement financier brut	(3 268)	-1,19%	(3 672)	-1,24%	Note n°6.18
Coût de l'endettement financier net	(2 786)	-1,02%	(2 519)	-0,85%	
Autres produits et charges financiers	810	0,30%	(262)	-0,09%	Note n°6.20
Charge d'impôts	1 000	0,36%	(1 099)	-0,37%	Note n°6.21
Résultat net des sociétés intégrées	13 237	4,83%	(8 035)	-2,72%	
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	45	0,02%	11	0,00%	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	13 282	4,85%	(8 024)	-2,71%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0		0		
Résultat net	13 282	4,85%	(8 024)	-2,71%	
Part du groupe	13 487		(6 182)		
Intérêts minoritaires	(205)		(1 842)		
Résultat net part du groupe par action	160,810 €		(73,717 €)		Note n°6.16
Résultat net dilué part du groupe par action	160,810 €		(73,717 €)		
ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL	31/12/2013		31/12/2012 Retraité		Réf. Note
Résultat net part du groupe	13 487		(6 182)		
Ecart de conversion	0		0		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0		0		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(486)		5 728		
Réévaluation des immobilisations	266		555		
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	95		0		
Quote-part des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0		0		
Impôts	0		0		
Total des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	(125)		6 283		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	13 362		100		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	0		0		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres	13 362		100		

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total
<u>Capitaux propres au 31/12/2011</u>	3 000	6 251	-	15 677	9 956	34 885	5 250	40 134
● Résultat 2012	-	-	-	(5 545)	-	(5 545)	(1 804)	(7 349)
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(481)	6 764	6 283	-	6 283
● Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	-	-	-	(0)	(0)
● Variation de périmètre	-	-	-	(846)	-	(846)	(416)	(1 261)
● Autres variations	-	-	-	24	-	24	12	36
<u>Capitaux propres au 31/12/2012</u>	3 000	6 251	-	8 829	16 720	34 801	3 041	37 842
● Retraitement BROCHET (Correction erreur)	-	-	-	93	-	93	(553)	(460)
● Retraitement LA TOULOUSAIN DES FARINES (Correction erreur)	-	-	-	(2 629)	-	(2 629)	-	(2 629)
● Retraitement BOULANGERIES	-	-	-	15	-	15	-	15
<u>Capitaux propres au 31/12/2012 retraités</u>	3 000	6 251	-	6 309	16 720	32 281	2 488	34 769
● Résultat 2013	-	-	-	13 487	-	13 487	(205)	13 282
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(125)	(125)	(89)	(214)
● Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	-	-	-	(0)	(0)
● Variation de périmètre	-	-	-	(2 386)	-	(2 386)	270	(2 116)
● Autres variations	-	-	-	(23)	0	(23)	146	123
<u>Capitaux propres au 31/12/2013</u>	3 000	6 251	-	17 387	16 595	43 234	2 610	45 844

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

- Impact net de la réévaluation des droits de mouture pour 1.764 K€
- Impact net de la reprise de réévaluation à la juste valeur des immeubles de placement pour (1.498 K€)
- Impact net de la réévaluation des titres NEUHAUSER pour (486 K€)
- Impact net des écarts actuariels sur les IFC selon IAS 19 révisée pour 95 K€

Détail des sommes figurant en variation de périmètre :

- Impact net de l'opération REISS MÜHLEN/LÖFFEL MÜHLEN (cf note 2.3.7)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

DU RESULTAT A LA TRESORERIE	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Résultat net	13 237	(8 024)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	(12 244)	6 659
- Variation des impôts différés	(1 999)	(1 082)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(4 214)	(118)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(5 220)	(2 565)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(2 003)	(1 571)
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(7 223)	(4 136)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(2 135)	(4 073)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	5 386	694
Evolution des prêts et autres immobilisations financières	(977)	353
Incidence des variations de périmètres	(0)	(11 548)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	2 274	(14 574)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(3)	(0)
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	0	0
Apport / Remboursement compte courant actionnaire	10 199	11 129
Emissions d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	52 534	10 617
Remboursements d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	(11 924)	(6 634)
Remboursements d'emprunts (crédit bail & location financière)	(777)	(1 259)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	50 029	13 853
Incidence des variations de cours des devises	0	0
Variations de trésorerie (A)	45 081	(4 857)
Trésorerie d'ouverture (B)	(40 203)	(35 346)
Trésorerie de clôture (C)	4 878	(40 203)
Ecart (A - (C - B)	(0)	0
La trésorerie au 31 Décembre se décompose de la manière suivante :	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Valeurs mobilières de placement	56	58
Disponibilités	10 349	3 661
Concours bancaires courants	(5 527)	(43 921)
Total trésorerie (a)	4 878	(40 203)
L'endettement financier net au 31 Décembre est de :		
Endettement financier brut (b)	(47 613)	(22 787)
Endettement financier net (a + b)	(42 736)	(62 990)

Tableau des flux de trésorerie 2013 :

Le poste « Emissions d'emprunt » comprend :

- la mise en place de deux prêts moyen-terme auprès du pool bancaire au niveau de GMS et SMDP pour respectivement 33,7 M€ et 2,45 M€ ;
- la mise en place d'une ligne d'affacturage représentant un montant de 17 M€ au 31 décembre 2013.

Tableau des flux de trésorerie 2012 :

La correction relative aux traitements des opérations décrites aux paragraphes 3.24 et 3.25 s'est traduite par une modification de la variation du Besoin en Fonds de Roulement de +1,7 M€ et de la trésorerie de clôture pour 577 K€.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Arrêtés au 31 Décembre 2013

SOMMAIRE :

1. Référentiel comptable

2. Informations significatives

- 2.1 Evolution de l'activité
- 2.2 Changement d'estimation
- 2.3 Eléments significatifs de l'exercice
 - 2.3.1 Evolutions au capital
 - 2.3.2 Garantie accordée par la société SOFRACAL aux sociétés du groupe
 - 2.3.3 Financement du groupe
 - 2.3.4 Emprunt obligataire
 - 2.3.5 Risque lié à l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché de la boulangerie artisanale
 - 2.3.6 Vérification de comptabilité sur la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
 - 2.3.7 Cession du moulin LÖFFEL
 - 2.3.8 Acquisition de deux boulangeries
 - 2.3.9 Cession du dépôt de PENNES MIRABEAU
 - 2.3.10 Recouvrement de l'amende relative au dossier « Farines en sachets » de l'autorité de la concurrence
 - 2.3.11 La TOULOUSAINES DES FARINES – Anomalies comptables relevées
 - 2.3.12 Recouvrement des créances export

3. Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

- 3.1 Continuité de l'exploitation
- 3.2 Règles et modalités de consolidation
- 3.3 Ecart d'acquisitions
- 3.4 Immobilisations incorporelles
- 3.5 Immobilisations corporelles
- 3.6 Immeubles de placement
- 3.7 Contrats de location-financement
- 3.8 Dépréciation des actifs
- 3.9 Immobilisations financières
- 3.10 Stocks
- 3.11 Créances clients
- 3.12 Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale
 - 3.12.1 Impôts sur les bénéfices
 - 3.12.2 Intégration fiscale
- 3.13 Actionnariat
- 3.14 Résultat par action
- 3.15 Impôts différés
- 3.16 Provisions et passifs éventuels
- 3.17 Indemnités de fin de carrière
- 3.18 Instruments financiers
- 3.19 Emprunts
- 3.20 Dividendes proposés
- 3.21 Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)
- 3.22 Etat des flux de trésorerie
- 3.23 Information sur les risques
- 3.24 Modalités de consolidation du sous-pôle MOULINS BROCHET
 - 3.24.1 Rappel des termes du protocole et du traitement appliqué
 - 3.24.2 Présentation des principaux impacts de la correction d'erreur
- 3.25 TOULOUSAINES DES FARINES – Impact en termes de présentation
- 3.26 Impact dans les comptes consolidés d'ouverture des traitements appliqués aux MOULINS BROCHET, aux comptes de LA TOULOUSAINES DES FARINES et à l'entrée dans le périmètre de deux boulangeries

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Arrêtés au 31 Décembre 2013

SOMMAIRE (suite) :

4. Evénements postérieurs

- 4.1 Prorogations des avenants conclus par Monsieur LEARY avec les Groupes ADVENS et G6M
- 4.2 Anomalies comptables TOULOUSAINES DES FARINES – Garantie accordée par le Groupe ARTERRIS
- 4.3 TOULOUSAINES DES FARINES - Garantie accordée par le Groupe ARTERRIS et la société SOFRACAL

5. Périmètre de consolidation

- 5.1 Liste des sociétés comprises dans le périmètre
- 5.2 Sociétés non comprises dans le périmètre
- 5.3 Organigramme du périmètre consolidé au 31 Décembre 2013
- 5.4 Changements intervenus en 2013

6. Informations sur les comptes

- **Bilan (ACTIF)**

- 6.1. Immobilisations incorporelles (valeurs brutes et amortissements)
- 6.2. Immobilisations corporelles et immeubles de placement
 - 6.2.1 Immobilisations corporelles – Biens pris en location financière ou crédit-bail
- 6.3. Autres actifs financiers et participations mises en équivalence
- 6.4 Biens faisant l'objet d'une évaluation à la juste valeur
- 6.5. Actifs d'impôts différés
- 6.6. Stocks
- 6.7. Créances clients
- 6.8. Autres débiteurs
- 6.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- **Bilan (PASSIF)**

- 6.10. Capitaux propres
 - 6.10.1 Capital social
 - 6.10.2 Réserves
- 6.11. Emprunts
- 6.12. Provisions pour pensions ou assimilés
- 6.13. Autres provisions non courantes
- 6.14. Passifs d'impôts différés
- 6.15. Autres créditeurs

- **Compte de résultat**

- 6.16. Résultat par action
- 6.17. Dotations et reprises sur amortissements et provisions
 - 6.17.1 Dotations
 - 6.17.2 Reprises
- 6.18. Coût de l'endettement financier net
- 6.19. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie
- 6.20. Autres produits et charges financiers
- 6.21. Charges d'impôts
 - 6.21.1 Impôts courants – Impôts différés
 - 6.21.2 Preuve d'impôt

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Arrêtés au 31 Décembre 2013

SOMMAIRE (suite) :

7. Autres informations

- 7.1. Informations sociales
- 7.2. Frais de recherche
- 7.3. Engagements hors bilan
 - 7.3.1 Engagements financiers
 - 7.3.2 Autres engagements
- 7.4. Transactions avec des sociétés liées
- 7.5. Honoraires des commissaires aux comptes
- 7.6. Information sur les risques

8. Bilan et Compte de résultat par secteur d'activité

- 8.1. Bilan par secteur d'activité
- 8.2. Résultat par secteur d'activité

9. Bilan et Compte de résultat par secteur géographique

- 9.1. Bilan par secteur géographique
- 9.2. Résultat par secteur d'activité géographique

Note 1 : REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n°297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sont établis au 31 décembre 2013 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté. Le référentiel appliqué est disponible sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG. Suite à une demande de report de délai faite le 11 septembre 2014 auprès du Tribunal de Commerce de Paris, un conseil s'est tenu le 31 octobre 2014 aux fins de convoquer l'Assemblée Générale à l'approbation de laquelle seront soumis ces comptes.

Le Conseil s'est en outre réuni le 21 novembre 2014, après avoir pris connaissance de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris dans le dossier de l'entente sur le marché de la farine en sachets rendu le 20 novembre, afin d'ajuster la provision correspondant à l'amende infligée à la Société à la lumière de cette décision et de compléter en conséquence l'annexe des comptes et le rapport de gestion. Sur les conséquences de cette modification, cf. les points 2.3.10, 3.1. et 6.13.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2013 sont les suivants :

- Amendement IAS 1 – Présentation des éléments et autres éléments du résultat global
- Amendement IFRS 7 – Compensation des actifs et passifs financiers
- Amendement – Améliorations annuelles des normes internationales d'information financière IFRS
- Amendement IAS 12 (mai 2012) – Impôts sur le résultat et impôts, recouvrement des actifs sous-jacents
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur, notamment sur la valorisation des dérivés en tenant compte du risque de crédit des contreparties et du risque de crédit propre (CVA et DVA)
- IAS 19 Révisée (2011) – Avantages du personnel
- IFRIC 20 – Frais de couverture engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne, dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2013, n'ont pas donné lieu à une application anticipée par le Groupe. Cela concerne essentiellement les normes suivantes :

- Amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers applicable au 1/01/2014 (impact limité)
- Amendement IFRS 10-11-12 - IAS 28 – Normes relatives à la consolidation et à l'information financière des entités non consolidées au 1/01/2014 (impacts non encore appréhendés)

En application des normes IFRS, il a été procédé à une correction d'erreur au sujet des modalités d'intégration du sous-pôle Moulins BROCHET. cf. à ce sujet le point 3.24, et application de IAS 8 pour LA TOULOUSAINNE DES FARINES cf § 2.3.11.

Les comptes sont présentés en milliers d'Euros.

2.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a encore pâti sur l'exercice 2013 de la perte de marchés à l'export. La direction commerciale export du groupe avait engagé dès la fin 2012 la recherche de nouveaux débouchés qui se sont traduites par l'obtention de nouveaux marchés, principalement localisés en Angola, ce pays restant le premier pays d'importation de farine en Afrique, les volumes réalisés restant toutefois inférieurs aux volumes envisagés. Ces démarches ont abouti à la signature de nouveaux contrats qui ont permis un niveau d'affaires à l'export satisfaisant sur le 4^{ème} trimestre 2013. Toutefois, ces succès ne permettent pas de compenser l'infléchissement de l'activité des 9 premiers mois et en particulier, du 1^{er} semestre. Il est rappelé en effet que le 1^{er} semestre 2013 avait été arrêté avec un résultat opérationnel courant de (6 427 K€).

2.2. CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement n'a été réalisé au cours de l'exercice 2013, à l'exception du traitement des droits de mouture dont l'estimation a été révisée suite à de nouvelles informations (cf point 3.4)

2.3. ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2013

2.3.1. EVOLUTIONS AU CAPITAL

- Rappel des évolutions observées sur 2012

Dans la mesure où les développements réalisés sur le marché angolais, à l'origine d'importantes créances impayées, l'ont été par l'intermédiaire de sociétés détenues directement ou indirectement par M Imad BAKRI, celui-ci disposant d'un droit de préemption sur les actions détenues par M LEARY lors de sa sortie du capital de SOFRACAL, M LEARY a estimé que M BAKRI n'était plus à même d'assurer la pérennité du groupe. M LEARY a ainsi dénoncé le droit accordé à M BAKRI dans le cadre du protocole conclu en 2007, afin de se rapprocher d'un autre groupe capable de représenter un soutien financier pérenne pour le groupe.

Le 12 décembre 2012, la société SOFRACAL cédait 4 193 actions de la société Les Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société ADVENS, opérateur agro-industriel international. Les actions cédées représentent 4,99 % du capital de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Outre ce premier accord, M LEARY et le Groupe ADVENS ont également conclu un second protocole prévoyant, sous conditions suspensives :

- une promesse de vente par SOFRACAL à ADVENS et un éventuel consortium de coopératives en pourparlers, exerçable en septembre 2014, du solde de sa participation dans la société GMS ;
- une promesse d'achat consentie par ADVENS à SOFRACAL portant sur le solde de sa participation dans la société GMS, exerçable, selon le cas, entre juillet et août 2014 ou entre octobre et décembre 2014 ;
- la faculté pour Monsieur LEARY de confier un mandat de vente à une banque d'affaires de son choix en vue d'une vente conjointe des participations de SOFRACAL et ADVENS dans GMS, dans le cas où la promesse d'achat précitée ne pourrait être exercée.

L'entrée en vigueur de ce second protocole est subordonnée à la réalisation préalable de trois conditions suspensives, à savoir la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers de l'absence d'obligation de dépôt d'une offre publique immédiate sur les titres de GMS à raison de la seule signature desdits accords (et par conséquent tant que les promesses décrites ci-dessus ne seront pas exercées), la réalisation par ADVENS d'un audit du groupe GMS et la levée de toute restriction à la cessibilité des actions GMS détenues par SOFRACAL.

Le communiqué complet en date du 18 décembre 2012 relatif à « L'entrée du Groupe ADVENS dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG » est disponible sur le site internet du groupe.

- Evolution sur 2013 : Entrée au capital du groupe G6M

Dans le prolongement des accords conclus avec le groupe ADVENS, SOFRACAL a annoncé le 28 mai 2013 la signature d'un accord de cession immédiate et partielle de ses titres GMS à la société G6M.

La société G6M, qui regroupe un consortium de coopératives françaises opérant notamment dans le domaine des céréales, prend ainsi une participation d'environ 4,98 % au capital de GMS, pour un montant de 2,5M€. Initiée par

SOFRACAL, cette opération a permis de mettre à la disposition de GMS 2,5 millions d'euros de trésorerie complémentaire par apport en compte courant d'associé.

Parallèlement à cet accord, Monsieur LEARY, qui contrôle indirectement SOFRACAL, et G6M ont conclu un protocole prévoyant, sous les mêmes conditions suspensives que celles affectant le protocole avec ADVENS :

- une promesse de vente par SOFRACAL à G6M, exerçable en octobre 2014, portant sur le solde de sa participation dans GMS, sous réserve du non exercice des promesses de vente et d'achat qui existeront entre SOFRACAL et le Groupe ADVENS à la suite des accords de décembre 2012 ; et
- la faculté pour Monsieur LEARY de confier un mandat de vente à une banque d'affaires de son choix en vue d'une vente conjointe des participations de SOFRACAL et de G6M dans GMS, dans le cas où la promesse de vente précitée ne serait pas exercée par G6M.

Ce protocole a pour but d'offrir une alternative supplémentaire à la transmission du groupe GMS, si ADVENS ne prend pas à terme le contrôle du groupe, en application de l'une ou l'autre des promesses au profit du groupe ADVENS.

Le communiqué complet en date du 28 mai 2013 relatif à l'entrée de la société G6M dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est disponible sur le site internet du groupe.

- Actualité 2014 : Prorogation des avenants conclus par Monsieur LEARY avec les groupes ADVENS et G6M

Par avenants conclus respectivement le 30 juin 2014 avec ADVENS et le 31 août 2014 avec G6M, il a été décidé de modifier la troisième condition suspensive. L'événement lié à cette condition est désormais limité au prononcé d'une décision du Tribunal de commerce de Paris déboutant la société METRO TRADING COMPANY et Monsieur Imad BAKRI au titre de leur contestation concernant les transferts d'actions GMS intervenu et à intervenir au profit d'ADVENS et de G6M. Par ailleurs, le terme des avenants aux protocoles a été fixé au 15 décembre 2014. Les avenants aux protocoles seraient reconduits tacitement, avec un terme prorogé en lien avec la réalisation de cette troisième condition suspensive en cas d'absence de décision du Tribunal de Commerce susvisée le 15 décembre 2014. La prorogation entraînera également, automatiquement, celle du terme pour la réalisation de la seconde condition suspensive.

La société ADVENS a en outre donné acte de la levée de la première condition suspensive la concernant, relative à la réalisation d'un audit préalable.

La contestation de la société METRO TRADING COMPANY et de Monsieur Imad BAKRI a été plaidée devant le Tribunal de Commerce de Paris et le délibéré est fixé au 23 janvier 2015. La direction de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG estime que les arguments présentés par M. LEARY, SOFRACAL, ADVENS et G6M dans ce litige sont solides. Cependant, il existe un aléa sur son issue, inhérent à toute action judiciaire.

Toutefois au vu des arguments développés par les parties à la procédure, il a été considéré que le risque de non recouvrement des créances reste couvert par la garantie SOFRACAL (cf §2.3.2) et en conséquence qu'aucune provision pour dépréciation de ces créances n'est nécessaire au 31 décembre 2013

2.3.2. GARANTIE ACCORDEE PAR LA SOCIETE SOFRACAL AUX SOCIETES DU GROUPE

La société SOFRACAL a consenti une garantie pour l'ensemble des créances export détenues sur des sociétés avec lesquelles le groupe GMS a été mis en relation par l'intermédiaire direct ou indirect de M BAKRI, pour l'ensemble des sociétés du groupe concernées par ces encours.

La mise en place de cette garantie se justifiait par les actions entreprises par le groupe pour obtenir le paiement des créances réalisées par son entremise et restées impayées à ce jour.

L'encours correspondant représente actuellement pour le groupe un montant total de 53,4 M€ portant sur des encours détenus par les sociétés GMS MEUNERIE (38 M€ dont 22 M€ couvert par la mise en œuvre de la garantie au 31 décembre 2012), LA TOULOUSAINNE DES FARINES (14 M€) et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE (1,3 M€).

L'application du protocole signé entre la société GMS Meunerie et la société SOFRACAL s'était traduite au 31 décembre 2012 par la cession de créances identifiées pour un montant de 22 M€ à SOFRACAL. Pour l'acquisition de ces créances, la société SOFRACAL a, en application de l'article 1275 du Code civil, délégué à la société GMS Meunerie la créance qu'elle détenait sur la société GMS à hauteur de 22 M€.

Ainsi, la mise en œuvre partielle de cette garantie en 2012 s'était traduite pour le groupe par :

- La réduction du compte courant créditeur SOFRACAL d'un montant de 22 M€ ;
- La réduction des créances export figurant au bilan consolidé à due concurrence.

Le montant des créances non compensées au 31 décembre 2012 et toujours ouvertes au 31 décembre 2013 (soit 31,3 M€) sera couvert par les apports complémentaires en compte-courants mais également par le produit de la vente des titres GMS détenus par la société SOFRACAL dans le cadre des protocoles ADVENS et G6M. Cf. à ce sujet le point 2.3.1. relatif à la conclusion des protocoles de cession auprès des groupes ADVENS et G6M ainsi que sur l'évolution actuelle du litige pendant devant le tribunal de Commerce de Paris, étant précisé que si ni ADVENS, ni G6M ne venait à lever leurs options, mandat serait donné à une banque d'affaires pour trouver un acquéreur pour les titres GMS conformément aux protocoles.

2.3.3. FINANCEMENT DU GROUPE

e) Mise en place de lignes moyen-terme

La société a engagé en 2012 une renégociation de son financement avec l'ensemble des partenaires bancaires intervenant dans le groupe et qui a débouché en octobre 2013 sur le reprofilage de son endettement ; le financement court-terme du groupe étant transformé en 2 prêts moyen-terme :

- Au niveau de GMS pour un montant de 33,7 M€ remboursable sur 5 ans sur la base d'une première échéance de 4,5 M€, suivi de 60 mensualités de 300 K€ et d'une mensualité *in fine* de 11,2 M€. En contrepartie de la mise en place de ce moyen-terme, les garanties suivantes ont été accordées :
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société GMS Alimentaire ;
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
 - nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.
 - Au niveau de SMDP pour un montant de 2,45 M€ remboursable sur 5 ans comprenant une franchise d'un an puis sur la base de 45 mensualités de 54 K€. En contrepartie de la mise en place de ce prêt, le nantissement des titres détenus par la société SMDP dans la société LES MOULINS PYRENEENS a été donné en garantie.
- f) Mise en place de contrats d'affacturage

Parallèlement, des contrats d'affacturage sont entrés en application dès février 2013 pour certaines filiales et portent sur les sociétés suivantes :

- GMS MEUNERIE
- Moulins DELIGNE
- Moulins Réunis de la Sarthe
- Minoterie ESTAGER
- GMS Alimentaire
- RHEINTAL MUHLEN GmbH

Le montant du financement qui découle de la mise en place de cet affacturage représente un montant d'environ 21 M€. Pour l'ensemble des structures françaises, il s'agit d'un affacturage avec subrogation, toutefois les sociétés sont mandatées en vue du recouvrement et de l'encaissement des créances. La filiale RHEINTAL MUHLEN dispose d'un contrat d'affacturage déconsolidant, le risque relatif au recouvrement des créances cédées étant transféré au factor. Sur l'impact de ce mécanisme en termes de présentation, cf le § 3.19.

g) Existence de clauses de covenants

Des emprunts pour un montant de 1 302 583 € sont concernés par des covenants. Par convention la société s'est engagée à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres.

A la date du 31 décembre 2013 les ratios d'endettements sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par le groupe GMS.

À ce jour aucune des banques concernées à savoir « la Palatine », « le Crédit Agricole », « la Société Générale » et « le Crédit Lyonnais » n'a demandé l'application des clauses de covenant qui entraînerait déchéance du terme.

h) Apports en compte-courant

Les apports en compte-courant réalisés par la société SOFRACAL du 1er janvier au 31 décembre 2013 représentent un montant total de 9 M€.

2.3.4. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Dans le cadre de son soutien apporté au groupe des Grands Moulins de Strasbourg, la société SOFRACAL a émis un emprunt obligataire de 2,5 M€ en avril 2013. Cette somme a été mise à disposition de la société par apport en compte courant d'associé.

2.3.5. RISQUE LIÉ À L'ENQUÊTE DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DE LA BOULANGERIE ARTISANALE

Au cours de l'exercice 2012, Le groupe GMS, par l'intermédiaire des sociétés GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et ESTAGER, a eu à répondre à différentes demandes d'informations émanant de l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de l'enquête ouverte en 2008 concernant le secteur de la boulangerie artisanale.

Le 22 février 2013 les Rapporteurs auprès de l'Autorité de la Concurrence notifiaient des griefs à l'ensemble des meuniers concernés par l'enquête parmi lesquels le groupe des Grands Moulins de Strasbourg.

Les sociétés meunières concernées par la notification ont rejeté l'intégralité des griefs exposés, tant dans leurs réponses à la notification de griefs qu'au stade de la réponse au rapport de l'Autorité. Dans ses dernières observations, le Commissaire du gouvernement adopte une position nuancée, favorable aux meuniers.

S'agissant d'une procédure toujours en phase d'instruction, l'audience devant le collège se tenant le 3 décembre 2014, aucune sanction n'a été prononcée, ni même proposée, à ce stade.

2.3.6. VÉRIFICATION DE COMPTABILITÉ SUR LA SOCIÉTÉ GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Début 2013, la société a fait l'objet d'une vérification sur pièces de la TVA déductible relative à l'année 2011. Cette vérification s'est conclue par l'absence de proposition de redressement.

Un contrôle fiscal s'est tenu fin juin 2013 portant sur la TVA, l'impôt sur les sociétés de la société GMS pour les années 2010 et 2011. Celui-ci s'est formalisé par l'établissement d'une proposition de rectification émise le 10 juillet 2013. La société a transmis ses réponses à l'Administration qui maintient une partie de ces propositions de rectifications.

La société a accepté une partie des propositions de rectifications représentant un montant total de 291 K€. Elle continue toutefois de contester certaines rectifications proposées par l'Administration et a engagé une procédure de conciliation avec celle-ci. La société a néanmoins comptabilisé une provision correspondant au risque maximal relatif à ce contrôle, estimé par la société et son conseil.

2.3.7. CESSIION DU MOULIN LÖFFEL MUHLEN

La société a cédé sa participation de 51 % dans la société Löffel Muhlen conformément à l'acte de cession de parts constaté devant notaire en date du 20 juin 2013. Le prix de cession fixé était de 1 €.

Les opérations entre le 1er janvier 2013 et la date de cession n'ont pas été intégrées dans les comptes annuels, le groupe ne disposant pas d'informations suffisantes. Sur la base du dernier reporting transmis par la société au 31 mai 2013 (non audité), les principaux agrégats étaient les suivants :

- CA	3 973 k€
- Résultat d'exploitation	- 104 K€
- Résultat net	- 248 K€

L'impact de ces éléments sur les comptes annuels est jugé non significatif et en tout état de cause, ceux-ci n'auraient aucun effet sur le résultat net consolidé dans la mesure où la perte constatée viendrait augmenter le résultat de cession.

Parallèlement à cette cession, la société LOEFFEL MUHLEN a cédé à la société RHEINTAL MUHLEN les titres qu'elle détenait dans la société REISS MÜHLE pour une valeur de 1,5 M€, son fonds de commerce pour 500 K€ HT et un terrain pour 150 K€. Le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG par le biais de sa holding, s'est engagé à reprendre l'endettement souscrit par la société LÖFFEL MÜHLEN auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et représentant une valeur de 875 K€.

2.3.8. ACQUISITION DE DEUX BOULANGERIES

Le groupe a acquis fin 2012 par l'intermédiaire de sa filiale LA TOULOUSAINNE DES FARINES deux boulangeries situées à NARBONNE, les sociétés BOULANGERIE DU MOULIN et MOULIN DE LA COTE DES ROSES.

Les comptes de ces sociétés ont été intégrés dans les comptes retraités 2012.

2.3.9. CESSION DU DEPOT DE PENNES MIRABEAU

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a cédé le 28 juin 2013 un entrepôt que celle-ci détenait depuis juillet 2012, et situé aux Pennes Mirabeau (13). Cette cession a été conclue pour une valeur de 2,4 M€. La plus-value afférente représente 1,5 M€.

2.3.10. RECOUVREMENT DE L'AMENDE RELATIVE AU DOSSIER « FARINES EN SACHETS » DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Il est rappelé que dans le cadre de la condamnation en mars 2012 à une amende de 28,82 M€ par l'Autorité de la Concurrence sur la question d'une entente sur le marché de la farine en sachets, la société avait engagé des négociations avec l'Administration afin de ne procéder qu'au règlement partiel de la somme mise en recouvrement. Celles-ci avaient abouti au courant du mois de juillet 2013 et l'ont amenée à ne verser qu'une partie de l'amende limitée à 2,1 M€ au 31 décembre 2013.

A titre de garantie, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG avait accordé à l'Administration :

- le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10.343.391 € en date du 2 avril 2013
- l'inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16^{ème} pour un montant de 20.000.000 €.

La Cour d'Appel de PARIS a rendu sa décision le 20 novembre 2014. Il en ressort pour GMS le maintien d'une condamnation à hauteur de 9,89 M€. Les négociations qui avaient été menées sur le recouvrement de la sanction provisoire de 29 M€ vont se poursuivre au regard de la décision de la Cour d'Appel (cf. point 3.1). Un pourvoi en cassation reste envisageable. Pour mémoire, au 20 novembre 2014, le montant total des sommes versées au titre de l'exécution provisoire de la sanction représente un montant de 3,1 M€.

2.3.11. TOULOUSAINNE DES FARINES – ANOMALIES COMPTABLES RELEVÉES

Les opérations d'arrêté comptable la filiale TOULOUSAINNE DES FARINES engagés par les services d'audit interne d'ARTERRIS ont fait apparaître d'importantes anomalies comptables.

Un cabinet d'audit externe est intervenu au cours du premier semestre 2014 afin d'éclaircir les traitements appliqués à un certain nombre de points de postes comptables. S'agissant d'un audit contractuel, intervenant dans un cadre défini, les travaux de ce cabinet ont effectivement permis de clarifier la nature des anomalies ayant impacté par le passé les comptes de la filiale. Toutefois, un risque persiste quant à l'exhaustivité des irrégularités constatées. Une plainte ayant été déposée, une éventuelle enquête pourrait conduire, par d'autres moyens, à des constats complémentaires non connus à ce jour.

La correction des anomalies identifiées et portant sur les comptes antérieurs à 2013 entraîne la constatation dans les comptes 2013 de TOULOUSAINNE DES FARINES de charges pour un montant total s'élevant à 7.843 K€.

Les travaux d'analyse menés sont remontés jusqu'en 2002-03 et ont permis d'estimer à 4.341 K€ la part des anomalies relatives à la période antérieure à l'intégration de la société dans le groupe GMS, c'est-à-dire au 1^{er} juillet 2007. Dans le cadre d'un protocole daté du 30 octobre 2014, le groupe ARTERRIS a accepté de prendre à sa charge la quote-part des anomalies relevant plus directement de sa responsabilité. S'agissant d'un accord daté de 2014, il ne produira ses effets dans les comptes de TOULOUSAINNE DES FARINES qu'en 2014. La quote-part de garantie qui reviendra au groupe GMS représentera 1 455 K€.

Concernant les modalités de comptabilisation des anomalies et leurs impacts dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 : cf. le point 3.25.

Par ailleurs, c'est dans ce contexte que par un protocole daté du 22 septembre 2014 le groupe ARTERRIS a souhaité confirmer son engagement de garantir les créances douteuses anciennes existantes lors de l'entrée des GMS au capital de

LMP ; celles-ci représentant un montant total de 4,5 M€ Cet abandon de compte courant est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

2.3.12. RECOUVREMENT DES CREANCES EXPORT

Les sociétés GMS MEUNERIE et TOULOUSAIN DES FARINES ont entamé des procédures de recouvrement de leurs encours sur les sociétés liées à Monsieur Imad BAKRI en Belgique, au Liban et en Angola.

Par jugement du Tribunal de Commerce de NARBONNE du 29 juillet 2014, TOULOUSAIN DES FARINES a ainsi obtenu la condamnation, désormais définitive, de METRO TRADING COMPANY au règlement sans délai de la totalité sa dette de 2.227.392,46 \$. Cette décision a permis la conversion et l'exécution des saisies conservatoires effectuées en 2013 sur les titres LA FINANCIERE DE MEUNERIE et SOFRACAL détenus par METRO TRADING COMPANY. Une demande de cantonnement des saisies a été formée par METRO TRADING COMPANY et rejetée par le Juge de l'Exécution de PARIS le 1er octobre 2014. METRO TRADING COMPANY a toutefois interjeté appel de cette décision, qui sera plaidée le 12 février 2015 dans le cadre d'une procédure à jour fixe.

Les procédures menées au Liban et en Angola ont permis la saisie à titre conservatoire de biens immobiliers, dont la valeur devrait permettre le recouvrement de la plus grande partie des créances impayées à ce jour. Les actions se poursuivent en vue de l'exécution de ces saisies.

3.1. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Suite à sa condamnation en première instance par l'Autorité de la Concurrence en mars 2012 pour un montant de 28,82 M€, la société GMS s'était assurée de la volonté de l'Administration d'organiser un apurement de l'amende en conformité avec les capacités du groupe (cf. point 2.3.10).

Compte tenu de la décision de la Cour d'Appel intervenue le 20 novembre 2014 et des sommes déjà versées, il reste à ce jour une somme de 6,79 M€ à verser. Le groupe souhaite privilégier la solution d'un plan d'apurement sur une longue durée mais dispose d'actifs non stratégiques dont la vente pourraient lui permettre de couvrir cette dette. Une réunion de négociation avec la DRFIP a déjà été fixée afin de définir les modalités de recouvrement. Au vu des accords trouvés suite de la condamnation de première instance, et sans préjuger de la position finale de l'Administration, la Société estime pouvoir obtenir un plan d'étalement raisonnable. A minima, l'Administration devrait tenir compte des nécessaires délais de réalisation des actifs qu'elle a acceptés en garantie mais une incertitude persiste nécessairement quant au calendrier d'apurement en l'absence de tout accord formel.

Par ailleurs, il est précisé que la décision de la Cour d'Appel reste toujours susceptible de faire l'objet d'un pourvoi en cassation.

Indépendamment du règlement de la somme évoquée ci-dessus, le reprofilage du pool bancaire (cf. point 2.3.3), ainsi que la reprise d'une activité soutenue sur 2014 associée à la mise en place du contrat d'affacturage permettent au groupe GMS de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement, les prévisionnels établis validant des niveaux de trésorerie satisfaisants.

Par ailleurs, la baisse de rentabilité observée au 30 juin 2013 s'expliquait par l'utilisation exclusive de blés de la récolte 2012/13 dont les prix, très élevés, n'avaient pu être intégralement répercutés à la clientèle des moulins. L'évolution favorable des cours des matières premières sur la récolte 2013/14, ainsi que la progression des volumes vendus à l'export permettent d'observer une amélioration sensible des rentabilités des structures meunières à compter du second semestre 2013, en particulier sur le quatrième trimestre.

Ces améliorations se sont confirmées sur 2014. L'évolution des cours des blés de la campagne 2014/15, impactée notamment par l'importance des quantités disponibles, accrédite l'idée d'un retour des marchés à des niveaux de prix plus raisonnables.

Il convient de noter par ailleurs que le groupe GMS avait été pénalisé au premier semestre par des faits de grève, ceux-ci faisant suite au Plan de Sauvegarde de l'Emploi engagé fin 2012 et à la nécessaire réorganisation du temps de travail qui en découlait.

3.2. REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Par exception, compte tenu de difficultés techniques et de l'impact limité sur les comptes consolidés de ces opérations :

- La cession du groupe LÖFFEL, finalisée fin juin 2013 a été comptabilisée dans les comptes au 1er janvier 2013, en l'absence de la mise à disposition d'arrêtés comptables à la date de changement de contrôle par la société (cf. point 2.3.7.).

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50%. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les sociétés en participation, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage de droits de vote supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en § 5.1.

Toutes clôturent au 31 décembre, à l'exception de SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE qui clôture au 30 juin. Une situation intermédiaire a été établie par cette filiale pour les besoins de la consolidation du groupe GMS.

Certaines sociétés ne sont pas consolidées pour des raisons développées en § 5.2.

3.3. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition dégagés sont égaux à la différence entre le prix d'acquisition des titres, et la quote-part de situation nette de l'entité acquise, réévaluée à sa juste valeur

Les écarts d'acquisition acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, dont la durée de consommation des avantages économiques futurs n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. En revanche, conformément à la norme IAS 36 révisée, ils sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § «dépréciations d'actifs»). Lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence. La valeur actuelle est estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée.

3.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

1. des droits de mouture et contingents
2. de rachat de clientèle
3. de logiciels utilisés par le groupe, enregistrés au coût d'acquisition et amortis sur douze mois selon le mode linéaire.

➤ droits de mouture

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines à destination du marché français est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2013, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 4.454.013 quintaux, soit une quantité identique à celle détenue à fin 2012.

Rappel du traitement retenu jusqu'en 2009

La mise en œuvre de la norme IAS 38, permet la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il est établi qu'il existe un marché actif. Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que déterminées par la norme 38.8 sont les suivantes :

- l'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;
- la possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- un accès à l'information sur les prix des transactions.

L'analyse menée par le groupe du marché des droits de mouture l'a conduit à considérer qu'un tel marché actif a existé jusqu'au 30 juin 2009.

Cette position était confortée par le fait :

- que le groupe disposait de valeurs de marchés transmises par l'ANMF, corroborées par des informations transmises par d'autres opérateurs auxquels s'adressait le groupe tels que des courtiers,
- que l'ensemble des meuniers ont accès à un marché leur permettant d'écouler ou d'acquérir facilement des droits de mouture.

Analyse du marché au 30 juin 2009 et conséquences en termes de valorisation des droits de mouture

Depuis le 30 juin 2009, et jusqu'au 31 décembre 2012, l'impossibilité de se référer à une valeur de marché pertinente, se matérialisant par la persistance des écarts de prix entre les valeurs fournies par l'ANMF (environ 7€) et les valeurs obtenues des courtiers ou constatées à l'occasion d'opérations réalisées par des moulins du groupe, a amené le groupe à considérer que le marché n'était plus actif au sens de la norme IAS 38.

En conséquence, et conformément aux prescriptions du paragraphe 82 de la norme IAS 38, la juste valeur ne pouvant plus être déterminée par référence à un marché actif, la valeur comptable des droits de mouture avait été maintenue à son montant évalué à la date de la dernière réévaluation faite par référence à un marché actif, c'est-à-dire sur une base de 5 €/quintal. Par ailleurs, les éventuelles acquisitions de droits de mouture réalisées par les sociétés du groupe depuis le 1^{er} janvier 2010 ont été valorisées à leur prix d'acquisition. Au 30 juin 2013, la valeur moyenne dans les comptes consolidés qui en découle s'élève à 4,49 €/quintal.

Depuis le 1^{er} janvier 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 définit dans son annexe A le marché actif comme étant un « marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif et le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix ». Cette définition n'entraîne pas d'évolution majeure par rapport à celle posée par IAS 38.

Toutefois, le groupe dispose depuis 2013 d'états statistiques établis par l'organisme FRANCEAGRIMER recensant les prix pratiqués par les acteurs du secteur meunier en la matière ainsi que les volumes échangés. Les tendances qui découlent de ces états concordent avec celles reçues par ailleurs de la part de courtiers et avec lesquels travaille habituellement le groupe. Le groupe a, à la lumière de ces éléments nouveaux, étudié la question du respect des critères posés par IAS 38.8 (rappelés par IFRS 13 Annexe A) sur la réalité d'un marché actif et a réétudié dans le cadre du présent arrêté sa position relative au traitement de ces actifs incorporels. Le groupe estime disposer par l'intermédiaire de l'organisme FRANCEAGRIMER d'une information homogène d'une année sur l'autre et traduisant la réalité des opérations traitées sur le marché des droits de mouture et lui permettant de procéder à nouveau à la revalorisation des droits de mouture figurant à l'actif de son bilan.

Des tests de validité seront réalisés par rapprochement des valeurs fournies avec celles issues des opérations des sociétés du groupe sur leurs propres droits de mouture, ainsi qu'avec celles fournies par les courtiers.

Le groupe validera également la pertinence du caractère actif du marché des droits de mouture par analyse des quantités de droits de mouture échangées sur ce marché.

Revalorisation des droits de mouture au 31 décembre 2013

Le groupe a procédé au 31 décembre 2013 à la revalorisation des droits de mouture sur la base de la valeur moyenne pondérée des opérations de 2013.

La valeur moyenne pondérée des droits de mouture fournie courant 2014 par FRANCEAGRIMER au titre des transactions 2013 s'élève à 5,18 €/T quintal. L'impact de la revalorisation effectuée au 31 décembre 2013 représente 1.812K€ et a été constatée intégralement dans les capitaux propres (Part groupe et intérêts minoritaires).

Revalorisation des droits de mouture à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014

Le groupe procédera désormais à ses réévaluations en date du 30 juin (et non plus au 31 décembre) sur la base de la mise à disposition des valeurs moyennes pondérées établies par FRANCEAGRIMER pour l'année civile précédente.

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS		31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Valeur des droits de mouture dans les comptes sociaux		10 658	10 658
Impact des % d'intérêts sur sociétés intégrées proportionnellement		(1 793)	(1 793)
Valeur des droits de mouture dans les comptes sociaux après application des % d'intérêts	(A)	8 865	8 865
Impact des affectations d'écarts	(B)	2 351	2 351
Impact des réévaluations aux valeurs du marché	(C)	9 768	7 956
Valeur des droits de mouture dans les comptes consolidés IFRS	(A + B + C)	20 985	19 172

3.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de bâtiments industriels et de stockage, de matériels de production destinés à la fabrication de farine, de malt, de beurre de cacahuètes et de moyens de production. Les immobilisations financées par crédit-bail ou location financement sont comptabilisées à l'actif.

Les amortissements sont déterminés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à partir de la livraison à neuf, sont les suivantes :

POSTES	DUREE	MODE
Immeubles d'habitation	50 ans	Linéaire
Bâtiments industriels	20 ans	Linéaire
Matériel et outillage	5 à 15 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel et mobilier	10 à 5 ans	Linéaire
Matériel électronique	3 ans	Linéaire
Emballages récupérables	5 ans	Linéaire

3.6. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Suite à d'importantes cessions d'immeubles de placement, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG ne possède plus qu'un seul appartement à son actif dont la valeur nette comptable figure dans les comptes sociaux pour un montant total de 92.447 € au 31 décembre 2013. Dans le cadre de l'application de la norme IAS-40, il avait été procédé en 2012 à une réévaluation des biens de ce type par des experts immobiliers indépendants.

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
COMPTES SOCIAUX		
* Valeur historique après amortissements	92	204
RETRAITEMENT		
* Ecart de réévaluation	212	2 697
COMPTES CONSOLIDES IFRS		
* Valeur au bilan consolidé IFRS	304	2 901

3.7. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre des contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste « coût de l'endettement financier net » et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

Un entrepôt situé aux Pennes Mirabeau (13) et faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail jusqu'en juillet 2012, date à laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a levé l'option d'achat, a été cédé au courant du 1^{er} semestre 2013 pour une valeur de 2,4 M€. Cette cession a donné lieu à la comptabilisation d'une VNC d'un montant de 0,9 M€.

3.8. DEPRECIATION DES ACTIFS

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

En pratique, chaque filiale fonctionnant avec des moyens autonomes, générant des flux indépendants de ceux d'autres entités du groupe, chacune d'entre elle a été considérée comme représentant une UGT. C'est en particulier le cas pour ce qui concerne les filiales meunières détenues, chacune d'entre elle correspondant globalement à une ligne de production spécifique.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Compte tenu de la nature des UGT retenue, la juste valeur a toujours été considérée comme représentant la valeur recouvrable des UGT.

A ce jour, aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur n'a été constatée dans les comptes consolidés.

La société s'est assurée que la valeur nette comptable des actifs non courants n'excède pas leur valeur recouvrable. Cette vérification a lieu systématiquement une fois par an pour les éléments incorporels possédant un marché actif. Elle est effectuée pour les autres actifs non courants lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

3.9. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des autres actifs financiers. En l'absence d'influence notable, ces titres sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » (AFS) prévue par IAS 39 dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers prévus par la norme.

Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition (ou leur valeur réévaluée en ce qui concerne les titres détenus par la société mère), puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la juste valeur.

La participation détenue dans la société du groupe NEUHAUSER, BOULANGERIE NEUHAUSER, valorisée pour 1.634 K€ avait fait l'objet d'une opération d'augmentation de capital au courant du premier semestre 2012, constituant un indice d'augmentation de la juste valeur de ces titres ainsi que de ceux de sa société holding, la société NEUHAUSER FINANCIERE SA. Une évaluation de la juste valeur est appliquée depuis sur la base d'une méthode multicritère intégrant l'application d'une décote de minorité.

Le 31 juillet 2014, 70 % du capital de la holding NEUHAUSER Financière étaient cédés au groupe SOUFFLET. Le prix de cession n'ayant pas été communiqué, la même méthode a été appliquée dans les comptes 2013 afin de valoriser les titres.

Il en découle les revalorisations suivantes :

Filiale	Valeur comptes sociaux	Revalorisation titres en 1990	Revalorisation titres en 2012	Total revalorisations 1990 & 2012	Valeur en consolidation avant revalorisation 2013	Valorisation au 31/12/2013	Ecart de revalorisation 2013
	I	II	III	IV = II + III	V = I + IV	VI	VII = VI - V
NEUHAUSER FINANCIERE SA	4 097	-	1 595	1 595	5 692	5 668	- 24
BOULANGERIE NEUHAUSER	1 634	481	4 371	4 852	6 486	6 024	- 462
Total	5 731	481	5 966	6 447	12 178	11 692	- 486

L'impact avant impôts différés de cette revalorisation sur les réserves consolidées représente en 2013 un montant de - 486 K€

Données financières 2013 concernant le groupe NEUHAUSER :

	Chiffre d'affaires	Résultat	Capitaux propres	% de détention
NEUHAUSER FINANCIERE SA	465 242	- 12 709	97 834	10,73%
BOULANGERIE NEUHAUSER	1 315	60	114 046	8,75%

Les prêts aux boulangers sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

3.10. STOCKS

Les stocks sont constitués de matières consommables, produits finis, emballages et marchandises. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée en stock tient compte des rabais, remises, ristournes ainsi que de l'escompte obtenu sur les règlements.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. L'éventuel coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur brute, telle que définie ci-dessus, ne peut pas être réalisée, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour un montant égal à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

Les coûts logistiques inclus dans la valorisation des stocks n'ont pas été retraités car leur impact est non significatif.

3.11. CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises non couvertes sont converties au taux de clôture. D'une manière générale, l'ensemble des contrats réalisés sur les marchés export sont libellés en Euros. Sur les opérations en dollar, la politique du groupe consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise position sur les marchés à terme.

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non recouvrement. Cette appréciation tient compte de la garantie apportée par SOFRACAL en matière de recouvrement de créances sur les pays tiers (cf. à ce sujet le point 2.3.2.).

Sur les conséquences de la mise en place de l'affacturage en termes de présentation, cf le § 3.19.

a) Litige sur livraison export - TDF

La TOULOUSAIN DES FARINES est actuellement en litige avec l'un de ses clients. Ce litige porte sur une créance d'un montant de 2.800 K€. Des expertises ont été diligentées afin de déterminer le montant du préjudice. Dans cette attente, une action a été introduite contre le transporteur de la marchandise. Le groupe GMS estime la probabilité de sortie de ressources comme étant faible compte tenu des modalités de transfert des risques applicables à cette opération. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2013.

Le risque d'impayé inhérent à ce litige étant en outre couvert par la garantie consentie par SOFRACAL évoquée ci-dessus.

b) Provision sur créance – GMS NEGOCE

Des créances export détenues par la société GMS NEGOCE ALIMENTAIRE représentant un encours de 3,1 M€ n'avaient pas été provisionnées en 2012 dans la mesure où elles font l'objet d'un plan d'apurement sur 4 ans, associé à la mise en place d'une garantie sur un terrain situé en Angola et représentant une valeur de 7,96 M\$ (5,77 M€ selon cours au 31 décembre 2013). Le plan d'apurement révisé de la créance incluant la compensation de la créance avec les commissions attribuées à ce client dans le cadre d'apports de marchés, l'obtention de traites échues mensuellement ainsi que la prise en charge par ce client de dépenses pour le compte du groupe GMS. Le rythme d'apurement observé sur 2013 sur cet encours n'est toutefois pas conforme à celui du plan initial et une provision représentant 50% de la valeur de la créance a été comptabilisée dans les comptes à fin décembre afin d'intégrer la valeur actualisée de cette créance à la date d'arrêt des comptes ainsi que le risque de non recouvrement compte tenu du délai d'apurement envisagé.

Cette provision représente un montant de 1,46 M€.

3.12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET INTÉGRATION FISCALE

3.12.1. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond, d'une part à l'impôt à payer au titre de l'exercice et d'autre part, aux impôts différés. Ceux-ci sont comptabilisés lorsqu'il existe un décalage temporaire entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En présence de déficits fiscaux ou de décalages temporaires susceptibles d'engendrer des allègements de charges d'impôt, l'impôt différé est constaté lorsque sa réalisation est probable.

3.12.2. Intégration fiscale

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

a. Périmètre d'intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.
- EUREXPAN S.A.
- GMS ALIMENTAIRE EURL
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL
- GMS MEUNERIE S.A.S.
- GM AUBRY S.A.S

b. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.

Pour les sociétés GMS Alimentaire EURL, GMS Négoce Alimentaire EURL, GMS Meunerie S.A.S, GM Aubry S.A.S :

Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs, ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Pour la société Eurexpan SA :

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

3.13. ACTIONNARIAT

L'actionnaire Moulins SOUFFLET détenteur au 1er janvier 2010, d'une participation en capital et en droits de vote comprise entre 30% et 33,33% (en l'occurrence 30,74% du capital représentant 30,74% en droits de vote) est concerné par les dispositions de l'article 234-11 al 1 du règlement général de l'AMF pour sa détention en capital et en droits de vote.

3.14. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé divisé par le nombre d'actions composant le capital social.

3.15. IMPOTS DIFFERES

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les éventuels reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

En outre, le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2013 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,333 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 €. Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2013 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Au 31 décembre 2013, les impôts différés actifs constatés au titre des déficits reportés en avant sont les suivants :

sociétés	31/12/2013		31/12/2012 Retraité	
	Déficits activés	Impôt différé actif	Déficits activés	Impôt différé actif
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	7 553	2 517	3 796	1 265
MOULINS DELIGNE	520	173	205	68
LA TOULOUSAINNE DES FARINES	382	127	555	185
Total	8 455	2 818	4 556	1 518

Ces impôts différés actifs ont été comptabilisés à hauteur des impôts différés passifs par groupes fiscaux lorsque les impôts différés actifs liés à l'activation des pertes étaient suffisantes.

L'impôt différé relatif à des déficits et qui n'a pas été activé représente un montant total de 5.440 K€.

3.16. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultat d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être raisonnablement évalué. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

Au cas où la perte ou le passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

3.17. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les avantages post emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière versées au moment du départ du salarié à la retraite en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire annuel. Ces indemnités sont comptabilisées conformément aux normes IAS-19 révisée et IAS-26 au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits en utilisant la méthode actuarielle appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. La juste valeur des fonds cantonnés auprès de fonds d'assurance pour couvrir la dette est déduite du passif. Suite à l'application de la norme IAS-19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés directement en capitaux propres (cf à ce sujet le point 6.10.2).

3.18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (fair value hedge)
- Couverture de flux futurs (cash flow hedge)

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts).

Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

Couverture de taux d'intérêt (Fair value hedge)

Il a été souscrit un contrat de couverture de taux d'intérêt (Swap) sur l'Euribor 3 mois, pour un montant de 10.000 K€ permettant à la société de se garantir un taux maximum d'intérêt de 3,85 %. La valeur de marché de cet instrument financier au 31 décembre 2012 était de -277 K€. Ce contrat étant arrivé à échéance sur le 1^{er} semestre 2013, cette somme a été reprise au compte de résultat.

3.19. EMPRUNTS

La mise en place du contrat d'affacturage décrit au § 2.3.3 se traduit par l'enregistrement au passif d'un emprunt à court terme supplémentaire de 19 M€ correspondant au montant de l'engagement auprès du Factor pour la part des créances ne donnant pas lieu à déconsolidation, minoré des fonds de réserve et paiements différés.

3.20. DIVIDENDES PROPOSES

Le Conseil d'Administration propose de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2013.

3.21. TRAITEMENT DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE (CVAE)

La CVAE a été considérée par le groupe comme une charge opérationnelle, la valeur ajoutée étant elle-même plus directement liée au chiffre d'affaires qu'au résultat

3.22. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

3.23. INFORMATION SUR LES RISQUES

- **Risque de liquidité** : Sanction de l'Autorité de la concurrence : cf. points 2.3.10 et 3.1

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants (cf point 2.3.3).

Evolution des blés : les évolutions rapides (tant à la hausse qu'à la baisse) des cours des blés impactent sensiblement la rentabilité des moulins du groupe. La société anticipe toutefois le phénomène de progression du BFR qui découle de l'écart entre les délais de règlement des clients et le délai de paiement des fournisseurs, traditionnellement rapide.

- **Risque de change** : Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US mais cela constitue des cas très limités. D'une manière générale, les contrats conclus sur les marchés export le sont en Euro.

Sur les opérations réalisées en dollars, la politique du groupe consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- **Risque de taux** : Le groupe procède de manière mesurée à des couvertures de taux en mettant en place des outils de type SWAP, SWAP annulable ou par la mise en place de tunnel.

- **Risque juridique** : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

- **Risque lié à l'évolution des cours des matières premières** : Dans l'hypothèse où des couvertures de cours de matières premières étaient rendues nécessaires par les durées des contrats signés avec ses clients ou du fait de demandes spécifiques de clients en la matière, le groupe a la possibilité de souscrire des outils OTC directement auprès d'un établissement bancaire. Il s'est également assuré l'obtention d'outils de couvertures par l'intermédiaire des coopératives auprès desquelles il s'approvisionne.

3.24. MODALITES DE CONSOLIDATION DU SOUS-PÔLE MOULINS BROCHET

3.24.1. Rappel des termes du protocole et du traitement appliqué

En vertu d'un protocole de cession d'action signé en octobre 2010, le groupe GMS a acquis une partie du capital du groupe BROCHET (notamment 35 % de sa principale filiale, Moulins BROCHET). Ce même protocole prévoyait par ailleurs :

- Une promesse unilatérale d'acquisition exerçable sur option de M. BROCHET du solde d'actions restantes valable du 1er septembre 2014 au 31 mars 2015 ;

- Une promesse unilatérale de cession exerçable sur option du groupe GMS valable du 1er avril au 30 juin 2015.

Afin d'intégrer la forte probabilité de l'exercice de son option par M. BROCHET à la date d'établissement des comptes et la réalisation de l'opération de rachat des 65 %, le groupe GMS a intégré dans ses comptes l'impact de cette opération, conformément à la norme 32.23.

Dans la mesure où l'incertitude relative à l'exercice de leurs options par chacun des signataires du protocole ne faisait pas obstacle à l'enregistrement des effets de l'opération dès sa signature, il a été décidé de procéder au traitement de cette opération dans le cadre d'une correction d'erreur et d'en présenter les effets par l'intermédiaire de comptes retraités 2012.

La constatation du rachat des 65% aboutit à la comptabilisation d'une dette fournisseur d'immobilisation à hauteur de 4.064 K€.

Toutefois, il subsiste une incertitude concernant la garantie d'actif/passif et le prix de cession des immeubles détenus par la SCI LES BELLES OUVRIERES pouvant impacter le montant de cette dette.

3.24.2. Présentation des principaux impacts de la correction d'erreur

L'impact du changement de méthode de consolidation implique la reprise de l'intégralité des comptes de bilan et du compte de résultat des structures concernées (Moulins BROCHET, Minoterie Belles Ouvrières, SCI La Forge, SCI Belles Ouvrières) et les impacts pour les sociétés détentrices, à savoir SMD PARTICIPATIONS et GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Sur les effets du changement de méthode dans les comptes, cf. le point 3.26

3.25. TOULOUSAINES DES FARINES – IMPACT EN TERMES DE PRESENTATION

Cf. à ce sujet le point 2.3.11.

Traitement dans les comptes de la filiale :

Les comptes 2013 de TOULOUSAINES DES FARINES font apparaître une perte de -11,7 M€ (quote-part revenant au groupe GMS : 3,92 M€). Cette perte trouve à hauteur de -9,1 M€ (quote-part-revenant au groupe GMS : -3,05 M€) son origine dans les effets de la gestion passée de la structure et des anomalies comptables. Les travaux réalisés sur ces comptes ont permis de rattacher 7,9 M€ (soit 2,62 M€ revenant au groupe GMS) à des anomalies portant sur les comptes d'ouverture.

La prise en charge obtenue du groupe ARTERRIS en octobre 2014 sur les pertes antérieures à l'entrée de GMS au capital de LMP porte sur une partie des anomalies comptables représentant 4 341 K€ dans les comptes de la filiale, ne produira ses effets dans les comptes de TDF qu'en 2014.

Il est précisé que ces événements n'impactent pas la trésorerie de la filiale dans la mesure où ils ne génèrent pas de besoin additionnels de trésorerie. La correction de ces anomalies se traduit par un dégonflement de différents postes d'actifs d'une part et le constat d'une charge présentant un caractère exceptionnel d'autre part.

Traitement dans les comptes consolidés :

Conformément à la norme IAS 8, ce sujet a été traité en correction d'erreur pour la part de la perte relative à la correction des soldes de clôture au 31 décembre 2012 ainsi qu'au 31 décembre 2011.

Sur les effets de cette correction dans les comptes, cf. le point 3.26

Les effets de la garantie ARTERRIS suivront le même traitement que dans les comptes de la filiale et impactera les comptes 2014.

3.26. IMPACT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS D'OUVERTURE DES TRAITEMENTS APPLIQUÉS AUX MOULINS BROCHET (POINT 3.24) AUX COMPTES TOULOUSAINES DES FARINES (POINT 3.25) ET À L'ENTRÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DE DEUX BOULANGERIES (POINT 2.3.8) :

- Au niveau du Bilan consolidé 2012 :

BILAN ACTIF	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 (Publié)	Impact BROCHET	Impact LA TOULOUSAINES DES FARINES	Impact BOULANGERIES
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	28 639	26 015	2 134	0	490
Immobilisations corporelles	41 346	37 796	3 469	0	82
Immeubles de placement	2 901	2 901	0	0	0
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	216	216	0	0	0
Autres actifs financiers	21 447	21 366	569	0	(488)
Impôts différés actif	1 523	1 460	63	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	96 072	89 753	6 234	0	84
ACTIFS COURANTS					
Stocks	20 326	20 386	486	(556)	10
Clients	73 483	72 860	1 170	(561)	15
Autres débiteurs	8 457	9 238	311	(1 343)	250
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 970	3 719	239	0	13
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS COURANTS	106 236	106 203	2 206	(2 461)	288
TOTAL DES ACTIFS	202 308	195 956	8 440	(2 461)	373
BILAN PASSIF	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 (Publié)	Impact BROCHET	Impact LA TOULOUSAINES DES FARINES	Impact BOULANGERIES
CAPITAUX PROPRES					
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	38 463	40 346	424	(2 276)	(31)
Résultat de l'exercice	(6 182)	(5 545)	(331)	(352)	46
Intérêts minoritaires	2 488	3 041	(553)	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	34 769	37 842	(460)	(2 629)	15
PASSIFS NON COURANTS					
Emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	16 344	14 878	1 752	0	(286)
Emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	2 262	2 105	201	0	(44)
Provision pour pension et avantages assimilés	1 906	1 831	74	0	0
Autres provisions	30 508	30 497	12	0	0
Impôts différés passif	5 452	4 935	517	0	0
Autres dettes	2 501	2 205	296	0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	58 973	56 452	2 851	0	(330)
PASSIFS COURANTS					
Fournisseurs	37 499	36 279	963	168	90
Part à court terme des emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	49 285	48 153	838	0	295
Part à court terme des emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	1 037	993	0	0	44
Passif d'impôt exigible	0	0	0	0	0
Autres créditeurs	20 746	16 238	4 248	0	259
Autres provisions	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS COURANTS	108 567	101 663	6 049	168	688
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	202 308	195 956	8 440	(2 461)	373

L'impact de la constatation de la dette relative à l'acquisition des titres BROCHET complémentaires représente 4,06 M€.

- Au niveau du compte de résultat 2012 :

RESULTAT	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 (Publié)	Impact BROCHET	Impact LA TOULOUSAIN DES FARINES	Impact BOULANGERIES
Chiffre d'affaires	295 751	284 583	10 495	0	673
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0
Total produits	295 751	284 583	10 495	0	673
Achats consommés	(208 809)	(201 248)	(7 337)	0	(223)
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(220)	(240)	21	0	(0)
Charges du personnel	(23 556)	(22 327)	(907)	0	(322)
Charges externes	(54 963)	(53 124)	(1 649)	0	(190)
Impôts et taxes	(7 320)	(6 875)	(434)	0	(10)
Dotations aux amortissements	(5 718)	(4 951)	(750)	0	(16)
Dotations aux provisions	(3 200)	(3 170)	(30)	0	0
Autres produits et charges d'exploitation	4 378	4 279	18	0	82
Résultat opérationnel courant	(3 655)	(3 075)	(574)	0	(6)
Autres charges opérationnelles	(1 914)	(1 532)	(29)	(352)	0
Autres produits opérationnels	1 413	1 366	44	0	4
Résultat opérationnel	(4 155)	(3 241)	(559)	(352)	(2)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 153	1 016	138	0	0
Coût de l'endettement financier brut	(3 672)	(3 545)	(127)	0	0
Coût de l'endettement financier net	(2 519)	(2 529)	11	0	0
Autres produits et charges financiers	(262)	(311)	4	0	45
Charge d'impôts	(1 099)	(1 279)	176	0	3
Résultat net des sociétés intégrées	(8 035)	(7 360)	(369)	(352)	46
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11	11	0	0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en	(8 024)	(7 349)	(369)	(352)	46
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de	0	0	0	0	0
Résultat net	(8 024)	(7 349)	(369)	(352)	46
Part du groupe	(6 182)	(5 545)	(331)	(352)	46
Intérêts minoritaires	(1 842)	(1 804)	(38)	0	(0)

4.1. PROROGATIONS DES AVENANTS CONCLUS PAR MONSIEUR LEARY AVEC LES GROUPES ADVENS ET G6M

Cf. à ce sujet le point 2.3.1.

4.2. ANOMALIES COMPTABLES TOULOUSAINES DES FARINES - GARANTIE ACCORDEE PAR LE GROUPE ARTERRIS

Cf. à ce sujet le point 2.3.11

4.3. TOULOUSAINES DES FARINES – GARANTIES ACCORDEES PAR LE GROUPE ARTERRIS ET LA SOCIETE SOFRACAL

Le groupe ARTERRIS et la société SOFRACAL ont souhaité renouveler conjointement les garanties accordées par leurs groupes respectifs à leur filiale commune, TOULOUSAINE DES FARINES :

- par le groupe ARTERRIS, garantie renouvelée le 22 septembre 2014 portant sur les créances à risques ouvertes à la date d'entrée de la filiale dans le périmètre de consolidation GMS et représentant un montant de 4,5 M€ (garantie formulée initialement le 17 novembre 2008) ;
- par la société SOFRACAL, garantie renouvelée le 27 septembre 2014 portant sur les créances liées aux relations commerciales du groupe GMS avec M. BAKRI et représentant un montant de 14 M€ (garantie formulée initialement le 28 décembre 2012).

5.1. LISTE DES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Contrôle	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,00%	100,000%	100,00%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,85%	100,000%	98,85%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,00%	100,000%	70,00%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,00%	100,000%	100,00%	IG
GMS NEGOCE ALIMANTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,08%	100,000%	95,08%	IG
GMS ALIMANTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,00%	100,000%	100,00%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	99,99%	100,000%	99,99%	IG
RHEINTAL MÜHLE Gmbh	Stutensee (Allemagne)	HRB 109357	100,00%	100,000%	100,00%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)	HRB 109357	100,00%	100,000%	100,00%	IG
REISS-MÜHLE Gmbh	Lörrach (Allemagne)	HRB 705166	100,00%	100,000%	100,00%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,00%	100,000%	100,00%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,00%	50,000%	50,00%	IP
BACH MUHLE	Thann (68)	947 150 207	25,00%	25,000%	25,00%	ME
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,33%	33,333%	33,33%	IP
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,04%	100,000%	67,04%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,04%	100,000%	100,00%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,04%	100,000%	100,00%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,52%	50,000%	50,00%	ME
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,04%	100,000%	100,00%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,52%	50,000%	50,00%	ME
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,63%	100,000%	80,00%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,04%	100,000%	100,00%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	67,04%	100,000%	100,00%	IG
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	67,04%	100,000%	100,00%	IG
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	419 412 705	67,04%	100,000%	100,00%	IG
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	67,04%	100,000%	100,00%	IG
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,04%	100,000%	100,00%	IG
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	33,52%	33,520%	50,00%	IP
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,51%	33,514%	99,98%	IP
BOULANGERIE DU MOULIN	Narbonne (11)	384 110 870	33,51%	33,514%	100,00%	IP
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	Narbonne (11)	477 831 416	33,51%	33,514%	100,00%	IP
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,09%	26,085%	77,82%	IP
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	14,77%	14,765%	56,60%	IP

(*) I.G. : Intégration globale - I.P. : Intégration proportionnelle - M.E. : Mise en équivalence

Il n'y a pas de modifications dans les pourcentages de contrôle par rapport à la clôture de l'exercice 2012 retraité.

Sociétés détenues à moins de 50% intégrées proportionnellement :

- La société MEULES DES FLANDRES est détenue de manière égale avec deux autres groupes meuniers, justifiant l'existence d'un contrôle conjoint.

Sociétés détenues à 50% mis en équivalence :

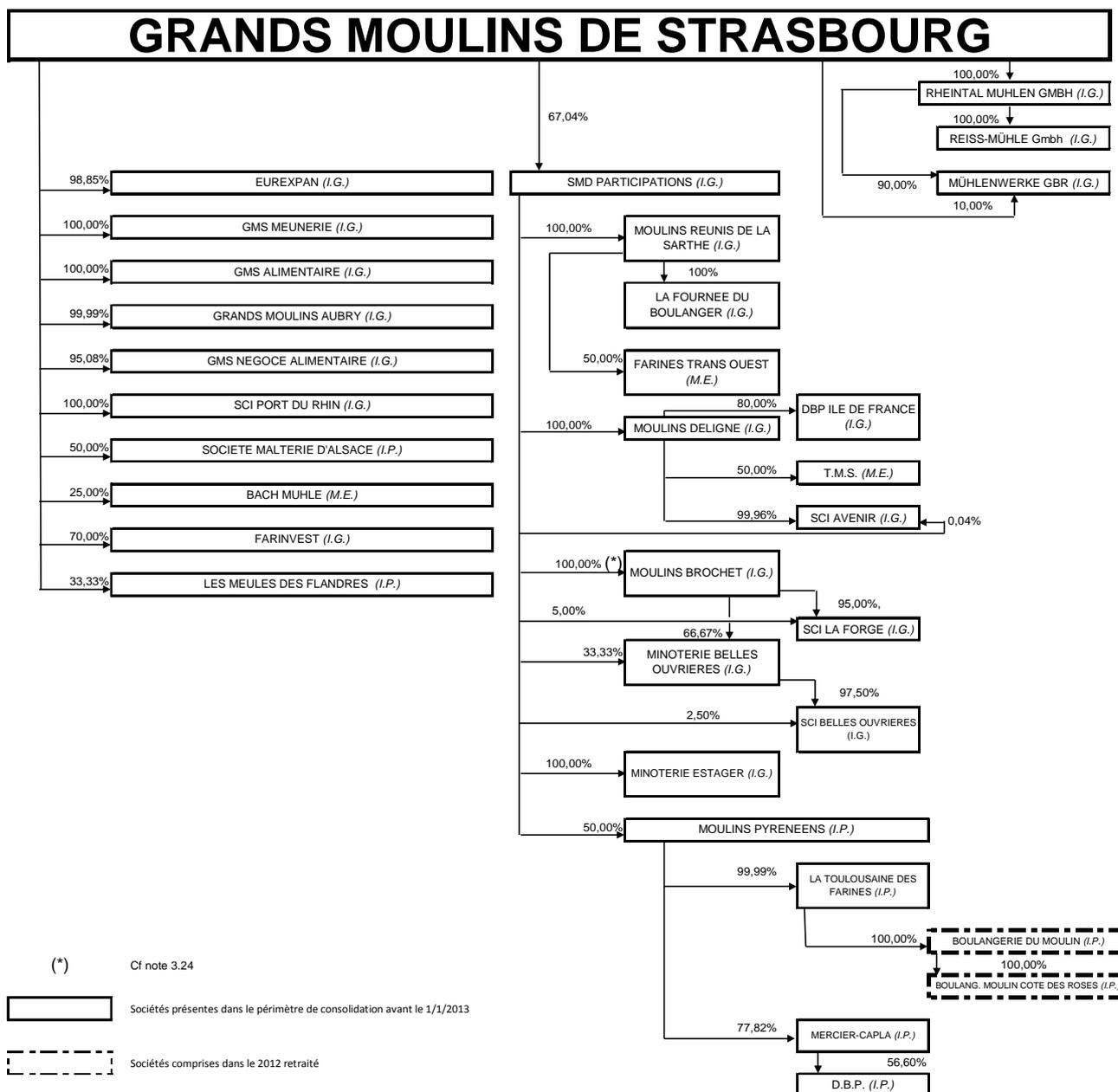
- La détention de 50% des capitaux des sociétés FTO et TMS avec un transporteur n'a pas été analysée comme représentative d'un contrôle conjoint dans la mesure où les activités de ces filiales sont exclusivement tournées vers la réalisation d'opérations de transport pour le compte de sociétés du groupe. A ce titre, la gestion de ces filiales a été intégralement confiée au groupe partenaire. Cela justifie la prise en compte d'une influence notable impliquant l'application de la méthode de la mise en équivalence.

5.2. SOCIETES NON COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN
Cette société est également exclue du périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80% par une autre entité.
- SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50% par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

5.3. ORGANIGRAMME DU PERIMETRE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013



- BOULANGERIE DU MOULIN**
 - Siège : 44, Avenue Carnot 11100 NARBONNE (FRANCE)
 - Activité : Boulangerie
 - Date d'acquisition : Acquisition de 100 % des titres en septembre 2012
 - Nombre d'actions détenues : 500 actions
 - Valeur d'acquisition des titres : 1.500.000 €
 - % de détention : 100,00 % par la société LA TOULOUSAINNE DES FARINES
 - Méthode d'intégration : Intégration proportionnelle
- MOULIN DE LA COTE DES ROSES**
 - Siège : 21, Avenue Pierre de Coubertin 11100 NARBONNE (FRANCE)
 - Activité : Boulangerie
 - Date d'acquisition : Acquisition de 100 % des titres en septembre 2012
 - Nombre d'actions détenues : 300 actions
 - Valeur d'acquisition des titres : 30.000 €
 - % de détention : 100,00 % par la société BOULANGERIE DU MOULIN
 - Méthode d'intégration : Intégration proportionnelle

Un écart d'acquisition d'un montant de 0,3 M€ a été dégagé dans le cadre de l'acquisition de BOULANGERIE DU MOULIN. Cet écart correspondant à un goodwill a été maintenu en immobilisation incorporelle (constaté dans les comptes retraités 2012).

5.4. CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2013

Les modifications suivantes ont été apportées au périmètre de :

- **SORTIES DES SOCIETES LOEFFEL MÜHLEN ET LOEFFEL LOGISTIK**

En date du 20 juin 2013, le groupe GMS a conclu avec Monsieur LOEFFEL la sortie du sous-pôle LOEFFEL, composé des sociétés LOEFFEL MÜHLEN et LOEFFEL LOGISTIK.

Parallèlement la société LOEFFEL MÜHLEN a cédé à la société RHEINTAL MÜHLEN les titres de la société REISS, intégralement détenus par LOEFFEL MÜHLEN (cf. ci-après), ainsi qu'un terrain et une partie de sa clientèle.

- **RACHAT DE LA SOCIETE REISS MÜHLEN**

Dans le cadre de la négociation de sortie du pôle LÖFFEL du groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, les titres de la société REISS MÜHLEN ont été rachetés par la société RHEINTAL MÜHLE.

Les titres ont été valorisés dans le cadre des négociations avec la société LÖFFEL MÜHLEN à 1,5 M€. Cette valeur est inférieure à la valeur estimée des titres à la date d'acquisition sur la base d'une méthode établie sur la rentabilité future de la structure, soit 2,37 M€.

L'écart avec la valeur de marché des titres est constitué par le montant de l'endettement que le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a repris dans ses comptes, soit 875 K€. Ce montant constitue un complément de prix à l'acquisition de la société REISS MÜHLEN qui, conformément à IFRS 3, a été imputé sur les capitaux propres – part du groupe.

- **MODIFICATION DES MODALITES DE CONSOLIDATION DU PÔLE BROCHET**

Cf. à ce sujet le paragraphe 3.24

BILAN ACTIF

6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Goodwill	337	-	337	337	-	337
Logiciel	1 387	1 288	99	1 393	1 267	126
Marques	26	7	19	26	-	26
Fonds commercial	4 422	767	3 656	3 922	723	3 199
Droits de mouture & contingents	18 633	-	18 633	16 821	-	16 821
Autres immobilisations incorporelles	184	62	122	184	47	137
Ecart d'acquisitions	7 749	-	7 749	7 994	-	7 994
Total	32 738	2 123	30 615	30 677	2 037	28 639

Immobilisations incorporelles – Mouvements de l'année

	Augmentations	Diminutions
Goodwill	0	0
Frais d'établissement	0	0
Logiciel	45	51
Marques	0	0
Fonds commercial	500	0
Droits de mouture & contingents	1 812	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Ecart d'acquisitions	0	245
Total	2 357	296

6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENTS

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Brut	Amortiss. provisions	Net	Brut	Amortiss. provisions	Net
Terrains	2 944	406	2 538	3 107	382	2 724
Constructions	28 107	20 871	7 236	32 522	21 204	11 318
Installations techniques	69 006	47 198	21 808	69 684	44 662	25 021
Autres	9 506	6 472	3 034	11 449	6 694	4 755
En cours	383	0	383	428	0	428
Total	109 946	74 948	34 998	117 189	72 943	44 246

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition augmenté le cas échéant de frais accessoires. La valeur des immobilisations acquises en devises a été convertie au cours de douane du mois de l'opération. Conformément à la réglementation comptable les escomptes sont déduits directement de la valeur brute des immobilisations.

S'agissant des immeubles de placement, cf. § 3.6.

Le montant des biens inscrits dans les immobilisations ci-dessus faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou d'une location financière se décompose comme suit :

6.2.1. Immobilisations corporelles – Biens pris en location financière ou crédit bail

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Brut	Amortiss. provisions	Net	Brut	Amortiss. provisions	Net
Terrains	0	0	0	152	0	152
Constructions	31	31	1	1 714	888	826
Matériel et outillage	10 692	8 300	2 392	11 028	7 885	3 142
Autres imm. corporelles	2 182	1 311	871	3 284	1 567	1 717
Total	12 906	9 642	3 264	16 178	10 340	5 838

Certains contrats de crédit-bail mobilier ou de longue durée n'ont pas été retraités car ils ne représentent pas une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

Mouvements de l'année des biens pris en location financière ou crédit bail

	Variation de périmètre	Virement poste à poste	Augmentations	Diminutions
Terrains	0	0	0	152
Constructions	0	0	0	1 683
Installations techniques	0	0	0	335
Autres immobilisations corporelles	0	0	79	1 180
En cours	0	0	0	0
Total	0	0	79	3 351

6.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0	0	0
Titres disponibles à la vente (a)	13 322	869	12 454	13 845	855	12 990
Participations mises en équivalence (b)	261	0	261	216	0	216
Créances sur participations	2 816	388	2 428	2 008	388	1 620
Autres titres immobilisés	587	0	587	591	0	591
Prêts (c)	8 917	2 820	6 097	8 778	2 790	5 988
Fonds de garantie, dépôts & cautionnements	489	113	376	375	117	258
Total	26 392	4 190	22 202	25 813	4 150	21 663

a) Détail du poste "Titres disponibles à la vente"

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
BOULANGERIE DU MOULIN	0	0	0	10	0	10
• DIVERS	0	0	0	10	0	10
EUREXPAN	52	(14)	38	52	0	52
• SOFRACAL - Strasbourg	38	0	38	38	0	38
• KANSOUN - Luanda / Angola	14	(14)	0	14	0	14
FARINVEST	335	(335)	0	335	(335)	0
• SNGB - Burkina faso	335	(335)	0	335	(335)	0
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	12 474	(464)	12 010	12 960	(464)	12 496
• AU BON PAIN DE FRANCE	267	(267)	0	267	(267)	0
• BANETTE S.A.S. – Briare	157	0	157	157	0	157
• NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - Folschviller	5 668	0	5 668	5 692	0	5 692
• NEUHAUSER BOULANGERIE S.A. - Folschviller	6 024	0	6 024	6 486	0	6 486
• SUTTGARTER BACKERMUHLEN GmbH & Co - Stuttgart	175	(175)	0	175	(175)	0
• SUTTGARTER BACKERMUHLEN Verwaltung - Stuttgart	13	(13)	0	13	(13)	0
• STE MEUNERIE ET AVICOLE DU GABON - Libreville	4	0	4	4	0	4
• LE FOURNIL VOSGIEN. - Pierrel	9	(9)	(0)	9	(9)	(0)
• Affectation écart acquisition LTF	55	0	55	55	0	55
• SCI IMMOBILIERE DU SUD	100	0	100	100	0	100
• CFNR	1	0	1	1	0	1
GMS MEUNERIE	157	0	157	157	0	157
• MOULIN DECOLLOGNE Précy sur Marne	150	0	150	150	0	150
• MOULIN DECOLLOGNE Précy sur Marne	7	0	7	7	0	7
LA TOULOUSAIN DES FARINES	8	0	8	8	0	8
• DIVERS	8	0	8	8	0	8
MINOTERIE MERCIER CAPLA	41	(13)	29	41	(13)	29
• HYDRO - Saverdun	29	0	29	29	0	29
• DIVERS	13	(13)	0	13	(13)	0
MOULINS DELIGNE	32	(26)	7	32	(26)	7
• SOFILEVAIN - Bornel	21	(21)	0	21	(21)	0
• SOFILEVAIN - Robert Pierre	5	(5)	0	5	(5)	0
• CREDIT COOPERATIF	6	0	6	6	0	6
• CREDIT AGRICOLE	1	0	1	1	0	1
RHEINTAL MÜHLE	5	0	5	0	0	0
• DIVERS	5	0	5	0	0	0
S.M.D. PARTICIPATIONS	200	0	200	200	0	200
• DIVERS	200	0	200	200	0	200
MINOTERIE ESTAGER	17	(17)	0	48	(17)	31
• FMT Boulangerie	0	0	0	29	0	29
• LINA	8	(8)	0	8	(8)	0
• LE FOURNIL TERRASSONNAIS	9	(9)	0	9	(9)	0
• AUX BIENFAITS DES PAINS	0	0	0	2	0	2
Total	13 322	(869)	12 454	13 845	(855)	12 990

L'ensemble des « titres disponibles à la vente » relève du niveau 3.

b) Détail du poste "Participations par mise en équivalence"

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	4	0	4	4	0	4
• BACH MUHLE	4	0	4	4	0	4
MOULINS DELIGNE	162	0	162	134	0	134
• TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	162	0	162	134	0	134
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	95	0	95	78	0	78
• FARINE TRANS OUEST	95	0	95	78	0	78
Total	261	0	261	216	0	216

c) Note sur le poste « prêts boulangers »

Cette rubrique comprend les prêts, avec ou sans intérêts accordés par la société mère et ses filiales les Moulins Réunis de la Sarthe, Rheintal Mühlen, GMS Meunerie, Grands Moulins Aubry, Moulin Deligne, La Toulousaine des Farines et Minoteries Mercier Capla à leur clientèle « boulangerie » servant à financer, soit des chambres à farines, soit de nouvelles installations, soit des agencements.

L'octroi de prêts est autorisé par l'article 12-1° de la loi bancaire prévoyant qu'une entreprise peut dans l'exercice de son activité professionnelle consentir à ses contractants des crédits commerciaux dès lors que ces opérations, sans être affectées à la couverture d'une vente précise, constituent le complément indispensable d'un contrat commercial.

6.4. BIENS FAISANT L'OBJET D'UNE EVALUATION A LA JUSTE VALEUR

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Droits de mouture	20 985	19 172
Immeubles de placements	304	2 901
Titres disponibles à la vente	11 692	12 178

6.5. ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Créances liées aux retraitements	(1 865)	(746)
Créances liées aux différences temporaires	3 168	2 268
Total	1 303	1 523

Les impôts différés ont été nettés par société ou par groupe d'intégration fiscale.

Au 31.12.2013, les impôts différés actifs constatés au titre des déficits reportés en avant sont les suivants :

sociétés	31/12/2013		31/12/2012 Retraité	
	Déficits activés	Impôt différé actif	Déficits activés	Impôt différé actif
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	7 553	2 517	3 796	1 265
MOULINS DELIGNE	520	173	205	68
LA TOULOUSAINNE DES FARINES	382	127	555	185
Total	8 455	2 818	4 556	1 518

Ces impôts différés actifs ont été comptabilisés à hauteur des impôts différés passifs par groupes fiscaux lorsque les impôts différés actifs liés à l'activation des pertes étaient suffisantes.

L'impôt différé relatif à des déficits et qui n'a pas été activé représente un montant total de 5.440 K€.

6.6. STOCKS

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	10 880	13	10 867	12 394	142	12 251
En cours de production	299	0	299	340	0	340
Produits intermédiaires & finis	5 106	1	5 105	7 266	2	7 264
Marchandises	1 024	2	1 022	484	15	470
Total	17 309	16	17 294	20 484	158	20 326

6.7. CREANCES CLIENTS

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Créances échues depuis - de 6 mois provisionnées	3 107	657	2 450	8 158	6 185	1 972
Créances échues depuis + de 6 mois provisionnées	7 737	7 737	0			
Créances échues depuis - de 6 mois et non provisionnées	23 368	0	23 368	39 920	0	39 920
Créances échues depuis + de 6 mois et non provisionnées	18 233	0	18 233			
Créances non échues et non provisionnées	26 363	0	26 363	31 591	0	31 591
Total	78 809	8 394	70 415	79 668	6 185	73 483

Créances échues non provisionnées :

- Des créances pays tiers à hauteur de 31.6 M€ font l'objet de la garantie consentie par la société SOFRACAL (cf. à ce sujet le point 2.3.2).
- Le solde correspond à des créances pour lesquelles des règlements ont été perçus en 2014.

6.8. AUTRES DEBITEURS

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Avances et acomptes sur commandes	5	1
Autres créances	9 574	7 748
Ecart de conversion actif	0	0
Charges constatées d'avance	454	708
Charges à répartir	0	0
Total	10 033	8 457

L'encours au 31/12/2013 est principalement constitué par :

- Créances diverses (fiscales, sociales, etc...) : 5.844 K€
- Acompte sur l'amende de l'autorité de la concurrence : 2.100 K€
- Part hors groupe du crédit syndiqué (LMP et LTF) : 1.630 K€

6.9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Sicav monétaires	0	0
Titres placement & bons côtés	56	58
Autres valeurs mobilières	0	0
Disponibilités	10 349	3 913
Total	10 405	3 970

BILAN PASSIF

6.10. CAPITAUX PROPRES

6.10.1. Capital social

Le capital social est de 3.000.000 €uros. Il est constitué de 83 867 actions, de même catégorie et de même valeur nominale. Il est entièrement libéré.

La répartition du capital social est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/2013	% de capital au 31/12/2013	% de droits de votes au 31/12/2013	Nombre d'actions au 31/12/2012	% de capital au 31/12/2012	% de droits de votes au 31/12/2012
SOFRACAL	42 926	51,19%	51,19%	47 106	56,17%	56,17%
MOULINS SOUFFLET	25 781	30,74%	30,74%	25 781	30,74%	30,74%
Famille LEARY (a)	4 355	5,19%	5,19%	4 355	5,19%	5,19%
ADVENS	4 193	4,99%	4,99%	4 193	4,99%	4,99%
G6M	4 180	4,98%	4,98%	0	0,00%	0,00%
Public	2 432	2,90%	2,90%	2 432	2,90%	2,90%
Total	83 867	100,00%	100,00%	83 867	100,00%	100,00%

L'actionnariat de la société SOFRACAL (principal actionnaire de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG) se décompose ainsi :

- LA FINANCIERE DE MEUNERIE (69,53%)
- METRO TRADING COMPANY (10,77%)
- BF HOLDING (5,38%)
- M. Bertrand LEARY (0,47 %)

L'actionnariat de la société LA FINANCIERE DE MEUNERIE (principal actionnaire de SOFRACAL) se décompose ainsi :

- M. Bertrand LEARY (50,41 %)
- METRO TRADING COMPANY (45,63%)
- ROMAGRO (3,96%)

6.10.2. Réserves

Avant affectation du résultat, l'ensemble des réserves et résultat part de groupe, se décompose comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Primes liées au capital :		
- Prime d'émission	0	0
- Prime de fusion	5 951	5 951
Ecart de réévaluation		
- Réévaluations légales	1 035	1 035
- Droits de mouture	9 542	7 790
- Impact juste valeur immeubles de placement	201	1 699
- Impact juste valeur Titres participations	5 723	6 209
- Impact variation écart actuariel IFC	95	0
Réserves		
- Réserve légale	300	301
- Réserves statutaires ou contractuelles	13 506	13 506
- Réserves réglementées	0	0
- Autres réserves	24 550	24 523
- Réserve du groupe	(8 417)	(612)
- Report à nouveau	(25 738)	(24 939)
Résultat groupe	13 487	(6 182)
Total	40 234	29 281

6.11. EMPRUNTS

Nature	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
<u>Part à long terme des emprunts portant intérêts :</u>		
Auprès d'établissement de crédit	40 154	16 344
Auprès d'établissement de crédit (loc. & C.B.)	1 087	2 262
Divers	0	0
Total	41 241	18 606
<u>Part à court terme des emprunts portant intérêts :</u>		
Auprès d'établissement de crédit	5 612	5 106
Auprès d'établissement de crédit (loc. & C.B.)	760	1 037
Concours bancaires	5 527	44 179
Engagement affacturage	17 933	0
Divers	0	0
Total	29 832	50 322

Instruments financiers

Il a été souscrit un contrat de couverture de taux d'intérêt (Swap) sur l'Euribor 3 mois mentionné au § 3.18, pour un montant de 10.000 K€ permettant à la société de se garantir un taux maximum d'intérêt de 3,85 %. La valeur de marché de cet instrument financier au 31 décembre 2012 était de -277 K€. Ce contrat étant arrivé à échéance sur le 1^{er} semestre 2013, cette somme a été reprise au compte de résultat.

Garanties données

- Nantissement de fonds de commerce en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 174.007 € au 31/12/2013.
- Nantissements de matériels en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par le groupe dont le total s'élève à 30.427 € au 31/12/2013.
- Emprunts et dettes garantis par des sûretés réelles à hauteur de 1.185.810 € (dont 1.135 K€ concernant des emprunts pour des immobilisations corporelles et 51 K€ pour des prêts aux boulangers). La valeur des sûretés s'élève à 2.785.000 €.

Covenants

Voir § 2.3.3. - Financement du Groupe

Engagements financiers divers

Les Grands Moulins de Strasbourg se sont engagés par clause pari passu à ne consentir aucune hypothèque, aucun nantissement, gage ou autre droit sur tout ou partie de leurs actifs sans faire bénéficier les banques prêteuses de la même sûreté au même rang.

Le solde des emprunts au 31.12.2013 concernés par cette clause pari passu se monte à 4 158 430 €.

6.12. PROVISIONS POUR PENSIONS OU ASSIMILES

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Actifs financiers de couverture		
Valeur de début exercice	581	552
Variation de périmètre	0	0
Rendement des actifs	33	29
Prestations payées	(12)	0
Acquisitions / cessions	0	0
Variation de change	0	0
Valeur fin d'exercice	602	581
Provision au bilan		
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	602	581
Juste valeur des actifs financiers	602	581
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des actifs financiers	1 740	1 906
Gains / pertes actuarielles non encore reconnues	0	0
Provision au bilan	1 740	1 906
Composantes de la charge annuelle		
Coûts des services	0	0
Charges d'intérêt	0	0
Gains / pertes reconnus dans l'année	0	0
Variation des provisions au bilan		
Provision début d'exercice	1 906	1 658
Coût financier	67	0
Variation des écarts actuariels hypothèses Financières	46	0
Variation des écarts actuariels hypothèses Démographiques	(205)	0
Changement de périmètre	26	271
Changement de méthode	0	0
Départs en retraite	(131)	(123)
Autres départs	(174)	(118)
Coûts des services rendus et Autres variations	206	218
Provision à la fin de l'exercice	1 740	1 906
Hypothèses actuarielles retenues		
Taux d'actualisation	3,30%	3,50%
dont taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires	1,50%	1,50%

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19R appliquée par anticipation depuis le 1er janvier 2013. Les nouvelles dispositions se traduisent pour : les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat, l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette et un renforcement des informations à présenter en annexe.

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs financiers de couverture sont composés de fonds en euros pour 82% et de fons en UC pour 18%.

Une variation de plus/moins 100 points de base dues taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 266 K€ / une augmentation de l'engagement de 292 K€. La durée des engagements varie entre 14 et de 21 ans selon les entités du groupe.

Les entités du groupe concernées par les provisions pour pensions sont les suivantes :

- BOULANGERIE DU MOULIN
- DBP ILE DE FRANCE
- DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE
- GMS ALIMENTAIRE
- GMS MEUNERIE
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE
- GRANDS MOULINS AUBRY
- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
- LA FOURNEE DU BOULANGER

- LA TOULOUSAIN DES FARINES
- MINOTERIE ESTAGER
- MINOTERIE MERCIER CAPLA
- MOULINS BROCHET
- MOULIN DE LA COTE DES ROSES
- MOULINS DELIGNE
- MOULINS REUNIS DE LA SARTHE
- SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE

6.13. AUTRES PROVISIONS NON COURANTES

Natures		31/12/2012 Retraité	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Autres variations	31/12/2013
Provisions pour litiges avec le personnel	(a)	85	143	0	0	0	228
Provisions pour impôts	(b)	27	412	0	15	0	424
Provisions pour pertes s/contrats	(c)	41	0	0	33	0	8
Provisions pour amende autorité concurrence	(d)	29 548	0	728	18 930	0	9 890
Provisions pour plan social	(e)	808	0	808	0	0	0
Total provisions non courantes		30 508	554	1 535	18 978	0	10 549

a) Provisions pour litige avec le personnel :

- La société MOULINS DELIGNE avait constaté en 2009 une provision de 100.000 € dans le cadre d'un litige qui l'oppose à un agent commercial. Compte tenu des demandes de cet agent, la provision a été diminuée de 15.000 €. Le jugement (Tribunal de Grande Instance de Paris) n'ayant pas encore été rendu, cette provision est maintenue au 31 décembre 2013 pour la somme de 85.000 €.
- La société LA TOULOUSAIN DES FARINES a constaté en 2013 une provision de 90.488 € dans le cadre d'un litige qui l'oppose à 2 personnes.
- La société LA TOULOUSAIN DES FARINES a constaté en 2013 une provision pour indemnités de licenciement pour un total de 52.098 €.

b) Provisions pour impôts :

- Suite à un sinistre, la société MINOTERIE BELLES OUVRIERES bénéficie de l'étalement de l'imposition de la plus-value et de l'indemnité d'assurance perçue à ce titre, représentant un montant total de 843.729 €. L'impôt sur les sociétés relatif au montant restant à imposer a été provisionné et représentait au niveau des comptes consolidés un montant de 89.735 € au 31 décembre 2010. Des reprises partielles de cette provision ont été réalisées au cours des exercices 2011, 2012 et 2013. Le solde au 31 décembre 2013 est de 12.383 €.
- La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a fait l'objet en 2013 d'un contrôle fiscal (cf § 2.3.6). Bien que contestant la plupart des rectifications proposées par l'Administration fiscale, la société a comptabilisé une provision correspondant au risque maximal relatif à ce contrôle dont le montant s'élève à 350.509 € au 31/12/2013.
- La société RHEINTAL MÜHLE a fait l'objet en 2013 d'un contrôle fiscal. la société a comptabilisé une provision correspondant au risque maximal relatif à ce contrôle dont le montant s'élève à 61.316 € au 31/12/2013.

c) Provisions pour pertes sur contrats :

- La société SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE avait constitué en 2012 une provision de 41.131 € destinée à couvrir des pertes sur contrats. En 2013, cette provision a été diminuée pour être portée à 7.662 €.

d) Provisions pour amende de l'autorité de la concurrence :

- La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a constitué en 2011 une provision de 28,82 M€ en couverture d'une amende de l'autorité de la concurrence. (cf § 2.3.10). La Cour d'Appel n'ayant confirmé la sanction qu'à hauteur de 9,89 M€, la provision a été reprise à hauteur de 18,93 M€. S'agissant d'une décision susceptible d'un pourvoi en cassation, elle n'est pas encore définitive ; justifiant le maintien d'une provision.
- La société RHEINTAL MÜHLE avait constitué en 2012 une provision de 727.500 € en couverture d'une amende de l'autorité de la concurrence (Allemagne). Cette dernière ayant été entièrement comptabilisée dans les comptes de 2013, la provision a été reprise dans son intégralité.

e) Provisions pour plan social :

- La société GMS MEUNERIE avait constitué en 2012 une provision de 807.627 € en prévision d'un plan social. Ce dernier ayant entièrement réalisé et comptabilisé dans les comptes de 2013, la provision a été reprise dans son intégralité.

Autres provisions non courantes – acquisitions par voie de regroupement d'entreprise

Il n'existe aucune provision non courante acquise par voie de regroupement d'entreprise.

6.14. PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Dettes liées aux retraitements	2 648	5 452
Dettes liées aux différences temporaires	0	0
Total	2 648	5 452

6.15. AUTRES CREDITEURS

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Emprunts et dettes financières diverses	20 825	9 796
Avances & acomptes sur commandes en cours	26	20
Dettes fiscales et sociales	7 191	6 780
Dettes sur immobilisations	4 113	4 139
Produits constatés d'avance	30	11
Ecart arrondi passif	0	0
Total	32 185	20 746

COMPTE DE RESULTAT

6.16. RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Résultat global	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat global	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du groupe	13 487	83 867	160,81 €	(6 182)	83 867	(73,72 €)
Résultat opérationnel courant avant impôt	(8 757)	83 867	(104,42 €)	(3 655)	83 867	(43,58 €)

6.17. DOTATION ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

6.17.1. Dotations

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 262	8 918
Dont dotations aux amortissements :	5 169	5 718
Dont dotations aux provisions :	5 093	3 200
<i>* dont pour risques et charges</i>	321	942
<i>* dont sur immobilisations</i>	0	0
<i>* dont sur stocks</i>	63	146
<i>* dont sur créances clients</i>	4 575	2 112
<i>* dont sur autres actifs circulants</i>	134	0

6.17.2. Reprises

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Reprises sur amortissements et provisions	3 548	2 704
Dont reprises sur amortissements :	0	0
Dont reprises sur provisions :	3 548	2 703
<i>* dont pour risques et charges</i>	971	308
<i>* dont sur immobilisations</i>	0	0
<i>* dont sur stocks</i>	206	25
<i>* dont sur créances clients</i>	2 371	2 371
<i>* dont sur autres actifs circulants</i>	0	0

6.18. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Revenus sur placements	239	191
Produit de cession de valeurs mobilières	0	0
Autres produits	243	962
Produits de trésorerie et équivalents	482	1 153
Intérêts (*)	(3 268)	(3 672)
Coût de l'endettement financier brut	(3 268)	(3 672)
Coût de l'endettement financier net	(2 786)	(2 519)
<i>(*) Y compris les intérêts se rapportant aux retraitements des crédits baux et locations financières pour un montant de</i>	101	188

6.19. PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Produits des autres val. mobilières et créances de l'actif immobilisé	239	191
Autres intérêts & produits assimilés	243	962
Produits nets de cession valeurs mobilières de placement	0	0
Total autres produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	482	1 153

6.20. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Produits financiers des participations	542	517
Gain de change	148	397
Reprise de provisions	1 007	620
Ecart de conversion	(0)	0
Perte de change	(8)	(389)
Charges nettes sur cessions de val. mob. de placement	0	0
Dotations aux provisions financières	(879)	(1 407)
Total autres produits et charges financiers	810	(262)

6.21. CHARGES D'IMPÔTS

6.21.1. Impôts courants / impôts différés

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Impôts courants	792	613
Impôts différés	(1 792)	486
Total impôt sur les bénéfices	(1 000)	1 099

6.21.2. Preuve d'impôt

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Résultat avant Impôt	12 237	(6 936)
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante (33,33% en 2012 et 33,33 % en 2013)	4 079	(2 312)
Impact des différences de taux d'imposition	(30)	53
Impact des retraitements fiscaux	(5 049)	3 358
Total charge d'impôt effective	(1 000)	1 099

L'impact des retraitements fiscaux correspond à l'ensemble des déductions et réintégrations fiscales par sociétés ou groupe de sociétés.

7.1. INFORMATIONS SOCIALES

• Sociétés intégrées globalement						
SOCIETES	31/12/2013					31/12/2012 Retraité
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Total	Total
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	20	9	46	0	75	70
EUREXPAN	0	0	0	0	0	0
GMS MEUNERIE	0	4	0	63	67	89
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	1	0	1	0	2	2
GMS ALIMENTAIRE	0	0	0	5	5	5
GRANDS MOULINS AUBRY	1	0	1	5	7	8
RHEINTAL MÜHLE GmbH	3	0	9	27	39	43
LÖFFEL MÜHLEN GmbH (b)					0	24
LOFFEL LOGISTIK (b)					0	13
MÜHLENWERKE Gbr	0	0	0	0	0	0
REISS-MÜHLE GmbH	1	0	5	12	18	20
SCI PORT DU RHIN	0	0	0	0	0	0
FARINVEST	0	0	0	0	0	0
S.M.D. PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0	0
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	6	5	3	10	24	25
LA FOURNEE DU BOULANGER	0	0	2	3	5	5
MOULINS DELIGNE	3	11	5	13	32	31
DBP ILE DE FRANCE	0	0	0	0	0	1
SCI AVENIR	0	0	0	0	0	0
MOULINS BROCHET	2	8	5	17	32	31
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	0	0	0	0	0	0
SCI LES BELLES OUVRIERES	0	0	0	0	0	0
SCI LA FORGE	0	0	0	0	0	0
MINOTERIE ESTAGER	4	0	0	36	40	38
Total	41	37	77	191	346	405
• Sociétés intégrées proportionnellement ou mises en équivalence						
SOCIETES	31/12/2013					31/12/2012
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Total	Total
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	2	5	1	12	20	24
BACH MUHLE	0	0	0	0	0	0
LES MEULES DES FLANDRES	0	0	0	0	0	0
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	1	0	3	36	40	43
FARINES TRANS OUEST	1	0	0	27	28	24
LES MOULINS PYRENEENS	0	0	0	0	0	0
LA TOULOUSAIN DE FARINES	2	9	5	24	40	43
BOULANGERIE DU MOULIN (a)	3	0	0	15	18	18
MOULIN DE LA COTE DES ROSES (a)	1	0	0	13	14	14
MINOTERIE MERCIER CAPLA	4	2	4	22	32	32
DISTRIB. BOULANGERIE PATISSERIE	1	0	9	0	10	10
Total	15	16	22	149	202	208
Total général groupe	56	53	99	340	548	613

(a) Sociétés comprises dans le 2012 retraits (cf point 2.3.8)

(b) Sociétés sorties du périmètre de consolidation en 2013

7.2. FRAIS DE RECHERCHE

Nature	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Personnel	0	174
Amortissement	0	21
Frais généraux	0	199
Total	0	393

Les frais identifiés ci-dessus correspondent à ceux mis en œuvre aux fins de développer de nouveaux produits correspondant à des demandes particulières de certains clients (améliorants moelleux, farines composées adaptées aux marchés d'export...)

7.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.3.1. Engagements financiers

ENGAGEMENTS HORS BILAN			
<i>Tableau présenté en millions d'€uros</i>			
Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Effets escomptés non échus	5	1	
Avals et cautions	0	3	
Autres engagements donnés (détaillé ci-dessous)	43	69	
Autres engagements reçus (détaillé ci-dessous)	44	41	
Détail du poste ' Autres engagements donnés '			
Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Cautions	1	19	Garanties données envers des clients
Cautions & lettres d'intention	11	33	Garanties données envers des filiales
Avance en compte Dailly (1)	1	7	Dailly
Hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16ème	20	0	cf § 2.3.10.
Nantissement sur droits de mouture	10	10	cf § 2.3.10.
	43	69	
<i>Droit individuel de formation (DIF) - Nbre heures</i>	<i>38 136</i>	<i>38 003</i>	<i>Droits cumulés (2005 à 2013)</i>
Détail du poste ' Autres engagements reçus '			
Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Garantie SOFRACAL sur créances export	31	36	cf. § 2.3.2
Garantie ARTERRIS S/créances anciennes	5	0	cf. § 2.3.11
Garantie ARTERRIS S/"pertes antérieures"	4	0	cf. § 2.3.11
Aval de traites	0	0	Avalisation de traites clients
Cautions & lettres d'intention	1	2	Cautions solidaire gérant / prêts clients
Nantissement fonds de commerce	3	3	Nantissement suite prêt client
	44	41	

Pour information :

Les engagements hors bilan concernant les sociétés intégrées proportionnellement ont été indiqués dans leur globalité.

(1) Il s'agit d'avances de trésorerie garanties par des factures

Autres engagements financiers

Garanties données

Voir § 6.11. - Emprunts

Covenants

Voir § 2.3.3 - Financement du Groupe

Engagements financiers divers

Voir § 6.11. – Emprunts

7.3.2. Autres engagements

Engagements locations financières et crédit bail	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Loyers à moins d'un an	1 690	2 136
Loyers de 1 à 5 ans	3 403	4 906
Loyers à plus de 5 ans	168	297
Total	5 261	7 339

7.4. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

Nature des transactions	Mère	Filiales	Entreprises associées	Total
Charges				
- Prestations de service	1 500	-	-	1 500
- Charges financières	118	-	-	118
Produits				
- Ventes de produits finis	-	-	1 986	1 986
- Produits financiers	6	-	53	60
Créances				
- Clients	-	-	31 277	31 277
- Comptes courants	573	-	-	573
Dettes				
- Fournisseurs	932	-	-	932
- Comptes courants	12 621	100	-	12 721

Il s'agit des sociétés suivantes :

- SOFRACAL S.A.
- GROUPE BAKRI
- SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD

7.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Emetteur	Filiales	Total
GRANT THORNTON	141	64	205
INSTITUT EUROPEEN D'AUDIT ET DE CONSEILS	95	0	95
DIDIER MATZINGER	0	97	97
CABINET LOURDEAU	0	25	25
SOFICO	0	8	8
EIDEL & PARTNER	0	39	39
AGRO REVISION	0	9	9
KPMG	0	16	16
LARRIBE - VALVO	0	12	12
MAZARS	0	23	23
	236	293	529

Ces honoraires ne concernent que des missions de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés.

Aucune autre prestation n'est rendue par les réseaux aux filiales.

7.6. INFORMATION SUR LES RISQUES

Une information relative aux risques afférents aux domaines d'activité du groupe figure dans le rapport de gestion du groupe. Celui-ci fait partie intégrante du Rapport Financier Annuel.

Note 8 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE
8.1. BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITE

RUBRIQUES	TOTAL GENERAL		MEUNERIE		MALTERIE		DAKATINE		NEGOCE		HOLDING		IMMOBILIER	
	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
BILAN ACTIF														
ACTIFS NON COURANTS														
Immobilisations incorporelles	30 616	28 639	30 452	28 475	55	55	0	0	7	7	0	0	103	103
Immobilisations corporelles (hors crédit bail et locations financières)	31 429	35 508	23 930	27 700	4 692	4 843	191	197	46	47	47	50	2 522	2 670
Immobilisations corporelles (Crédit bail et locations financières)	3 264	5 838	3 254	5 825	0	0	10	14	0	0	(0)	0	0	0
Immeubles de placement	304	2 901	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	304	2 901
Participations comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	261	216	261	216	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers	21 942	21 447	7 073	6 677	0	0	9	9	624	631	14 235	14 130	0	0
Impôts différés actif	1 303	1 523	586	764	0	0	13	10	(7)	3	0	0	711	745
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	89 118	96 072	65 557	69 657	4 747	4 898	222	230	669	689	14 283	14 180	3 640	6 419
ACTIFS COURANTS														
Stocks	17 294	20 326	13 998	16 570	2 757	2 918	481	684	58	154	0	0	0	0
Clients	70 415	73 483	62 669	66 135	3 019	362	1 411	1 423	3 145	5 356	178	207	(7)	0
Autres débiteurs	10 033	8 457	4 620	2 842	104	3 776	78	159	129	271	3 473	1 405	1 629	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 405	3 970	8 187	16 732	442	1	442	8 429	148	70	1 124	(21 345)	62	83
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS COURANTS	108 147	106 236	89 473	102 278	6 322	7 058	2 412	10 695	3 479	5 852	4 775	(19 733)	1 684	87
Contrepartie Intra-Groupes	0	0	(104 416)	(90 644)	(4 398)	(4 742)	307	2 246	(4 489)	(1 158)	116 995	98 676	(3 999)	(4 377)
BILAN PASSIF														
PASSIFS NON COURANTS														
Emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	40 154	16 344	4 322	5 629	0	0	0	0	4	4	35 391	10 153	437	559
Emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	1 087	2 262	1 087	2 262	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour pension et avantages assimilés	1 740	1 906	1 611	1 782	89	85	37	34	4	5	0	0	0	0
Autres provisions	10 549	30 508	679	1 675	8	41	0	0	625	625	9 070	28 000	167	167
Impôts différés passif	2 648	5 452	290	460	920	956	0	0	0	8	1 338	3 403	99	625
Autres dettes	2 743	2 501	2 238	2 178	3	4	197	149	20	129	283	38	3	3
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	58 922	58 973	10 228	13 985	1 019	1 086	234	183	652	771	46 083	41 593	706	1 354
PASSIFS COURANTS														
Fournisseurs	30 482	37 499	28 576	34 483	1 479	1 264	73	548	301	1 198	0	0	53	6
Part à court terme des emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	29 072	49 285	22 967	35 350	4	519	913	203	12	3 508	5 054	9 587	122	118
Part à court terme des emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	760	1 037	760	1 037	0	0	0	0	0	0	0	(0)	0	0
Passif d'impôt exigible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres créditeurs	32 185	20 746	27 698	16 038	221	330	87	101	105	138	4 063	4 063	10	76
Autres provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS COURANTS	92 499	108 567	80 001	86 908	1 704	2 113	1 073	852	418	4 844	9 117	13 650	185	200

8.2. RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013	TOTAL GENERAL		MEUNERIE		MALTERIE		DAKATINE		NEGOCE		HOLDING		IMMOBILIER	
	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Chiffre d'affaires	274 136	295 751	247 327	268 707	18 790	15 608	5 658	6 353	2 282	4 788	46	205	33	91
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total produits	274 136	295 751	247 327	268 707	18 790	15 608	5 658	6 353	2 282	4 788	46	205	33	91
Evolution N / N-1	-7,31%		-7,96%		20,39%		-10,94%		-52,34%		-77,64%		-63,24%	
Achats consommés	(196 265)	(208 809)	(178 177)	(188 479)	(13 132)	(13 199)	(3 029)	(3 105)	(1 927)	(4 024)	0	(2)	0	0
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(1 883)	(220)	(1 565)	(637)	(307)	504	(11)	(87)	0	0	0	0	0	0
Charges du personnel	(21 769)	(23 556)	(15 644)	(17 826)	(602)	(639)	(272)	(266)	(250)	(308)	(5 001)	(4 517)	0	0
Charges externes	(47 658)	(54 963)	(37 071)	(44 383)	(2 439)	(2 362)	(881)	(771)	353	(426)	(7 485)	(6 983)	(134)	(38)
Impôts et taxes	(7 112)	(7 320)	(6 069)	(6 292)	(327)	(181)	(38)	(42)	(30)	(41)	(615)	(732)	(34)	(33)
Dotations aux amortissements	(5 169)	(5 718)	(4 526)	(5 146)	(222)	(203)	(27)	(22)	(9)	(9)	(3)	(3)	(382)	(335)
Dotations aux provisions	(5 093)	(3 200)	(3 412)	(3 121)	(23)	(63)	(7)	(4)	(1 571)	(12)	(81)	0	0	0
Autres produits et charges d'exploitation	2 055	4 378	2 010	2 092	55	2 239	(9)	(4)	0	5	(14)	34	13	13
Contrepartie Intra-groupe (Exploitation)	(0)	(0)	(11 464)	(13 033)	(4)	(5)	(852)	(943)	(93)	(69)	11 674	13 464	739	586
Résultat opérationnel courant	(8 757)	(3 655)	(8 591)	(8 118)	1 789	1 701	532	1 107	(1 244)	(96)	(1 479)	1 467	236	283
Evolution N / N-1	-139,58%		-5,83%		5,16%		-51,92%		-1201,41%		200,81%		-16,76%	
Autres charges opérationnelles	(2 844)	(1 914)	(1 035)	(1 301)	(57)	(4)	(0)	(1)	(2)	(61)	(1 590)	(546)	(161)	0
Autres produits opérationnels	25 815	1 413	1 450	826	2	0	0	0	125	2	22 418	586	1 820	0
Résultat opérationnel	14 214	(4 155)	(8 176)	(8 593)	1 735	1 697	532	1 105	(1 121)	(154)	19 349	1 506	1 895	283
Evolution N / N-1	442,05%		4,85%		2,21%		-51,86%		-627,60%		-1184,91%		568,59%	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	482	1 153	394	1 020	1	10	0	0	66	5	21	118	0	1
Coût de l'endettement financier brut	(3 268)	(3 672)	(2 089)	(1 982)	(12)	(38)	(64)	(69)	(10)	(16)	(1 061)	(1 526)	(33)	(40)
Contrepartie Intra-groupe (Financier)	0	(0)	(211)	(772)	1	7	271	184	(72)	(49)	22	633	(11)	(4)
Coût de l'endettement financier net	(2 786)	(2 519)	(1 905)	(1 734)	(10)	(20)	207	116	(17)	(60)	(1 018)	(776)	(43)	(44)
Evolution N / N-1	-10,64%		-9,86%		49,68%		79,33%		72,03%		-31,24%		0,74%	
Autres produits et charges financiers	810	(262)	267	(725)	(0)	0	1	0	(7)	31	548	432	0	0
Charge d'impôts	1 000	(1 099)	(299)	(1 219)	(617)	(590)	(245)	(407)	(4)	(163)	2 178	1 315	(13)	(35)
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	45	11	45	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	13 282	(8 024)	(10 069)	(12 261)	1 107	1 087	496	814	(1 148)	(346)	21 058	2 477	1 839	205
Résultat net d'impôt activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	13 282	(8 024)	(10 069)	(12 261)	1 107	1 087	496	814	(1 148)	(346)	21 058	2 477	1 839	205
Evolution N / N-1	265,52%		17,87%		1,83%		-39,08%		-231,61%		750,22%		798,13%	
Part du groupe	13 487	(6 182)	(8 009)	(8 914)	1 107	1 087	496	814	(1 258)	(146)	19 337	793	1 814	183
Intérêts minoritaires	(205)	(1 842)	(2 060)	(3 346)	0	(0)	0	0	110	(201)	1 720	1 684	25	22
Résultat par action	160,809 €	(73,717 €)	(95,499 €)	(106,290 €)	13,200 €	12,963 €	5,912 €	9,705 €	(15,000 €)	(1,735 €)	230,570 €	9,457 €	21,625 €	2,183 €

Note 9 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

9.1. BILAN PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

RUBRIQUES	TOTAL GENERAL		FRANCE		COMMUNAUTE EUROPEENNE		PAYS TIERS	
	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
BILAN ACTIF								
ECART D'ACQUISITION	0	0	875	0	(875)	0	0	0
ACTIFS NON COURANTS								
Immobilisations incorporelles	30 616	28 639	29 171	27 387	1 445	1 252	0	0
Immobilisations corporelles (hors crédit bail et locations financières)	31 429	35 508	27 348	29 422	4 080	6 086	0	0
Immobilisations corporelles (Crédit bail et locations financières)	3 264	5 838	2 754	4 405	510	1 433	0	0
Immeubles de placement	304	2 901	304	2 901	0	0	0	0
Participations comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	261	216	261	216	0	0	0	0
Autres actifs financiers	21 942	21 447	21 616	21 364	325	83	0	0
Impôts différés actif	1 303	1 523	592	746	711	777	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	89 118	96 072	82 047	86 440	7 072	9 631	0	0
ACTIFS COURANTS								
Stocks	17 294	20 326	15 245	18 157	2 048	2 169	0	0
Clients	70 415	73 483	69 196	71 454	1 219	2 029	0	0
Autres débiteurs	10 033	8 457	7 921	6 987	2 112	1 470	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 405	3 970	9 805	3 715	600	255	0	0
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS COURANTS	108 147	106 236	102 167	100 314	5 979	5 923	0	0
Contrepartie Intra-Groupe	0	0	9 362	4 539	(9 362)	(4 539)	0	0
BILAN PASSIF								
PASSIFS NON COURANTS								
Emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	40 154	16 344	39 913	15 735	241	609	0	0
Emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	1 087	2 262	861	1 367	226	895	0	0
Provision pour pension et avantages assimilés	1 740	1 906	1 740	1 906	0	0	0	0
Autres provisions	10 549	30 508	10 488	29 780	62	728	0	0
Impôts différés passif	2 648	5 452	2 634	5 396	14	56	0	0
Autres dettes	2 743	2 501	2 732	2 466	11	35	0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	58 922	58 973	58 368	56 650	555	2 322	0	0
PASSIFS COURANTS								
Fournisseurs	30 482	37 499	28 055	33 820	2 427	3 679	0	0
Part à court terme des emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	29 072	49 285	28 986	45 025	86	4 260	0	0
Part à court terme des emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	760	1 037	572	592	188	445	0	0
Passif d'impôt exigible	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres créditeurs	32 185	20 746	30 148	19 278	2 036	1 467	0	0
Autres provisions	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS COURANTS	92 499	108 567	87 762	98 716	4 737	9 850	0	0

9.2. RESULTAT PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013	TOTAL GENERAL		FRANCE		COMMUNAUTE EUROPEENNE		PAYS TIERS	
	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Chiffre d'affaires	274 136	295 751	239 009	258 472	35 127	37 279	0	0
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0	0	0
Total produits	274 136	295 751	239 009	258 472	35 127	37 279	0	0
Evolution N / N-1	-7,31%		-7,53%		-5,77%		0,00%	
Achats consommés	(196 265)	(208 809)	(164 244)	(172 885)	(32 021)	(35 923)	0	0
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(1 883)	(220)	(1 778)	(73)	(105)	(146)	0	0
Charges du personnel	(21 769)	(23 556)	(18 899)	(19 162)	(2 870)	(4 394)	0	0
Charges externes	(47 658)	(54 963)	(43 455)	(49 466)	(4 202)	(5 497)	0	0
Impôts et taxes	(7 112)	(7 320)	(7 005)	(7 136)	(107)	(184)	0	0
Dotations aux amortissements	(5 169)	(5 718)	(4 537)	(4 635)	(631)	(1 082)	0	0
Dotations aux provisions	(5 093)	(3 200)	(4 979)	(3 072)	(114)	(129)	0	0
Autres produits et charges d'exploitation	2 055	4 378	1 975	4 375	81	3	0	0
<i>Contrepartie Intra-groupe (Exploitation)</i>	0	0	(5 668)	(9 691)	5 668	9 691	0	0
Résultat opérationnel courant	(8 757)	(3 655)	(9 582)	(3 274)	825	(381)	0	0
Evolution N / N-1	-139,58%		-192,69%		316,34%		0,00%	
Autres charges opérationnelles	(2 844)	(1 914)	(2 425)	(1 145)	(419)	(769)	0	0
Autres produits opérationnels	25 815	1 413	24 872	1 345	943	68	0	0
Résultat opérationnel	14 214	(4 155)	12 865	(3 073)	1 349	(1 082)	0	0
Evolution N / N-1	442,05%		518,59%		224,66%		0,00%	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	482	1 153	453	1 166	29	(13)	0	0
Coût de l'endettement financier brut	(3 268)	(3 672)	(2 856)	(3 194)	(413)	(478)	0	0
<i>Contrepartie Intra-groupe (Financier)</i>	0	0	71	(62)	(71)	62	0	0
Coût de l'endettement financier net	(2 786)	(2 519)	(2 332)	(2 089)	(455)	(429)	0	0
Evolution N / N-1	-10,64%		-11,60%		-5,98%		0,00%	
Autres produits et charges financiers	810	(262)	807	(168)	2	(94)	0	0
Charge d'impôts	1 000	(1 099)	1 099	(812)	(99)	(287)	0	0
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	45	11	45	11	0	0	0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	13 282	(8 024)	12 484	(6 132)	798	(1 892)	0	0
Résultat net d'impôt activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	13 282	(8 024)	12 484	(6 132)	798	(1 892)	0	0
Evolution N / N-1	265,52%		303,58%		142,17%		0,00%	
Part du groupe	13 487	(6 182)	12 689	(4 748)	798	(1 434)	0	0
Intérêts minoritaires	(205)	(1 842)	(205)	(1 384)	0	(458)	0	0
Résultat par action	160,810 €	(73,717 €)	151,297 €	(56,613 €)	9,513 €	(17,104 €)	0,000 €	0,000 €